



# Rapport annuel d'avancement 2019-2020

Elaboré par le Secrétariat Exécutif le 19 avril 2022

Validé par le Comité National le 30 avril 2022 (par email)

## Sommaire

Liste des abréviations.....	3
1. Introduction .....	5
2. Aperçu de la mise en œuvre de la Norme ITIE à Madagascar.....	7
3. Evaluation générale des performances.....	9
3.1 Rapportage et divulgation de données .....	9
3.2 Deuxième validation.....	10
3.3 Activités de sensibilisation et de formation .....	11
3.4 Collaborations avec les parties prenantes .....	12
3.4.1 Activités recensées en 2019 .....	12
3.4.2 Activités recensées en 2020 .....	13
3.5 Participation aux rencontres internationales de l'ITIE .....	14
3.6 Mise en œuvre des nouvelles exigences .....	14
3.6.1 Propriété réelle .....	14

3.6.2 Divulgence des contrats .....	15
3.7 Activités liées au bon fonctionnement du Groupe multipartite .....	15
3.7.1 Réalisations en 2019 .....	15
3.7.2 Activités en 2020 .....	15
4. Evaluation des performances vis à vis des objectifs et des activités définies dans le plan de travail ..	16
5. Evaluation des performances par rapport aux exigences de l'ITIE .....	18
6. Aperçu des réponses du Groupe Multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la validation .....	29
6.1 Suivi des recommandations dans les rapports ITIE 2017 et 2018 .....	29
6.2 Suivi des recommandations par exigences du Secrétariat International suite à la deuxième validation (2019) .....	35
7. Composition et organisation de l'EITI Madagascar .....	40
7.1 Composition détaillée du Groupe Multipartite .....	40
7.2 Composition détaillée du Secrétariat exécutif .....	45
7.3 Réunion du CN et présence .....	47
8. Coûts totaux de la mise en œuvre .....	48
9. Points forts et faiblesses identifiées dans le processus ITIE en 2019 et 2020 .....	51
9.1 Points forts .....	51
9.2 Faiblesses .....	51
Annexe I : Suivi de la mise en œuvre des mesures correctives issues de la deuxième validation .....	52
Annexe II : Suivi de la mise œuvre des PTA .....	57
PTA 2019 .....	57
PTA 2020 .....	70
Annexe III : Liste des réunions du CN .....	84

## Liste des abréviations

AEITF	Projet d'amélioration des cadres de gestion dans le secteur extractif
AI	Administrateur Indépendant
AMSA	Ambatovy Minerals S.A
ANOR	Agence Nationale de la filière OR Madagascar
APPAM	Association Professionnelle des Pétroliers-Amont Malgache
AVG	Alliance Voary Gasy
BCMM	Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
BM	Banque Mondiale
BTR	Bordereau de Transfert des Recettes
CAC	Commissariat Aux Comptes
CMM	Chambre de Mines de Madagascar
CN	Comité National de l'EITI Madagascar ou Groupe multipartite
CNAPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CoPil	Comité de Pilotage
CPP	Contrat de Partage de Production
CSC	Conseil Supérieur de la Comptabilité
CT	Comité Technique
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DAF	Direction Administrative et Financière
DCP	Direction de la Comptabilité Publique
DG	Directeur Général
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGM	Direction Générale des Mines
DGTFCM	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DIR	Direction Inter Régionale
DMSA	Dynatec Madagascar S.A.
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSRRS	Direction de Suivi et de la Règlementation des Ressources Stratégiques
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
EY	Ernst and Young
FA	Frais d'Administration
FAM	Frais d'Administration Minière
GMP	Groupe Multipartite
INSTAT	Institut National de la Statistique
ITIE/EITI	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives/Extractive Industries Transparency Initiative
IUCN	International Union for Conservation of Nature
LGIM	Loi sur les Grands Investissements Miniers
M4SD	Mining for Sustainable development
MCM	Madagascar Consolidated. Mining
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MFB	Ministère des Finances et du Budget

MICTSL	Madagascar International Container Terminal Services Limited
MMP	Ministère chargé des Mines et du Pétrole
MMRS	Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques
MPMP	Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole
NASSCO	National Supply and Services Company
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
OECFM	Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar
OIM	Ordre des Ingénieurs de Madagascar
OJM	Ordre des Journalistes de Madagascar
OMNIS	Office des Mines Nationales et des Industries Strategiques
ONE	Office National pour l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OSCIE	Organisation de la Société Civile sur les Industries Extractives
PCG	Plan Comptable Général
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez
PIB	Produit Intérieur Brut
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Plan de Travail Financier
PV	Procès Verbal
QMM	QIT Madagascar Minerals
RAA	Rapport Annuel d'Avancement
RCS	Registre du Commerce et des Sociétés
RSE	Responsable Sociétale des Entreprises
SE	Secrétaire Exécutif
SG	Secrétariat Général
SI	Secrétaire International
SMMC	Société de Manutention et des Marchandises Conventionnelles
SPAT	Société de gestion du Port Autonome de Toamasina
SRE	Service Régional des Entreprises
TDRs	Termes de Références
TI-IM	Transparency International Initiative Madagascar
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UPF	Unité de Politique Fiscale
WWF	World Wildlife Fund/ Fonds Mondial pour la Nature

# 1. Introduction

Le présent « Rapport annuel d'avancement » (RAA) constitue, avec le rapport « Examen du Groupe multipartite », l'évaluation des résultats et impacts de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE ou EITI) par le Comité National (CN) de l'EITI Madagascar pour les années 2019 et 2020. Il a été préparé avec l'appui du Cabinet EY et financé par la Banque Mondiale à travers le Trust Fund EGPS.

Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, des difficultés ont été rencontrées pour recenser les activités réalisées au cours des deux années. En effet, le fonctionnement du secrétariat exécutif a été perturbé par les réorganisations induites par la démission du secrétaire exécutif en décembre 2019, l'intérim de décembre 2019 à septembre 2020 ainsi que le recrutement et la nomination d'un nouveau secrétaire exécutif en septembre 2020. Par ailleurs, des défaillances ont été constatées dans l'archivage et la documentation des activités réalisées, ainsi que des financements reçus et utilisés au cours de la période. Afin d'y pallier, des recherches documentaires en ligne et auprès du Secrétariat exécutif ont été réalisées. Une consultation de chaque collège<sup>1</sup>, suivie d'une demande de documentation, a également été effectuée pour compléter et assurer l'exhaustivité des informations collectées sur la mise en œuvre de l'ITIE en 2019 et 2020.

L'obligation d'évaluer annuellement les résultats et impacts de la mise en œuvre de l'ITIE est prévue et organisée par l'exigence 7.4 de la Norme ITIE 2019. Cette évaluation vise à assurer que « *les enseignements découlants de la mise en œuvre soient mis en pratique, que les recommandations formulées au cours du processus soient examinées et suivies d'effet, le cas échéant, enfin que la mise en œuvre de l'ITIE s'appuie sur un fondement stable et durable* ». Pour s'y conformer, le présent rapport s'inspire du modèle préconisé par l'ITIE dans la [Note d'orientation n°5 : Elaboration des rapports annuels d'avancement](#)<sup>2</sup>. Il présente successivement :

- Un aperçu de la mise en œuvre de l'ITIE à Madagascar (Section 2),
- Un résumé des activités entreprises et une description de ses résultats (section 3),
- Le niveau d'exécution des activités prévues dans les PTA et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du PTA (Section 4),
- Une appréciation des progrès réalisés par exigence par le CN (section 5),
- Les réponses du GMP aux recommandations issues de la réconciliation et de la validation (Section 6),
- La composition et l'organisation de l'EITI Madagascar (Section 7),
- Le coût de la mise en œuvre de l'ITIE (Section 8),
- L'identification des points forts et faiblesses de la mise de l'ITIE à Madagascar (Section 9)

---

<sup>1</sup> 09/02/2022 et 14/02/2022 : Consultation collège des Industries extractives

10/02/2022 : Consultation du collège de la Société civile

15/02/2022 : Consultation du collège de l'Administration

<sup>2</sup> Les objectifs du RAA énoncés dans cette Note d'orientation sont « *d'aider un pays mettant en œuvre l'ITIE à évaluer de manière critique ses progrès par rapport aux Exigences ITIE* » et « *de permettre au Groupe multipartite (MSG) de vérifier s'il est en train d'atteindre ses propres objectifs de mise en œuvre, tels qu'établis dans le plan de travail dudit Groupe, et si le processus ITIE donne les résultats escomptés. Sur la base d'une telle évaluation, le Groupe multipartite peut décider de revoir son plan de travail ou ses objectifs, afin d'exploiter les possibilités de renforcer la mise en œuvre. Les rapports permettent également de faire le point sur les efforts faits pour appliquer les recommandations issues des Rapports ITIE et de la Validation, ainsi que de cerner les problèmes qui doivent être traités entre les Validations.* »

Pour les deux années, le contexte politique s'est avéré opportun pour la mise œuvre de l'ITIE et ce, malgré la tentative unilatérale de l'Etat de réformer le code minier en novembre 2019. L'ITIE s'aligne en effet avec le programme de transparence, de lutte contre la corruption et de digitalisation<sup>3</sup> du régime en place.

Concernant spécifiquement le secteur extractif malgache, il était caractérisé en 2019 et 2020 par le maintien du gel de l'octroi de permis minier, la suspension de la promotion des blocs pétroliers et les initiatives prises pour réformer le code minier.

Pour l'EITI Madagascar, 2019 s'est présentée comme la dernière ligne droite pour la préparation de la deuxième validation. L'année 2020, quant à elle, est marquée par la pandémie de COVID-19. Les mesures de confinement et de restriction des échanges prises pour endiguer sa propagation a limité les activités de l'EITI Madagascar et a, de ce fait, restreint la mise en œuvre de la Norme ITIE durant la période. Cette restriction a également été appuyée par le non-déblocage des financements promis par l'Etat.

---

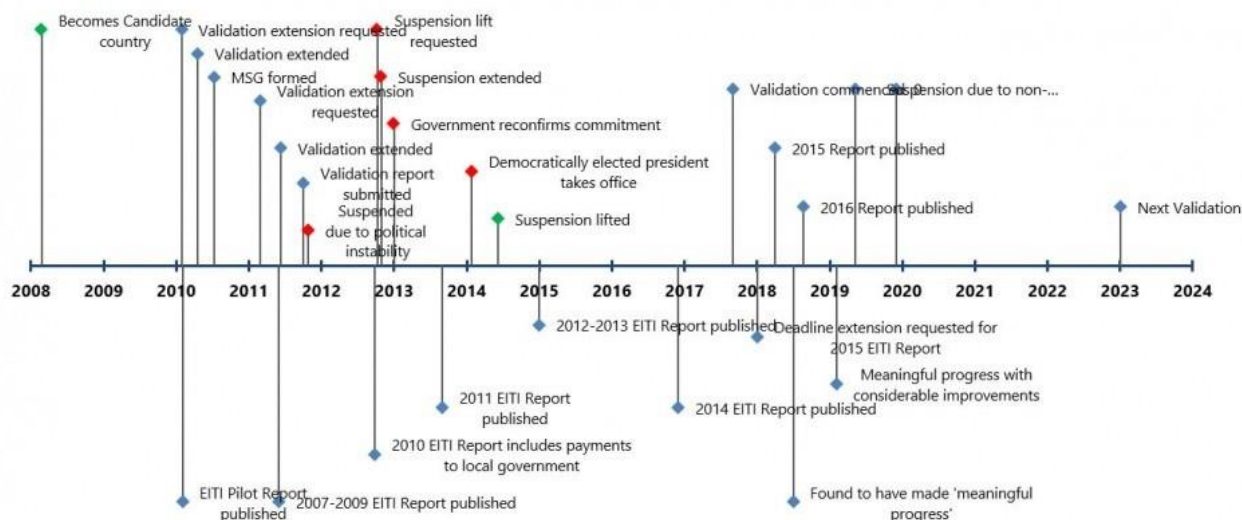
<sup>3</sup> <http://presidence.gov.mg/19-a-la-une/66-la-ligne-directrice-de-la-pge.html?fbclid=IwAR2NgB4d70YJpGgsRbBdTEE-3XsC5OgTiLiuctaZiShWiQtc3anHGj9PrTQ>

<https://www.maep.gov.mg/wp-content/uploads/pdf/IEM%20PGE%20vf.pdf>

## 2. Aperçu de la mise en œuvre de la Norme ITIE à Madagascar

### Madagascar

Last February 2021



L'engagement initial du gouvernement de Madagascar à mettre en œuvre l'ITIE, a été formulé pour la première fois en 2007, mais la mise en œuvre de la Norme ITIE par Madagascar, en tant que « Pays candidat », a commencé en février 2008. Cette mise en œuvre a été matérialisée notamment par :

- L'institutionnalisation de la structure de mise en œuvre de l'ITIE à Madagascar « l'EITI Madagascar », d'abord régie par l'Arrêté n° 5615-2013 portant création définitive et réactivation du Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, pris par le Premier Ministre, le 15 mars 2013, puis par le Décret n° 2017-736 du 30 août 2017 portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement, et le Décret n° 2019-362 modifiant certaines dispositions du Décret n° 2017-736 du 30 août 2017 portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement du 20 Mars 2019 ;
- Des rapports de réconciliation couvrant les exercices 2007 à 2018 ;
- Des rapports annuels d'avancement (RAA) (le dernier étant le RAA de 2017 et 2018 publié en 2019) ;
- Plusieurs activités de sensibilisation et d'utilisation de données ITIE.

Il est également à noter que le pays a fait l'objet de suspension dans la mise en œuvre de l'ITIE :

- ▶ en octobre 2011 pour cause de non reconnaissance, suite à la crise politique de 2009. Madagascar est redevenu pays candidat en juin 2014, après le retour à l'ordre constitutionnel ;
- ▶ au mois de février 2019, en raison du retard dans la transmission au Secrétariat International des RAA 2017 et 2018, la structure EITI Madagascar n'ayant pas bénéficié de son budget de fonctionnement depuis mi-2018. En mai 2019, à la suite de la réception des rapports par le Secrétariat International et d'un financement par la Banque Mondiale, le Conseil d'Administration a décidé de lever la suspension de Madagascar.

En matière de validation, Madagascar a été soumis à sa première validation le 1<sup>er</sup> septembre 2017 sur la base du rapport ITIE 2014. Cette première validation a eu pour résultat un « Progrès significatif » dans la mise en œuvre de la Norme ITIE après la réunion du Conseil d'Administration du 29 juin 2018 à Berlin. De cette évaluation découle quinze (15) mesures correctives (Voir Annexe I). Ces mesures correctives ont été évaluées lors d'une deuxième validation le 29 décembre 2019.

Suite à cette deuxième validation, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que Madagascar a pleinement appliqué sept (07) des quinze (15) mesures correctives prescrites lors de sa première validation. Il a considéré que Madagascar a accompli des « Progrès globalement significatifs dans la mise en oeuvre de la Norme ITIE 2016, avec des améliorations considérables concernant plusieurs Exigences distinctes ». Le pays devra cependant procéder à huit (08) nouvelles mesures correctives (Voir Annexe I). L'application de ces mesures correctives sera évaluée dans le cadre d'une troisième validation initialement prévue pour le 9 décembre 2021 mais reportée au 1<sup>er</sup> avril 2023<sup>4</sup> en raison de la pandémie de COVID-19.

Selon la Norme ITIE, « *si le pays accomplit un « progrès satisfaisant », il sera revalidé au bout de 3 ans* ». En revanche, le pays sera temporairement suspendu s'il n'obtient pas un « progrès satisfaisant » suite à la troisième validation et radié s'il n'atteint pas ce progrès après la quatrième validation prévue se tenir dans les 3 à 18 mois après.

---

<sup>4</sup> Suivant email du Secrétariat international de l'ITIE du 10/02/2022

### 3. Evaluation générale des performances

Les principales activités entreprises en 2019 et 2020 sont présentées ci-après :

#### 3.1 Rapportage et divulgation de données

Les publications ITIE constituent une démonstration de la volonté de Madagascar à adopter le principe de transparence et de bonne gouvernance dans le secteur extractif

En 2019, les activités de rapportage et de divulgation de données réalisées sont :

##### ► **Élaboration des rapports ITIE 2017-2018**

La Banque Mondiale, par le biais du Projet d'Amélioration des Cadres de Gestion dans le Secteur Extractif (AEITF), a financé l'établissement des rapports ITIE notamment à travers le recrutement d'un Administrateur Indépendant, en décembre 2018. La réalisation des rapports de réconciliation 2017 et 2018 a commencé en février 2019 et a été finalisée en décembre 2019.

Le 14 février 2019, un atelier de lancement, présidé par le Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques, Champion ITIE, a officialisé le début de la mission de l'Administrateur Indépendant pour la préparation des rapports 2017 et 2018.

À la suite de ce premier rassemblement, le Comité national (CN) a été saisi pour la présentation des démarches méthodologiques et des premiers résultats issus des collectes de données par le cabinet indépendant. Au total, cinq (05) réunions du CN ont été recensées dans le cadre de cette mission. Celles-ci ont permis de récolter leurs observations et d'apprécier leurs apports d'expertise par rapport au secteur extractif conformément aux divulgations exigées par la Norme ITIE. Ces consultations avaient également pour but de renforcer la précision et la pertinence des contenus des rapports ITIE et de favoriser un dialogue équilibré qui considérerait l'ensemble des opinions des trois collèges composant le CN. Par ailleurs, une présentation publique des rapports ITIE de 2017 et de 2018 a été organisée le 10 décembre 2019 à l'hôtel Panorama.

Les rapports ITIE constituent à Madagascar la principale source de données fiables sur les secteurs miniers, pétroliers et gaziers ainsi que leurs impacts sur l'économie malagasy. Les rapports de 2017 et 2018 se distinguent particulièrement par les données sur le gel de l'octroi de permis minier, la propriété réelle, la divulgation des contrats, l'aspect environnemental du secteur extractif, le traitement de la question de genre dans le secteur et par la publication des rapports financiers des entités déclarantes<sup>5</sup> (BCMM, OMNIS, ANOR, Masina Industry...)

##### ► **Élaboration du rapport d'avancement annuel sur les exercices 2017-2018**

En parallèle avec la rédaction des rapports ITIE 2017 et 2018, le secrétariat exécutif de l'EITI Madagascar a aussi procédé à l'évaluation des performances annuelles relatives à la mise en œuvre de l'ITIE pour le compte de l'exercice de 2017 et celui de 2018.

Madagascar, au respect des exigences 7.4 de la Norme ITIE, a publié en 2019 le RAA pour les années 2017 et 2018, ce qui a permis de lever la suspension de Madagascar de l'ITIE en raison du retard dans la transmission au Secrétariat International de ces RAA.

---

<sup>5</sup> <http://eitimadagascar.org/publications/rapports/>

### ► **Élaboration d'une cartographie des données ouvertes**

En vue de préparer la divulgation systématique, une cartographie des données ouvertes, accompagnée d'un plan d'action, a été menée par l'EITI Madagascar en 2019. Ce document montre la situation de divulgation des données ITIE, en dehors du système de rapportage classique et identifie les diverses entités qui procèdent à des divulgations.

En 2020, il fut procédé à :

### ► **Maintien du progrès vers la divulgation systématique**

Madagascar, dans le cadre de la deuxième validation, a été félicité par le Conseil d'administration de l'ITIE pour les efforts qu'il a produit en termes de divulgation systématique, même si le système actuel nécessite encore la production d'effort en matière d'engagement et de digitalisation/numérisation autant pour les entités déclarantes de l'État que pour les entreprises extractives.

Néanmoins, les grandes sociétés comme QMM et Ambatovy publient sur leur site des données clés concernant leur exploitation. De même, BCMM publie des informations sur le cadastre minier et les transferts infranationaux et l'OMNIS publie des informations sur ses participations et ses dépenses quasi-fiscales sur site à la suite de la visite du Secrétariat International au sein de l'établissement en 2020.

Au cours de l'année 2020, les questions liées à la divulgation de données ont été inscrites trois (03) fois à l'ordre du jour des réunions du comité national.

### ► **Discussion sur l'élaboration des rapports ITIE pour 2019 et 2020**

Le groupe multipartite s'est réuni en 2020 pour discuter de l'élaboration des rapports assouplis pour les années 2019 et 2020 compte tenu des impacts de la pandémie de COVID-19. Durant ce rassemblement le comité national a aussi bénéficié de l'appui de la part du secrétariat international sous forme de renforcement de capacités sur la rédaction desdits rapports.

## 3.2 Deuxième validation

Les activités réalisées en 2019 ont été orientées vers la mise en œuvre des quinze (15) mesures correctives qui ont découlé de la première validation. Il s'agit par exemple de l'élaboration des rapports ITIE 2017 et 2018, de l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action pour le collège de l'Administration et le collège de la Société civile, les mesures prises par les différents collèges pour compléter leur représentant conformément aux statuts de l'EITI Madagascar, ...

La deuxième validation de Madagascar a commencé le 29 décembre 2019. Suite à cette validation, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que Madagascar a pleinement appliqué sept (07) des quinze (15) mesures correctives prescrites lors de la première validation du pays. Par conséquent, il a été estimé que Madagascar a accompli des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, avec des améliorations considérables concernant plusieurs exigences distinctes.

L'évaluation a entre autres fait référence aux améliorations de l'engagement de l'administration malagasy et de la société civile dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Cependant, elle appelle à une continuité de ses engagements, et plus précisément adressée à l'administration qui, selon les exigences 1.1, doit faire preuve de participation pleine, effective et active au processus ITIE.

Par ailleurs, malgré les efforts prodigués par le CN pour assurer le bon fonctionnement tant au niveau administratif que financier, des lacunes organisationnelles et fonctionnelles entâchent l'efficacité de l'EITI Madagascar, notamment avec l'existence de place encore vacante au sein des collèges. Malgré la publication des rapports ITIE, des questions concernant la divulgation effective des contrats miniers, pétroliers et gaziers restent encore à éclaircir. De même, la réactivité nationale, face à la résolution du problème de gel des licences et permis miniers, est vivement appellée.

### 3.3 Activités de sensibilisation et de formation

En 2019, des ateliers régionaux ont été effectués par l'EITI Madagascar à Fort Dauphin, Tulear, Tamatave, Moramanga.

Durant la même année, le collège de la société civile, afin de démontrer les résultats et les impacts de la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar, a organisé et participé à des conférences, formations, publications d'article de presse et interventions médiatiques, de dialogue multipartite, à l'intention du public, d'entités de l'État y compris des Service Technique Déconcentrée et Collectivité Territoriale Décentralisée, des OSC régionales et nationales, des ONG environnementales. Ces séances d'intervention ont permis l'appréciation de l'utilisation des données EITI comme bases de référence pour la conception d'outils pédagogiques, d'animation d'ateliers et d'avancement d'argumentation sur le contexte de la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources naturelles à Madagascar.

Le collège des Industries extractives a également apporté sa contribution à travers les débats et discussion sur l'environnement légal et institutionnel du secteur minier. En effet, par le biais de la Chambre de Mines de Madagascar (CMM), le collège a exposé ses avis et ses préoccupations lors des rencontres pour l'intégration des différentes parties prenantes dans le cadre de la révision du Code minier.

Quant au collège de l'administration, celui-ci a organisé une formation au profit des membres des organisations des sociétés civiles sur la Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM) et le code et contrat pétrolier toujours dans l'objectif d'inciter la participation de toutes les parties intéressées et concernées par la gestion des ressources minières à travers l'amélioration de leur compréhension quant aux lois et règlements qui régissent le secteur.

Au cours de l'année 2020, les activités qui nécessitaient le regroupement d'individus ont été fortement limitées et l'EITI Madagascar s'y est conformé. Néanmoins, en 2020, des activités de sensibilisation et de formation ont été menées par les différents collèges, avec notamment une forte présence du collège de la Société civile. Ces actions soulignent les intérêts que suscitent les questions relatives à la gouvernance des ressources stratégiques notamment en période de crise et interpellent les citoyens et tous les acteurs potentiels de l'économie sur le fait que les ressources naturelles peuvent constituer une opportunité pour sortir le pays des difficultés économiques impacter par la crise sanitaire.

Les données ITIE ont été utilisées en 2020 par :

- la Société civile :
  - Les présentations et formations sur la Norme ITIE et sur les ressources minières et stratégiques (conférence, atelier de formation, atelier de sensibilisation et d'éducation, formation...) pour le public, les OSC, les CTD, des étudiants, des compagnies minières... à Antananarivo et Antsiranana ;
  - Des interventions médiatiques (débats télévisés et communiqués de presse) et plaidoyers sur le dégel de l'octroi des permis miniers ;
  - Une lettre ouverte au Premier ministre sur la révision du Code minier compte tenu de la situation de l'octroi des permis miniers publiés dans le rapport ITIE 2018 ;
  - Des études et rapports sur la contribution fiscale des Industries extractives, sur les risques de corruptions dans l'octroi des titres miniers, opportunités et des défis dans la gouvernance des industries extractives
- L'Administration :
  - L'ONE, en collaboration avec la société civile, a organisé un atelier de formation des OSC sur la gouvernance environnementale et sociale
- Les Industries Extractives :
  - Une conférence de presse organisée par la CMM sur les réalités du secteur minier à la suite de la pandémie de COVID-19 et pour exprimer leur désaccord au processus de révision du Code minier (absence de consultation des différentes parties prenantes) ;
  - Un article présentant l'ITIE et son importance dans le magazine Ressources, Bulletin d'information de la CMM, 2020, Edition n° 11 (p.28 à 30).

Concernant particulièrement le gel de l'octroi des permis miniers, son impact économique n'est plus à démontrer et les collègues de la Société civile et des Industries extractives ont mené des activités pour dénouer la situation.

Une étude initiée par Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM) en 2019, concrétisée par un rapport d'étude, ainsi qu'un atelier de présentation publique qui s'est tenu à l'hôtel Ibis Ankorondrano, et qui entre dans le cadre du programme Mining for Sustainable development (M4SD)<sup>6</sup>, a été effectuée pour réaliser une évaluation des risques de corruption dans le processus d'octroi des permis miniers à Madagascar. Les résultats de cette étude, publiés en 2020, mettent en relief l'existence de risques au niveau des procédures d'octroi des droits d'exploitation que les lois et règlements qui régissent ce domaine. Ils appellent à plus de vigilance de la part de l'autorité étatique dans les suivis et les contrôles des activités et l'existence d'un environnement qui favorise la participation de toutes les parties prenantes dans le processus de lutte contre la corruption à travers la sensibilisation et le dialogue multipartite.

La CMM, de son côté, a fait part de la nécessité de reprendre la délivrance des permis miniers mais en observant la législation applicable, dans le cadre notamment de lettres adressées au MMRS en avril et septembre 2019 et d'un article sur la gouvernance des permis miniers dans le magazine Ressources, Bulletin d'information de la CMM, 2020, Édition n° 11 (p.9).

### 3.4 Collaborations avec les parties prenantes

#### 3.4.1 Activités recensées en 2019

##### 3.4.1.1 Cour des comptes

En 2018, un protocole d'accord a été signé entre EITI Madagascar et la Cour de Compte pour l'audit concernant les revenus issus du secteur extractif. En application de ce protocole, une première vérification a été menée par la cour des comptes en 2019 pour les données déclarées par les entités de l'État (Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, ...) dans le cadre des rapports ITIE 2017 et 2018. Elle a permis à la Cour de formuler la conclusion suivante : « À l'issue des travaux effectués conformément aux normes, lois et règlements en vigueur, aux dispositions du protocole d'accord, et sur la base des informations obtenues, la Cour émet l'opinion que les comptes de revenus de l'État issus du secteur extractif pour les gestions de 2017 et 2018 ne comportent pas d'inexactitudes significatives. » (Source : rapport Cour des Comptes du 22 août 2019). »

##### 3.4.1.2 Dialogue entre les parties prenantes du secteur minier dans le processus de modification du code minier

Une consultation des parties prenantes du secteur minier a été initiée par le Ministère chargé de la gestion des ressources minières en Décembre 2019 au BCMM Ivato. Ce fût une occasion pour les membres de la société civile ainsi que ceux de la CMM de se prononcer sur les points à revoir ainsi que les risques à évaluer suites aux éventuelles modifications à apporter sur la législation minière. La Chambre des Mines de Madagascar, membre de l'EITI Madagascar, réclame une approche plus participative et exige la considération et la résolution des questions liées au « Gel des permis miniers » qui impactent lourdement le développement du secteur depuis son adoption en 2011. Par la même occasion, le groupement des organisations de sociétés civiles quant à eux réclame l'attention nationale sur l'existence d'équilibre entre le traitement des sujets financiers et l'intégration des questions sociales et environnementales dans l'exploitation des ressources minières.

---

<sup>6</sup> Le programme M4SD a pour objectif d'accroître la contribution de l'industrie minière au développement durable des pays riches en ressources minières en améliorant la transparence, la responsabilité et une réglementation efficace des processus d'attribution de permis, licences et contrats d'exploitation minière.

### **3.4.1.3 Participation à un salon de la RSE et du développement durable**

La CMM, avec la participation de l'EITI Madagascar, est intervenue lors du salon de la RSE et du développement durable en Juillet 2019. Cet évènement était une occasion pour rencontrer les investisseurs potentiels, mais également les autorités administratives et les membres des sociétés civiles dans le secteur minier.

Cette rencontre a permis d'échanger avec les parties prenantes sur les défis du secteur minier et sa contribution au développement de Madagascar.

La gestion de ressources naturelles ainsi que la maximisation de son impact sur l'économie, l'environnement et la communauté ont été à l'ordre du jour lors de cet évènement dans lequel toutes les parties intéressées ont été invitées à s'exprimer et à proposer des solutions pour la pérennisation et le renforcement de ce secteur.

### **3.4.1.4 Collaboration dans le cadre de l'initiative SRJS Madagascar**

En partenariat avec l'ONE, le Ministère des Affaires Étrangères des Pays Bas (MAE-NL), l'IUCN (NL) et le WWF (NL), ce programme vise à interpeller toutes les parties prenantes sur la gouvernance des ressources minières en faisant intervenir le gouvernement central et la collectivité territoriale, la société civile et les entreprises extractives.

En outre, il permet également un échange culturel et de pratiques entre la grande île et les autres pays, comme les philippines, qui s'intéressent à toutes les questions relatives à la bonne gestion des ressources naturelles et stratégiques comme propulseur économique, social, environnemental et communautaire.

## **3.4.2 Activités recensées en 2020**

### **3.4.2.1 Appui aux actions gouvernementales pour la lutte contre la propagation du Coronavirus**

Face à la pandémie qui sévit le pays, la CMM, en collaboration avec les grandes entreprises minières, ont apporté leur soutien et leurs appuis pour la lutte contre la propagation de la COVID-19. Au niveau régional par exemple, Les grandes entreprises comme QMM, Ambatovy ou Base Toliara ont pris leurs responsabilités en mettant des dispositifs visant à prévenir et à traiter les éventuelles contaminations.

### **3.4.2.2 Mise en place d'un Comité de réflexion pour la révision du code minier**

Un Comité de Réflexion composé de groupement pluridisciplinaire a été créé le 16 janvier 2020 dans le but d'instaurer un esprit de collégialité dans le processus de modifications du Code Minier.

Ce groupe est composé de :

- un noyau de pilotage composé de deux représentants par collège (Administration, Chambre des Mines, Opérateurs miniers nationaux, syndicat, Société Civile)
- une assemblée exécutive composée de huit (08) représentants par collège. L'assemblée exécutive ne s'est réunie qu'une fois le 5 mars 2020.

Compte tenu des restrictions sanitaires, ce travail de coopération a été interrompu pendant cinq (05) mois pour ne reprendre qu'en septembre 2020.

Fidèles aux principes de l'ITIE, les buts de cette coalition ont été d'instaurer un environnement propice pour les nouveaux investissements autant que pour ceux qui sont déjà en place, puis, de favoriser la mise en place de système qui témoigne de la transparence et de l'équité des retombées obtenues issues des exploitations pour chaque partie prenante, plus précisément, les recettes fiscales départagées entre l'administration centrale et les collectivités territoriales.

### 3.5 Participation aux rencontres internationales de l'ITIE

L'EITI Madagascar a participé à la conférence internationale qui s'est tenue à Paris le 18 et 19 juin 2019 afin de présenter l'expérience de la Grande Ile sur l'application des standards ITIE. La rencontre internationale était tout d'abord une occasion de réaffirmer publiquement la volonté de l'Etat de mettre en œuvre l'ITIE. Elle était également une opportunité de rappeler le chantier de l'ITIE à Madagascar, notamment du point de vue des industries extractives, qui constatent que des efforts supplémentaires doivent encore être fournis afin que Madagascar puisse se positionner de manière plus satisfaisante sur toutes les exigences ITIE, si ce n'est que l'existence d'un environnement institutionnel et politique clair et bien défini.

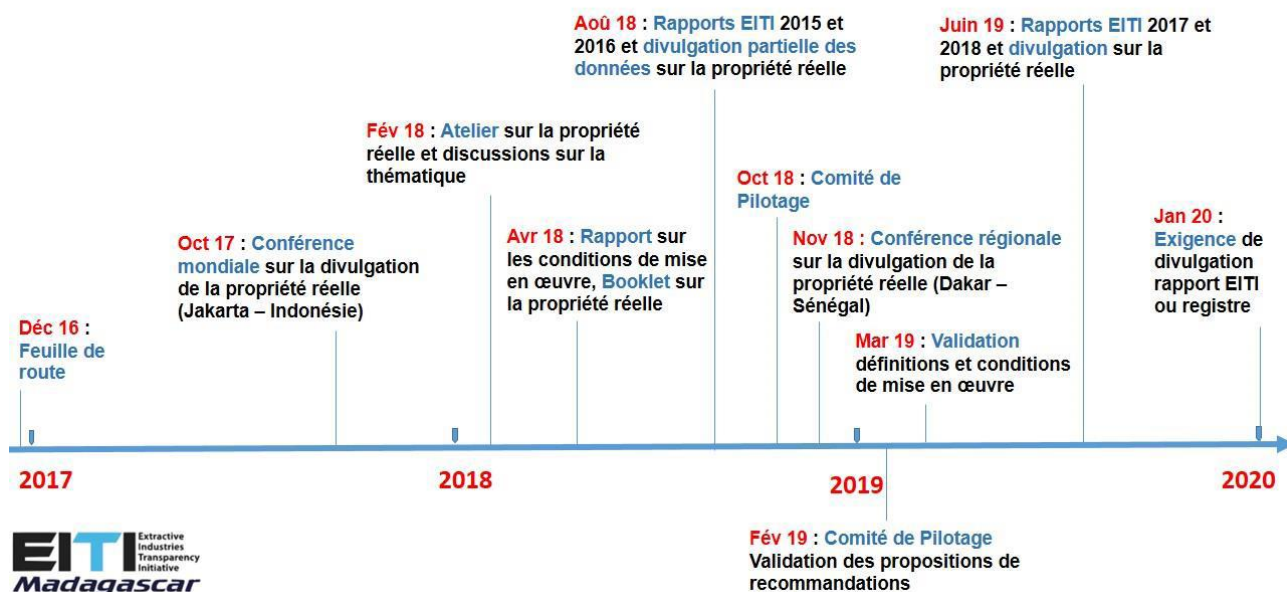
En 2020, le secrétariat international a fait bénéficier le CN ainsi que le secrétariat exécutif, à travers un webinaire, d'une formation sur la Norme ITIE 2019 et des termes de références pour la rédaction des rapports assouplis pour les années de 2019 et de 2020.

### 3.6 Mise en œuvre des nouvelles exigences

#### 3.6.1 Propriété réelle

Ci- après le tableau montrant les étapes déjà mise en œuvre par l'EITI Madagascar dans le cadre de la la divulgation de la propriété réelle. Le projet de décret a été adopté par le CN et se trouve au niveau du gouvernement actuellement pour adoption.

#### MISE EN OEUVRE DE LA DIVULGATION DE LA PROPRIETE REELLE A MADAGASCAR



En 2019, avec l'appui technique du cabinet Ernst and Young, le comité national s'est convenu à analyser les conditions de mise en place de la propriété réelle à Madagascar en relation avec la feuille de route sur la propriété réelle.

Un comité de pilotage pour échanger sur la mise en œuvre de la propriété réelle et élaborer des propositions et recommandations a également été mis en place.

Durant la même année, les rapports ITIE de 2017 et de 2018 ont inclu des informations sur la propriété réelle. Cette action a été fortement appréciée par le secrétariat international de l'ITIE dans la mesure où la publication de la propriété réelle n'est obligatoire qu'à partir de janvier 2020. Conséquemment, Madagascar a dépassé les attentes par rapport aux normes à travers cette initiative.

Pour renforcer le caractère institutionnel de la propriété effective, un projet de décret a été rédigé et soumis au Gouvernement malagasy en 2019, mais sans suite.

Face au silence du gouvernement, le SE a renvoyé, en 2020, le communiqué et le projet de décret propriété réelle au représentant du Champion, pour relancer l'adoption du décret. À date, le projet de décret sur la propriété réelle n'a pas encore été adopté.

### 3.6.2 Divulgence des contrats

Les rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019 consacrent une partie sur la divulgation des contrats à travers un état des lieux de la divulgation des contrats. Étant donné que la divulgation des contrats est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le CN s'est réuni en 2019 pour discuter de son inscription dans le plan de travail.

Pour 2020, le plan de divulgation des contrats a été inclus à plusieurs reprises dans l'ordre du jour des réunions de l'EITI Madagascar. Cette dernière n'a pas abouti sur de réelles résolutions faute de temps et d'expertise. Cette année a été marquée par la publication de communication de la part de l'APPAM ainsi que la réalisation de webinaire sur l'importance de la transparence au niveau des contrats miniers.

Lors de la visite de secrétariat international et des discussions et réunions effectuées par le comité national en novembre 2020, les questions autour de la divulgation de contrats et son impact sur l'évaluation du pays ont été souvent évoquées et débattues.

## 3.7 Activités liées au bon fonctionnement du Groupe multipartite

### 3.7.1 Réalisations en 2019

Le fonctionnement interne de l'EITI Madagascar a été discuté lors des réunions du CN. Les questions liées au financement des activités de l'organisation et notamment les débats sur le statut de l'EITI Madagascar reviennent souvent lors de ces réunions.

Des activités de sensibilisation des acteurs à intégrer le CN ont également été réalisées dans le but de compléter les places vacantes au sein du CN. D'ailleurs, le collège administration a nommé la quasi-totalité de ces représentants au CN vers la fin de l'année 2019. Les deux autres collèges ont lancé des appels à candidatures mais ils ont été infructueux.

En novembre 2019, le Secrétaire Exécutif de l'EITI Madagascar, Daniella RANDRIAFENO, a présenté sa démission. Madame Marcelle DANE a alors assuré l'intérim et la continuité de la réalisation des activités de l'EITI Madagascar jusqu'au recrutement d'un nouveau SE.

### 3.7.2 Activités en 2020

Les activités et les réunions du CN se sont concentrées sur le recrutement d'un nouveau Secrétaire Exécutif (SE). Eryck RANDRIANANDRASANA a été retenu et a pris officiellement ses fonctions en Septembre 2020 à la suite d'une cérémonie de passation.

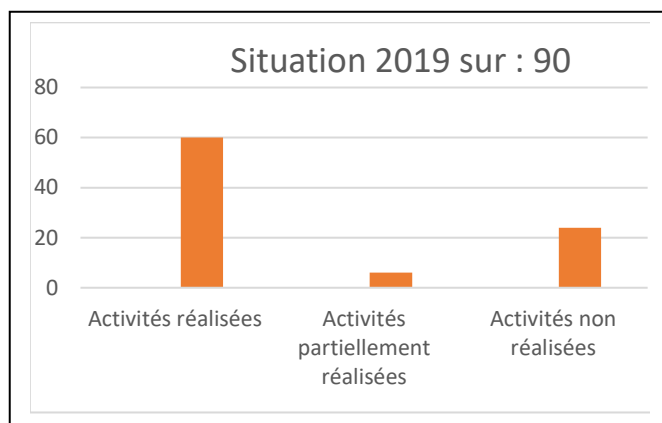
Dans le cadre de cette passation, un inventaire a également été effectué pour recenser les matériels et fournitures à la disposition de l'équipe du nouveau secrétariat exécutif.

L'adoption du nouveau décret 2020-1000 constitue un progrès pour le financement et le fonctionnement de l'EITI Madagascar dans la mesure où son application conforte l'engagement de l'Etat Malagasy dans le processus EITI. Toutefois, ce décret n'est pas encore effectif, étant donné la réticence au niveau du Ministère chargé du budget et de la finance pour le déblocage des fonds.

## 4. Evaluation des performances vis à vis des objectifs et des activités définies dans le plan de travail

La réalisation des activités prévues dans le plan de travail annuel « PTA » 2019 (voir Annexe II) se présente comme suit :

2019		
Situation de réalisation	Effectif	Effectif
Activités réalisées	60	66.67%
Activités partiellement réalisées	6	6.67%
Activités non réalisées	24	26.67%
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>100.00%</b>



Un progrès considérable a été accompli afin d'atteindre les objectifs du PTA :

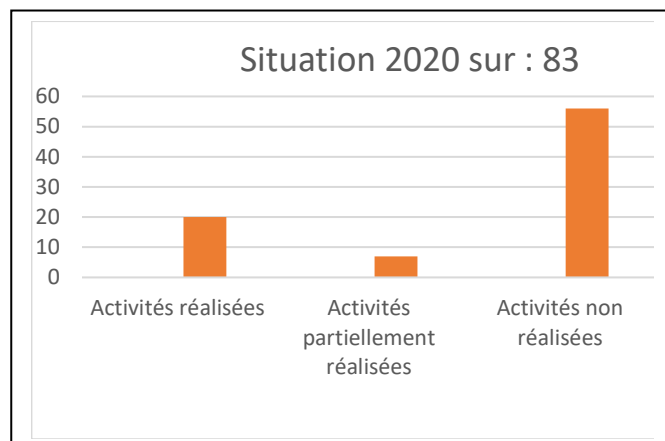
- L'engagement de l'État s'est manifesté par l'adoption du Décret n° 2019-362 modifiant le rattachement de l'EITI Madagascar au MMRS, l'inscription de l'EITI Madagascar dans la Loi de finances 2019 et le déblocage effectif d'une subvention, la nomination du Champion et de l'ensemble des représentants de l'Etat au sein du CN de l'EITI Madagascar et la participation du Champion et/ou de son représentant à l'ensemble des réunions du CN. Ces différentes initiatives ont permis l'atteinte des objectifs pour 2019. Elles démontrent un engagement plus poussé de l'État, mais qui nécessiterait encore un renforcement notamment en ce qui concerne la pérennisation du financement et la connaissance de la Norme ITIE par les représentants constituant le collège et son utilisation en tant qu'outil de gouvernance du secteur extractif ;
- Pour les entreprises, les activités réalisées n'ont pas abouti (Appel à candidature pour représentant vacant infructueux et rejet du financement de l'EITI Madagascar par CMM et ses membres pour éviter les conflits d'intérêt). Cependant, elles ont contribué à des discussions à des parties prenantes élargies (CMM pour le financement de l'EITI Madagascar et les grands projets tels qu'Ambatovy et QMM pour l'autodivulgateion) et ainsi à confirmer l'engagement des entreprises extractives ;
- L'engagement de la société civile a été renforcé notamment en ce qui concerne la sensibilisation des OSC et du public à travers principalement ses activités propres (article, formations, dialogue multipartite et conférence) et le lancement, bien qu'infructueux, de l'appel à candidature pour le représentant vacant. Toutefois, la participation de la société civile a été limitée à ses deux seuls représentants actifs ;
- Les objectifs en matière de divulgations ont été réalisés à travers les rapports ITIE relatifs aux exercices 2017 et 2018 publiés en décembre 2019. Ces rapports ont permis de clarifier les questions relatives au gel de l'octroi des permis miniers, à la situation de divulgation des contrats et à la propriété réelle ;
- Les objectifs concernant les résultats et impacts (promotion de l'ITIE, amélioration de la transparence et des résultats et impacts et initiation de réforme) ont progressé avec principalement les ateliers régionaux, l'élaboration du rapport annuel d'avancement pour 2017 et 2018 avec consultation de parties prenantes élargies, la cartographie et la publication de données ouvertes

(données réconciliation des rapports ITIE 2017 et 2018, fichier de données résumées). Ils ont contribué à la diffusion de l'ITIE et des données sur le secteur extractif.

Ces progrès sont confortés par le « progrès significatif » obtenu par Madagascar dans le cadre de la deuxième validation de 2019 (CF Section 5. Evaluation des performances par rapport aux exigences).

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19 (mesures de confinement), la non-effectivité de la subvention de l'État pour l'EITI Madagascar et la réorganisation du secrétariat exécutif de l'EITI Madagascar. Ce contexte a limité la mise en œuvre du PTA (voir Annexe II) :

2020		
Situation de réalisation	Effectif	Effectif
Activités réalisées	20	24.10%
Activités partiellement réalisées	7	8.43%
Activités non réalisées	56	67.47%
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>100.00%</b>



Concernant la réalisation des objectifs, une certaine continuité peut être retrouvée dans les efforts en matière d'engagement des parties prenantes malgré le contexte de l'année :

- L'État dans le cadre de la pérennisation du financement a adopté le Décret n° 2020-1000 du 20 août 2020 portant réaffectation des 1% des Frais d'Administration et 1% des Redevances minières à l'EITI Madagascar. Cependant, il est à noter que la concrétisation du financement de l'Etat laisse à désirer. À la date du présent rapport, l'EITI Madagascar n'a pas encore pu percevoir ses quote-parts, ni la subvention de l'État pour l'EITI Madagascar pour 2020 (prévu par la LF 2020) (voir section 8).
- Les entreprises extractives n'ont pu réaliser la plupart de ces activités, mais leur engagement s'est avéré stable et continu à travers leur participation régulière et importante (en nombre et leur implication) aux activités de l'EITI Madagascar.
- La société civile a renforcé ces efforts avec notamment la réorganisation de ces représentants, la nomination d'un membre supplémentaire et la poursuite de ses activités de sensibilisations et d'utilisation des données ITIE.

Les efforts pour 2020 ont été concentrés sur le fonctionnement de l'EITI Madagascar (régularisation/amélioration de l'organisation interne de l'EITI Madagascar et de son secrétariat). Ils se sont traduits par la nomination du SE, l'existence d'un inventaire des matériels et équipements et les discussions sur l'indemnisation qui devrait contribuer à l'amélioration du fonctionnement interne de l'EITI Madagascar.

Aucune publication et sensibilisation particulière n'a pu être réalisée durant la période, ce qui constitue un ralentissement comparé à 2019. Toutefois, les discussions engagées et/ou les résolutions/ décisions prises sur l'élaboration du rapport ITIE 2019 et la divulgation des contrats démontrent une volonté de régularité dans les divulgations et de conformité aux exigences de la Norme ITIE.

## 5. Evaluation des performances par rapport aux exigences de l'ITIE

Madagascar a fait l'objet d'une deuxième validation à partir du 29 décembre 2019. Une évaluation des performances par exigences a été réalisée dans ce cadre par le secrétariat international. Ainsi, l'appréciation de la mise en œuvre réalisée par le CN pour l'année 2019 ne concerne que les exigences pour lesquelles le Secrétariat international ne s'est pas basé sur les réalités en 2019. Pour l'année 2020, une appréciation de chaque exigence a été réalisée suivant le nouveau modèle de validation.

COMPOSANTES		Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)	Appréciation des progrès par le CN 2020		
			SCORE (pts)	COMMENTAIRE	
ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		(Le score d'une composante est la moyenne des points octroyés pour chaque Exigence relevant de cette composante)	70	Modéré	
1. Suivi par le Groupe Multipartite	1.1 Engagement de l'Etat	Le gouvernement a montré des signes encourageants de son engagement envers l'ITIE. Néanmoins, les déclarations de soutien à haut niveau ne se sont pas systématiquement accompagnées d'efforts concrets pour soutenir tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE au niveau des opérations depuis juin 2018, comme en témoignent la connaissance inégale de l'ITIE par les différentes agences représentées au sein du GMP, le soutien limité au financement et à la pérennité du processus au cours de la période considérée, les activités limitées de suivi des recommandations issues des rapports ITIE et la nomination tardive des représentants du gouvernement au sein du GMP en 2019.	Progrès significatif - La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	60	En grande partie respectée - Pérennisation du financement de l'EITI Madagascar par l'adoption du Décret n°2020-1000 portant attribution de quote-parts de FA et de redevances minières à l'EITI Madagascar. Cependant, la concrétisation du financement a été retardée par des questions procéduriales
	1.2 Engagement des entreprises extractives	Les entreprises sont pleinement, activement et efficacement engagées dans le processus ITIE, tant en tant que fournisseurs d'informations que dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus ITIE. Le gouvernement a fait en sorte qu'il existe un environnement favorable à la participation des entreprises. Malgré les contraintes imposées par les dispositions du code fiscal relatives à la confidentialité, le système de dérogation conçu par le MFB a permis de faciliter la déclaration des entreprises. De l'avis du Secrétariat international, le collège des entreprises a fait des efforts pour aller au-delà des exigences minimales en termes de qualité, de cohérence et de nature proactive de son engagement dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE. Dans un contexte d'affaiblissement de l'engagement des deux autres collèges, cet engagement a été essentiel pour assurer la durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE.	Progrès dépassé	100	Dépassé- Engagement stable et continu: (assiduité)

COMPOSANTES		Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)	Appréciation des progrès par le CN 2020	
			SCORE (pts)	COMMENTAIRE
1.3 Engagement de la Société Civile	Les preuves disponibles publiquement et les consultations des parties prenantes indiquent une tendance positive dans l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE. Au moins deux représentants de la société civile contribuent activement et régulièrement au processus, et les organisations de la société civile ont participé à plusieurs activités de renforcement des capacités et de sensibilisation au cours de la période examinée. Il existe plusieurs exemples de recommandations de plaidoyer et de politiques émises par les organisations de la société civile sur les développements clés du secteur. Néanmoins, leur engagement reste affecté par des capacités et des ressources limitées, le manque de participation d'une majorité de représentants au sein du GMP et les difficultés à obtenir des nominations pour les sièges vacants au sein du GMP, qui reflètent les lacunes dans l'engagement de l'électorat au sens large. L'engagement inégal de l'ensemble de la société civile a conduit à ce que les devoirs et les responsabilités d'une participation active à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE soient confiés à deux parties prenantes de la société civile, exacerbant ainsi les contraintes de capacité de l'ensemble. En outre, le Secrétariat international n'a pas trouvé de preuves indiquant un quelconque retour en arrière dans l'adhésion au protocole de la société civile, comme l'ont confirmé les consultations des parties prenantes.	Progrès significatif- La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	60	En grande partie respectée- Engagement fort mais pénalisé par la rotation des représentants et les sièges vacants
	1.4 Groupe Multipartite	D'après la documentation disponible et les avis des parties prenantes, les réunions n'ont pas toujours été annoncées en temps utile au cours de la période examinée, et les discussions et décisions du GMS n'ont pas été régulièrement enregistrées. Il y a eu un consensus sur le fait que les écarts dans la pratique par rapport aux termes de référence du GMP étaient dus à d'importants problèmes de financement et de capacité qui ont empêché le secrétariat national de fournir un soutien administratif au GMP. Les parties prenantes consultées ont également exprimé des inquiétudes quant à la nature représentative des membres du GMP pour la sous-constitution pétrolière et gazière et ont noté des difficultés à obtenir des nominations pour les sièges vacants des OSC.	Progrès significatif- Performance inchangée depuis la dernière Validation	60

RESULTATS ET IMPACT		(Le score d'une composante est la moyenne des points octroyés pour chaque Exigence relevant de cette composante)	90	Elevé
1.5 Plan de travail	Le plan de travail reflète les priorités du GMP pour la mise en œuvre de l'ITIE, est mis à jour annuellement et est le produit de consultations avec les principales parties prenantes. Il comprend des activités limitées dans le temps, mesurables et chiffrées, en tenant compte des contraintes de financement et de capacité. Le plan de travail comprend des activités spécifiques de suivi des recommandations issues des déclarations ITIE. Les retards dans la mise en œuvre du plan	Progrès satisfaisant	90	Pleinement respecté - Performance marquée par des discussions sur la nécessité de mise à jour du PTA compte tenu du contexte de la mise en œuvre

COMPOSANTES		Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)		Appréciation des progrès par le CN 2020	
				SCORE (pts)	COMMENTAIRE
		de travail semblent raisonnables compte tenu des contraintes de financement.			
7. Résultats et Impacts	7.1 Débat public	Madagascar a veillé à ce que le rapport ITIE soit compréhensible, activement promu, accessible au public et contribue au débat public. Bien qu'il y ait peu de preuves de sensibilisation et de diffusion auprès des communautés des régions minières au cours de la période 2015-2017, l'évaluation de l'exigence 7.1 doit être prise dans le contexte de défis de financement plus larges (voir l'exigence 1.5) et d'un engagement inégal entre les différents groupes constitutifs (voir l'exigence 1.4).	Progrès satisfaisant Appréciation CN pour 2019 : Progrès satisfaisant - Réalisation d'activités de sensibilisation et de formation en région conformément aux	90	Pleinement respecté - L'absence d'activité est cohérente avec le contexte à savoir la COVID avec les mesures de restrictions de l'espace civique (confinement et limitation des déplacements/ interactions) et la réorganisation du secrétariat exécutif.
	7.2 Accessibilité des données et données ouvertes	Les données ITIE de Madagascar n'étaient pas disponibles publiquement dans un format lisible par machine au début de la validation, bien que l'ITIE Madagascar ait préparé des projets de tableaux de données récapitulatifs conformément aux directives du conseil d'administration avant septembre 2017. L'ITIE Madagascar a publié des résumés des rapports ITIE et a rendu les informations ITIE disponibles dans les langues locales.	L'exigence est encouragée ou recommandée et ne doit pas être tenue en compte dans l'évaluation de la conformité	90	Pleinement respecté - Les données résumées pour tous les exercices couverts par un rapport ITIE ont été publiées et pour 2017 et 2018 les données financières réconciliées ont aussi été publiées sous format excel
	7.3 Recommandations tirées de la mise en œuvre de l'ITIE	Malgré des ressources limitées, le GMP a pris des mesures pour agir sur les leçons apprises, y compris sur les causes des divergences, et examiner les recommandations résultant des rapports ITIE. Malgré l'absence de cadre institutionnalisé pour le suivi des recommandations de l'ITIE, des réformes gouvernementales tangibles ont été adoptées à la suite de ces dernières.	Progrès satisfaisant	90	Pleinement respecté -Le suivi des recommandations est réalisé dans le cadre de l'élaboration des RAA 2017 et 2018 et des rapports ITIE 2017 et 2018. L'élaboration des RAA 2019 et rapport ITIE 2019 a été reportée compte tenu du confinement et de la réorganisation du secrétariat exécutif.
	7.4 Examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE	Le rapport annuel d'avancement 2016 reflète les efforts déployés pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE et fournit des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des exigences de l'ITIE et des objectifs du plan de travail. Cependant, le rapport ne fournit pas d'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de ces objectifs. On craint également que le rapport annuel de progrès ne reflète pas les opinions de la plupart des parties prenantes.	Progrès significatif Appréciation CN pour 2019 : Progrès satisfaisant- Elaboration du Rapport Annuel d'Avancement 2017 et 2018 a inclu la consultation de parties prenantes élargies	90	Pleinement respecté - Le RAA 2017 et 2018 a impliqué la consultation de parties prenantes élargies. L'élaboration des RAA 2019 et 2020 a été reportée en raison de la réorganisation du Secrétariat exécutif et des mesures de confinement .
Points supplémentaires Efficacité et durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE	L'ITIE est pertinent au niveau national (La mise en œuvre de l'ITIE traite de défis ou de risques pertinents à la gouvernance du secteur	-	-	1	Oui, les défis traités sont notamment : - En 2019 : la propriété réelle, la divulgation des contrats, la fiabilisation des données de l'Etat, la publication de rapports financiers, les transferts et paiements infranationaux, l'aspect environnemental et l'approche genre (voir

COMPOSANTES		Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)		Appréciation des progrès par le CN 2020	
				SCORE (pts)	COMMENTAIRE
	extractif au niveau national)				Rapports 2017 et 2018) - En 2020: le financement de l'EITI Madagascar (Décret n°2020-1000), le renforcement du secrétariat exécutif (Décret n°2020-1130) ,et l'utilisation de l'ITIE en tant que plateforme de discussion sur le code minier (dans PTA mais non mis en œuvre)
	Les données sur le secteur extractif sont systématiquement divulguées (par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises.)	-	-	0.5	Partiellement: Il existe des divulgations systématiques. Cependant la véritable transition vers la divulgation systématique nécessite un effort de sensibilisation et de lobbying plus poussé de l'EITI Madagascar et un appui de l'Etat. (voir Rapport sur la Divulgation systématique)
	Il existe un environnement propice à la participation de la société civile (y compris la participation des communautés affectées.)	-	-	1	Oui, dans la mesure où les réclamations citoyennes contribuent à la mise en place d'un processus inclusif (Réforme Code Minier: initiative du Gouvernement, efforts pour inclure les parties prenantes concernées en 2020, ONE-consultation des OSC sur la révision du décret MECIE en 2020). Des efforts restent à faire pour que le Gouvernement adopte de manière systématique le processus inclusif dans la gouvernance du secteur extractif et pour inciter la participation des communautés concernées
	Les données du secteur extractif sont utilisées (accessibles et utilisées pour l'analyse, la recherche et le plaidoyer)	-	-	1	Oui, les données sont utilisées par les différentes parties prenantes mais les efforts sont à poursuivre (voir Rapport de vulgarisation et de dissémination des données ITIE)
	L'ITIE a orienté les changements dans les politiques (dans les pratiques ou les politiques du secteur extractif.)	-	-	0.5	Les dernières politiques minières sont en date de 1998 et 2015 et la dernière politique pétrolière date de 2019. Les rapports existants sur le secteur extractif, y compris les rapports ITIE, sont pris en compte dans la mise à jour/revue de ses politiques. Les efforts dans ce cadre devraient être poursuivis et inclure notamment la sensibilisation des hauts responsables sur l'ITIE et sa mise en œuvre à Madagascar.
<b>EXTRA - POINTS</b>		(Jusqu'à 5 points supplémentaires)		<b>4</b>	

COMPOSANTES	Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)	Appréciation des progrès par le CN 2020	
		SCORE (pts)	COMMENTAIRE

TRANSPARENCE		(Le score d'une composante est la moyenne des points octroyés pour chaque Exigence relevant de cette composante)		89.1	Elevé
2. Licences et Contrats	2.1 Cadre légal et fiscalité	Madagascar a divulgué des informations sur le cadre juridique et les régimes fiscaux régissant les industries extractives, y compris une description complète des trois cadres juridiques miniers coexistants et le degré de dévolution fiscale. Le rapport ITIE 2014 comprend des informations sur les rôles et responsabilités de certaines agences gouvernementales, et des informations sur les rôles et responsabilités des entités gouvernementales concernées sont accessibles sur le site Internet de l'ITIE Madagascar. Le rapport décrit également les réformes en cours.	Progrès satisfaisant Appréciation CN pour 2019 : Progrès satisfaisant - Amélioration de la présentation dans les rapports ITIE 2017 et 2018 - Des réserves sont toutefois émises concernant la tentative unilatérale de l'administration de réformer le code minier (Projets de loi en novembre 2019 - pas de consultation du secteur)	90	Pleinement respectée- Le dernier rapport publié (Rapport 2018) présente: - le cadre juridique et la fiscalité des industries extractives, - la situation de l'octroi des licences et contrats, - les registres de licences minières et pétrolières, - l'état de publication des contrats et la politique du Gouvernement, - les propriétaires réels des entreprises dans le champ du rapport et les entreprises d'Etat
	2.2 Octroi des licences et des contrats	Le rapport ITIE a permis d'identifier l'attribution et les transferts de licences dans le secteur minier dans le contexte du moratoire en cours, une question prioritaire pour la gestion du secteur à Madagascar. En ce qui concerne les critères techniques et financiers, les rapports ITIE ont contribué de manière significative au débat public en soulignant l'absence de tels critères dans l'attribution et le transfert des permis dans le secteur minier. Si les rapports ITIE ont été essentiels pour identifier les inefficacités dans la gestion des licences dans le secteur extractif, certaines lacunes dans les divulgations liées aux transferts de licences subsistent. Le rapport ITIE 2018 ne commente pas le processus statutaire de transfert des licences pétrolières et gazières, ni les déviations potentielles non triviales de la pratique en matière de transfert de licences, tant dans le secteur minier que pétrolier et gazier.	Progrès significatif - La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	90	
	2.3 Registre des licences	Madagascar a divulgué les informations obligatoires en vertu de l'exigence 2.3 pour les licences pétrolières et gazières en 2014 et a commenté l'existence de registres accessibles au public à la fin de 2016. Les lacunes dans les informations sur les licences minières dans le rapport ITIE 2014 ont été compensées par le nouveau cadastre en ligne du BCMM ou l'accessibilité sur demande auprès du BCMM.	Progrès satisfaisant Appréciation CN pour 2019 : Progrès satisfaisant - Efforts maintenus dans le cadre des rapports ITIE 2017 et 2018 - BCMM cadastre en ligne	90	

COMPOSANTES		Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)		Appréciation des progrès par le CN 2020	
				SCORE (pts)	COMMENTAIRE
	2.4 Contrats	Le GMP doit être félicité pour ses efforts visant à clarifier la politique du gouvernement et à inciter l'association des compagnies pétrolières et gazières APPAM à déclarer son soutien à la divulgation des contrats. Les rapports ITIE ont permis de documenter la pratique en matière de divulgation des contrats et d'identifier les lacunes, en soulignant notamment que la divulgation du partage des bénéfices pétroliers était considérée comme particulièrement sensible. Malgré cela, la politique du gouvernement reste floue. Les consultations des parties prenantes ont confirmé les difficultés liées à la divulgation des contrats, tant du point de vue du gouvernement que de celui de l'industrie.	Progrès significatif - La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	90	
	2.5 Propriété effective	Le rapport ITIE 2014 ne clarifie pas la politique du gouvernement en matière de divulgation de la propriété effective dans le secteur extractif. Bien qu'il fournisse des informations sur les propriétaires légaux d'environ la moitié des entreprises matérielles, l'identité des actionnaires des sociétés constituées à Madagascar est disponible sur le site Internet du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), mais uniquement pour les membres enregistrés et moyennant des frais.	L'exigence est encouragée ou recommandée et ne doit pas être tenue en compte dans l'évaluation de la conformité Appréciation CN pour 2019 : Progrès significatif - Malgré la non adoption du projet de décret sur la propriété effective, les rapports ITIE 2017 et 2018 constituent un rapport pilote en divulguant les propriétaires réels et juridiques des entreprises incluses dans le champ du rapport	90	
	2.6 Participation de l'Etat	Le rapport ITIE 2018 définit correctement KRAOMA comme une entreprise d'État, mais omet explicitement OMNIS en tant qu'entreprise d'État malgré la représentation de l'État par cette dernière dans les contrats pétroliers et gaziers et en tant que propriétaire de participations dans plusieurs sociétés minières. Le rapport décrit les règles et pratiques liées aux relations financières entre KRAOMA et OMNIS et le gouvernement, y compris celles relatives à la distribution des bénéfices, aux bénéfices non distribués, aux réinvestissements et au financement par des tiers. Il présente une liste complète des participations de l'État dans les secteurs minier, pétrolier et gazier, mais ne décrit pas de manière cohérente les termes associés aux capitaux propres des entreprises d'État dans ces sociétés extractives. Un changement dans la participation de l'État en 2018, la	Progrès significatif - La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	90	

COMPOSANTES		Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)	Appréciation des progrès par le CN 2020		
			SCORE (pts)	COMMENTAIRE	
		création de KRAOMA MINING, est décrit, y compris les termes de la transaction. Le rapport confirme seulement l'absence de prêts de l'État et des entreprises d'État aux sociétés extractives, mais ne se prononce pas sur l'existence d'éventuelles garanties. Les parties prenantes consultées s'accordent toutefois à dire qu'aucune garantie n'a été accordée aux entreprises extractives en 2018.			
3. Exploration et Production	3.1. Exploration (prospection)	Le rapport ITIE 2014 donne un aperçu du secteur extractif, y compris les activités d'exploration. De l'avis du Secrétariat international, Madagascar est également allé au-delà des exigences minimales en fournissant des informations supplémentaires sur l'ASM, notamment sur la chaîne de valeur, l'attribution de licences et deux études de cas détaillées, comme encouragé par la norme et de grande valeur pour les parties prenantes.	Progrès dépassé Appréciation CN pour 2019 : Progrès dépassé - Efforts maintenus dans le cadre des rapports ITIE 2017 et 2018	90	Pleinement respectée- Les informations sur l'exportation, la production, et l'exportation de produits extractifs sont dans le dernier rapport publié (Rapport 2018)
	3.2 Production	Le rapport ITIE 2014 fournit des données sur les volumes et les valeurs de production pour la plupart des minéraux, ventilées par produit et par région productrice. Les chiffres manquants pour la production de Kraoma peuvent être calculés sur la base des données d'exportation (voir l'exigence 3.3). Bien que les données soient incomplètes pour la production de dolomite, de calcite et de kaolin, elles ne sont pas significatives selon le Secrétariat international. Ces minéraux sont destinés à des activités d'extraction, qui ont été évaluées comme étant hors du champ de l'ITIE dans d'autres cas par le conseil d'administration de l'ITIE. Le rapport confirme l'absence de production commerciale de pétrole en 2014.	Progrès satisfaisant Appréciation CN pour 2019 : Progrès satisfaisant- Efforts maintenus dans le cadre des rapports ITIE 2017 et 2018	90	
	3.3 Exportation	Le rapport ITIE 2014 fournit les volumes et les valeurs des exportations pour chaque matière première exportée et chaque région productrice. Bien que la valeur de l'exportation de quartzite d'une entreprise soit manquante, ce dernier est un matériau de carrière et n'est donc pas considéré comme substantiel selon le Secrétariat international (voir l'exigence 3.2). Ceci est également compensé par les nombreuses informations fournies sur les exportations illicites d'or et de pierres précieuses du pays. Madagascar a fait des efforts remarquables pour comparer les données existantes et mettre en évidence la perte de recettes fiscales.	Progrès satisfaisant Appréciation CN pour 2019 : Progrès satisfaisant- Efforts maintenus dans le cadre des rapports ITIE 2017 et 2018	90	

COMPOSANTES		Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)		Appréciation des progrès par le CN 2020	
				SCORE (pts)	COMMENTAIRE
4. Collecte des revenus	4.1 Divulgateion exhaustive des taxes et revenus	Le rapport ITIE 2018 répond à la plupart des aspects de l'exigence 4.1, à l'exception de la divulgation unilatérale complète par le gouvernement des revenus, pour chacun des flux de revenus matériels, de toutes les entreprises minières, pétrolières et gazières, y compris celles en dessous du seuil de matérialité. Malgré l'approche alambiquée du GMP pour sélectionner les entreprises importantes, cette approche a permis d'inclure dans le champ du rapport toutes les entreprises effectuant plus de 125 000 USD de paiements au gouvernement. Le rapport fournit des divulgations unilatérales complètes des revenus des industries extractives pour toutes les sources de revenus des 70 plus grandes entreprises. Il fournit une divulgation complète des revenus des entreprises pétrolières et gazières et des paiements de frais administratifs (FA) des entreprises minières. L'évaluation du Secrétariat est que le rapport ITIE 2018 est transparent sur les défis pratiques pour obtenir des informations non fiscales complètes des entreprises au-delà des 70 et considère donc cette lacune comme étant d'une importance marginale.	Progrès satisfaisant- La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	90	Pleinement respectée- Le dernier rapport publié (Rapport 2018) divulgue les données sur les revenus de l'Etat (taxes et revenus)
	4.2 Revenus des ventes des parts de production de l'État et/ou autres revenus perçus en nature	Le rapport ITIE 2014 indique clairement que le gouvernement n'a pas perçu de revenus en nature en 2014.	Le Groupe multipartite a démontré que l'exigence n'est pas applicable au pays. Appréciation CN pour 2019 : N/A	N/A	
	4.3 Fournitures d'infrastructures et accords de troc	Le rapport ITIE 2014 démontre qu'il n'y avait aucune charte ou disposition relative aux infrastructures en vigueur en 2014.	Le Groupe multipartite a démontré que l'exigence n'est pas applicable au pays. Appréciation CN pour 2019 : N/A	N/A	
	4.4 Revenus provenant du transport	Le rapport ITIE 2018 démontre que le gouvernement et les entreprises d'État ne perçoivent pas de revenus du transport des matières premières extractives. Néanmoins, le rapport reflète les efforts déployés pour aller au-delà de l'exigence minimale en décrivant les différents accords de transport privés pour les matières premières extractives et en rapprochant les paiements des entreprises pour l'utilisation des infrastructures portuaires.	Progrès dépassé	100	Dépassée- En l'absence de revenus de l'Etat provenant du transport, le rapport 2018 présente les informations sur le transport privé de matières premières extractives
	4.5 Transactions liées aux entreprises d'État	Le rapport ITIE 2014 indique qu'il n'y a eu aucune transaction financière entre les entreprises d'État du secteur extractif et l'État et qu'il n'existe aucune preuve de paiement de dividendes de QMM à OMNIS et de MCM à NASSCO. Les consultations des parties prenantes ont confirmé l'absence de paiements des entreprises extractives aux entités gouvernementales et de KRAOMA au gouvernement.	Le Groupe multipartite a démontré que l'exigence n'est pas applicable au pays. Appréciation CN pour 2019 : N/A	N/A	

COMPOSANTES		Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)		Appréciation des progrès par le CN 2020	
				SCORE (pts)	COMMENTAIRE
	4.6 Paiements infranationaux	Le rapport ITIE 2018 a clarifié l'absence de paiements infranationaux matériels dans le secteur extractif. Il a confirmé qu'aucune ristourne n'a été versée directement aux gouvernements locaux par les entreprises matérielles au cours de la période considérée, comme l'ont confirmé les consultations des parties prenantes.	La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	90	Pleinement respectée- Les paiements infranationaux sont présentés dans le dernier rapport publié (Rapport 2018)
	4.7 Niveau de désagrégation	Le rapport ITIE 2018 documente l'approche du GMS en matière de déclaration au niveau du projet, bien que celle-ci soit basée sur une base par mine plutôt que par licence. Les données financières rapprochées sont de facto désagrégées par licence pour seulement six des 17 entreprises matérielles.	Progrès significatif La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	90	Pleinement respectée- Le dernier rapport publié (Rapport 2018) prend en compte la divulgation par projet
	4.8 Ponctualité des données	<a href="#">Le rapport ITIE 2014 a été publié dans les deux ans suivant la fin de la période fiscale examinée, en décembre 2016, et le GMP a convenu de la période de déclaration.</a>	Progrès satisfaisant <a href="#">Appréciation CN pour 2019 : Progrès dépassé- le dernier rapport publié porte sur une période N-1 de la publication (Rapport 2018- publié en 2019)</a>	90	Pleinement respectée- Aucune publication en 2020 mais le dernier rapport publié respecte le délai de 2 dernières années prescrites par la Norme EITI. La ponctualité devrait toutefois être renforcée par la mise en place d'une régularité dans la publication des rapports et ainsi avoir des données à jour
	4.9 Qualité des données et assurance de la qualité	Il existe des preuves que le GMP a approuvé les TdR de son administrateur indépendant conformément au modèle, a supervisé la passation de marché de l'AI pour le rapport ITIE 2018 et a approuvé les modèles de rapport. Les données sommaires des rapports ITIE 2017 et 2018 ont été soumises au Secrétariat international pour commentaires en décembre 2019. Le rapport ITIE 2018 couvre la plupart des aspects de l'exigence 4.9, à part une déclaration de l'AI sur l'exhaustivité et la fiabilité des données financières rapprochées. Cependant, après le début de la Validation, l'ITIE Madagascar a publié un addendum au Rapport ITIE 2018 qui comprenait l'évaluation de l'AI selon laquelle elle n'a pas découvert d'éléments qui remettraient en cause l'exhaustivité et la fiabilité des données financières rapprochées dans le rapport.	Progrès satisfaisant- La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	90	Pleinement respectée- Pour le dernier rapport publié (rapport 2018), des mesures de qualité et d'assurance qualité ont été convenues avec le CN, observées dans le cadre de l'élaboration du rapport et présentées dans le rapport .
5. Affectations des revenus	5.1 Répartition des revenus provenant des industries extractives	Le rapport ITIE 2018 énumère et fournit clairement la valeur des revenus extractifs non enregistrés dans le budget national. Bien qu'elle ne fournisse qu'une explication sommaire de leur gestion, la publication des états financiers audités du BCMM, de l'OMNIS, de l'ANOR et du KRAOMA pour 2017 et 2018 fournit des informations sur la gestion de ces revenus hors budget, même si ceux-ci n'ont pas été analysés en détail à ce jour.	Progrès satisfaisant - La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	90	Pleinement respectée- Le rapport 2018 divulgue les informations sur la répartition des revenus

COMPOSANTES		Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)	Appréciation des progrès par le CN 2020		
			SCORE (pts)	COMMENTAIRE	
	5.2 Transferts infranationaux	Le travail de l'ITIE Madagascar sur les transferts infranationaux est louable en tant qu'exemple de la contribution significative de la mise en œuvre de l'ITIE au débat public sur une question de priorité nationale. Le rapport ITIE 2018 comprend non seulement des informations détaillées sur le décaissement des ristournes d'Ambatovy, mais il fournit également une évaluation des défis liés au transfert efficace des revenus extractifs et des informations sur la gestion des revenus au niveau local. Cependant, le rapport ITIE n'a pas fourni de données ventilées par unité de gouvernement local sur les parts statutaires VS les transferts effectifs, tant pour les FAM que pour les ristournes versées par toutes les entreprises extractives, à l'exception d'Ambatovy, ainsi que de QMM après le début de la validation.	Progrès significatif - La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	60	En grande partie respectée- Le dernier rapport publié présente les transferts infranationaux, les écarts entre la formule théorique et les transferts effectifs
	5.3 Gestion des revenus et des dépenses	Il est encourageant que Madagascar ait fourni des informations supplémentaires sur la gestion des recettes et les dépenses.	L'exigence est encouragée ou recommandée et ne doit pas être tenue en compte dans l'évaluation de la conformité	90	Pleinement respectée- La gestion de revenus au niveau des entités de l'Etat perceptrices de revenus extractifs est présentée dans le rapport 2018
6. Dépenses sociales et économiques	6.1 Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive	Le rapport ITIE 2014 présente des informations sur les dépenses sociales obligatoires des entreprises, ventilées par projet et par bénéficiaire. Bien que les résultats ne soient pas présentés de manière désagrégée entre l'argent et le matériel, l'AI a confirmé que toutes les dépenses sociales obligatoires sont payées en nature. Madagascar a également fait des efforts pour aller au-delà des exigences minimales en fournissant des informations supplémentaires sur les dépenses sociales discrétionnaires.	Progrès satisfaisant Appréciation CN pour 2019 : Progrès satisfaisant- Efforts maintenus dans le cadre des rapports ITIE 2017 et 2018	90	Pleinement respectée- Le rapport 2018 inclut des données sur : - les dépenses sociales et environnementales, - les dépenses quasi-budgétaires, - la contribution économique du secteur extractif, - l'impact environnemental des activités extractives
	6.2 Dépenses quasi budgétaires (dépenses quasi fiscales)	Il existe des preuves que le GMS a examiné les dépenses quasi-fiscales depuis la première validation. Si le rapport ITIE 2018 classe correctement deux types de dépenses quasi-fiscales d'OMNIS au cours de l'année considérée, il ne fournit pas suffisamment d'informations sur la nature de la seconde dépense. Cependant, après le début de la Validation (en février 2020), le site web d'OMNIS a publié des informations désagrégées sur ses dépenses quasi-fiscales en 2018, atteignant ainsi un niveau de transparence comparable à celui des autres paiements et flux de revenus.	Progrès satisfaisant - La performance du pays est meilleure que lors de la dernière Validation	90	
	6.3 Contribution du secteur extractif à l'économie	Le rapport ITIE fournit des données sur la contribution des industries extractives au PIB, aux recettes publiques et à l'emploi, ainsi qu'un aperçu des activités extractives. Bien qu'il ne fournisse que des estimations officielles des exportations en termes absolus, il est possible de calculer la part relative des exportations totales sur la base des données fournies.	Progrès satisfaisant	90	

COMPOSANTES		Deuxième validation de décembre 2019- Fiche d'évaluation (+ Appréciation du CN pour 2019)		Appréciation des progrès par le CN 2020	
				SCORE (pts)	COMMENTAIRE
	6.4 Impact environnemental des activités extractives	-	- Appréciation CN pour 2019 : Progrès satisfaisant- L'aspect environnemental a été traité dans les rapports 2017 et 2018	90	

SCORE GENERAL pour 2020 (Le score général correspond à la moyenne des scores de ces composantes plus les extra-points)			87	Elevé
---	--	--	----	-------

## 6. Aperçu des réponses du Groupe Multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la validation

### 6.1 Suivi des recommandations dans les rapports ITIE 2017 et 2018

N°	Période	Recommandations	Aperçu des réponses du GMP
1	2007-2009	<p><b>Fiabilisation et mise à disposition des données de base de la réconciliation</b>            Nous recommandons à chaque société concernée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ se référer préalablement au guide de remplissage lors de l'établissement du canevas</li> <li>▸ faire représenter par la personne adéquate et compétente pour le remplissage du canevas lors de l'atelier de préparation de la mission de réconciliation</li> <li>▸ de mieux s'organiser en interne pour la mise à disposition à temps des données et des pièces justificatives</li> </ul>	<p><b>Recommandation partiellement suivie.</b>            Les sociétés retenues dans le périmètre de réconciliation ont soumis les canevas de déclaration à temps. Néanmoins, le guide de remplissage et le format du canevas ne sont pas toujours suivis et quelques erreurs ou omissions ont été constatées.</p>
2	2007-2009	<p><b>Traçabilité des flux d'encaissements provenant des revenus miniers telle que prévue par les réglementations en vigueur</b>            Nous recommandons de mettre en place un système qui permet d'améliorer la traçabilité des encaissements repartis aux bénéficiaires des recettes prévus par les réglementations en vigueur. Au niveau de chaque bénéficiaire final, des sous comptes dédiés spécialement à chaque type de revenu, incluant une définition des procédures de transmission des pièces justificatives de répartition correspondantes, pourraient être mis en place par exemple.</p>	<p><b>Recommandation partiellement suivie.</b>            Un système de suivi de transfert a été mis en place au sein du BCMM. Toutefois, le transfert de fonds au niveau de chaque bénéficiaire prévu par la réglementation en vigueur n'est pas encore systématique car il reste encore assujettie à la disponibilité des liquidités.</p>
3	2010	<p><b>Accès aux informations et sensibilisation du personnel exécutif</b>            Nous recommandons l'implication des Directions de l'Administration dans la sensibilisation de leur personnel à tous les niveaux.</p>	<p><b>Recommandation en bonne voie d'être achevée.</b>            L'accès aux informations auprès des entités gouvernementales a été beaucoup amélioré par rapport aux années précédentes. Des points focaux existent auprès des principales régies financières comme la DGI, DGD, OMNIS, BCMM, ONE, CNAPS, DGM... ce qui a facilité les collectes que ce soit au niveau central ou régional. De ce fait, nul besoin pour ces régies d'établir des notes internes provenant des Directeurs respectifs.</p> <p>Néanmoins, nous avons rencontré des blocages dus au remaniement gouvernemental au cours de nos travaux et dont le changement du haut responsable a retardé certaines collectes.</p> <p>Par ailleurs, les nouvelles régies financières incluses dans le périmètre de réconciliation telles que SPAT, MICTSL, SMMC, DOMAINES n'ont pu être sensibilisées qu'après le rapport de rapprochement initial. De ce fait, la collecte auprès de ces régies a été retardée et certaines données y afférentes constituent des écarts pour la période concernée par ce rapport.</p>
4	2010	<p><b>Mise à jour de la base de données sur les sociétés</b>            Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Au SRI :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ de tenir à jour les informations en leur possession ;</li> <li>▸ de remettre en place le tableau de correspondance avec la douane qui permettrait de lier le nouveau NIF de chaque société avec les anciennes.</li> </ul> </li> <li>▸ À la Douane :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ de sensibiliser les importateurs à renseigner le NIF à jour dans leur déclaration ;</li> <li>▸ de mettre à jour et nettoyer sa base de données.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Recommandations en bonne voie d'être achevées</b>            La base de données SIGTAS de la DGI recense toutes les sociétés et les NIF à jour. Toutefois, les NIF de la DGI et DGD ne correspondent pas toujours.</p>

N°	Période	Recommandations	Aperçu des réponses du GMP
5	2010	<p><b>Traçabilité de la répartition des FA par société au niveau des communes et régions</b>  Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Au BCMM : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ d'aviser préalablement par lettre les entités bénéficiaires de l'envoi de fonds en leur faveur avec les détails pertinents tels que période concernée par la FAM, date d'envoi, montant transféré, société ou personne concernée ayant payé la FAM</li> <li>▶ d'approcher les communes/régions bénéficiaires dont les parts sont détenues en compte d'attente faute d'information de compte bancaire.</li> </ul> </li> <li>▶ Aux communes/régions : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ de déposer auprès du BCMM le numéro de compte de la commune /région dûment validé par le Ministère de la Décentralisation</li> <li>▶ de s'assurer auprès du BCMM du paiement effectif des exploitants dans son périmètre des FAM afin qu'elles puissent réclamer la part qui leur revient.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Recommandations partiellement suivies.</b>  BCMM a mis en place un système de suivi de transfert des FAM qui est devenu fluide à partir de 2017. Par ailleurs, les détails des FAM payés par commune et par région sont publiés en ligne via le site web de BCMM.  Toutefois, les FAM transférés ne sont pas détaillés par société extractive ne permettant pas aux collectivités décentralisées de faire le suivi des sociétés dans leur périmètre.</p>
6	2011	<p><b>Fiabilisation des données issues des collectivités décentralisées</b>  Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Au Trésor : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ de faire accompagner chaque versement d'un Etat détaillé retraçant l'origine et la nature des recettes ;</li> <li>▶ d'informer les agents de recettes de la commune et région des différents types de recettes à recevoir des industries extractives avec leur périodicité et circuit de paiement ;</li> </ul> </li> <li>▶ Au Ministère de la décentralisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ d'organiser une formation sur la comptabilité de trésorerie pour les agents de recettes de l'Etat pour un meilleur suivi de la trésorerie ;</li> </ul> </li> <li>▶ À la région et aux communes: <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ de mettre en place un système d'enregistrement de données et d'archivage des pièces justificatives fiable.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Recommandation partiellement suivie.</b>  Des états ou notifications sont fournis par le Trésor pour les transferts réalisés aux niveaux des communes et régions mais dont l'origine des fonds ne sont pas toujours renseignés ne permettant pas aux communes ou régions de faire le suivi des sociétés dans leur périmètre.  Cette situation s'ajoute à la difficulté de certains membres du personnel administratif et financier des communes à faire le suivi bancaire.</p>
7	2011	<p><b>Réconciliation des données des sociétés avec celles des entités non étatiques</b>  Nous recommandons aux collectivités décentralisées d'obtenir un Etat exploitable permettant une vérification et un suivi de leurs recettes.</p>	<p><b>Recommandation maintenue.</b>  Des états sont fournis par les sociétés non étatiques pour les transferts réalisés aux niveaux des communes et régions mais dont l'origine des fonds ne sont pas toujours renseignés ne permettant pas aux communes ou régions de faire le suivi des sociétés dans leur périmètre.</p>
8	2012-2013	<p><b>Fiabilisation des données pour la réconciliation</b>  Nous recommandons à chaque Direction:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ de se doter d'un logiciel adéquat permettant l'enregistrement des données ;</li> <li>▶ d'établir une base de données incluant les informations pertinentes telles que la société, le type de flux concerné (ristourne, taxe, ...), la période, la référence de paiement ;</li> <li>▶ de tenir à jour régulièrement les informations en leur possession ;</li> <li>▶ de mettre en place un système d'archivage des données.</li> </ul>	<p><b>Recommandation partiellement suivie.</b>  Certaines entités gouvernementales sont dotées d'un logiciel adéquat permettant l'enregistrement des données et pouvant sortir des états détaillés ou de synthèse notamment le logiciel SIGTAS pour l'Administration Fiscale, SYDONIA pour la DGD et le logiciel créé en interne pour BCMM...  Toutefois, les données auprès de la Direction Générale des Mines ne sont pas encore centralisées. En effet, une base de données ou système d'information partagé n'est pas encore en place. La plupart des données des Directions Interrégionales des Mines et de la Direction Centrale à Antananarivo sont encore tenues manuellement sous tableur Excel.</p>

N°	Période	Recommandations	Aperçu des réponses du GMP
9	2012-2013	<b>Traçabilité des encaissements provenant des industries extractives</b> Nous recommandons à chaque SRE et centre fiscal : ► de renseigner précisément dans chaque BTR toutes les informations telles que le nom du contribuable, la nature de l'impôt/taxe, le montant, l'exercice concerné et la date d'encaissement.	<b>Recommandation partiellement suivie</b>
10	2012-2013	<b>Suivi des droits de douanes, taxes sur produits pétroliers et TVA à l'importation payées par les industries extractives</b> Nous recommandons à la Direction des Douanes d'inclure dans la base de données les références du déclarant et du bénéficiaire final (NIF de la société).	<b>Recommandation maintenue</b>
11	2013	<b>Certification du canevas par un auditeur indépendant</b> Nous recommandons à chaque société de faire certifier le canevas et ses annexes au même titre que les Etats financiers lors de l'intervention de ses auditeurs indépendants. Il convient de noter que les Etats financiers et le canevas du rapport sont des documents indépendants, l'un rapporte sur la situation financière de la société et l'autre la situation fiscale.	<b>Recommandation partiellement suivie.</b> Nous avons reçu les attestations des Commissaires aux comptes pour les sociétés mentionnées en annexe. Pour les entités gouvernementales, la Cour des comptes est en cours de vérification de certaines d'entre elles lors de l'élaboration de ce rapport. Il convient de noter que la certification des canevas par les auditeurs indépendants n'est pas obligatoire pour la période concernée par ce rapport car des alternatives ont été définies.
12	2010	<b>Fiabilisation des données auprès de l'administration fiscale</b> Nous recommandons à chaque entité de l'administration fiscale : ► de renseigner correctement dans le logiciel d'enregistrement la période de rattachement de chaque paiement ► de renseigner dans un même système d'information toutes les données liées à une société.	<b>Recommandations maintenues.</b>
13	2011	<b>Propriété réelle et paiement des frais d'administration minière</b> Nous recommandons au BCMM de distinguer les flux de paiement par propriétaire réel lors des travaux de réconciliation.	<b>Recommandation maintenue.</b>
14	2012-2013	<b>Analyse de la contribution économique du secteur extractif</b> Nous recommandons au Ministère en charge du secteur extractif, au Ministère en charge de l'Economie et à l'INSTAT de procéder à la réalisation d'une étude annuelle sur la contribution effective des secteurs minier et pétrolier amont suite à une mise à jour de la structure.	<b>Recommandation maintenue</b> En effet, les statistiques produites par l'INSTAT demeurent partielles.
15	2015-2016	<b>Délai de soumission des formulaires de déclaration</b> Face à cette situation, nous recommandons au Comité National de mettre un plan d'action à réglementer le processus de rapportage ITIE à travers l'instauration d'une réforme à la réglementation en vigueur. Une telle réglementation pourrait prévoir l'obligation opérateurs extractifs d'adhérer au processus ITIE.  En l'attente d'une telle réforme, nous conseillons le Comité National d'entreprendre des actions de sensibilisation auprès des entités déclarantes par des moyens de communication tels que les médias afin d'améliorer le taux de participation au processus ITIE.  Par ailleurs, il s'avérerait essentiel pour l'avenir que le calendrier de l'exercice de réconciliation soit plus large afin d'éviter des délais assez courts pour les parties prenantes. Cela devrait favoriser ainsi une meilleure participation des entités déclarantes.	<b>Recommandation partiellement suivie</b> La réforme à la réglementation pour l'adhésion obligatoire des sociétés extractives n'est pas encore effective. Toutefois, comme pour les années précédentes, un arrêté ministériel relatif à la participation obligatoire à l'EITI est émis à l'endroit des sociétés extractives rentrant dans le périmètre de réconciliation. Malgré le remaniement du gouvernement, le Comité National avec l'appui du Champion a été très réactif pour la sensibilisation du nouveau gouvernement. Le calendrier de l'exercice de réconciliation demeure très serré pour la période concernée par ce rapport. Néanmoins, grâce aux différentes mesures prises, seule une compagnie n'a pas soumis de canevas.

N°	Période	Recommandations	Aperçu des réponses du GMP
16	2015-2016	<p><b>Mise à jour de la base de données ITIE</b>  Nous recommandons qu'une base de données actualisée soit tenue au niveau du Secrétariat Exécutif de l'ITIE à Madagascar, et qui comprendrait tous les contacts des entreprises opérant dans le secteur extractif ainsi que des points focaux au niveau des entités gouvernementales.  Une mise à jour régulière de cette base de données doit être effectuée par la mise en place d'un système d'information et de coordination entre les entreprises extractives, les entités gouvernementales et le Secrétariat de l'ITIE.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  Un annuaire des contacts des sociétés extractives ou entités gouvernementales n'est pas encore disponible au niveau de l'EITI Madagascar.  Parmi les sources de contacts disponibles sont le BCMM et l'OMNIS. L'Administrateur Indépendant a également un répertoire des sociétés extractives et/ou personnes contactées au cours de leurs travaux et pourra ainsi partager à l'EITI pour toutes fins utiles et capitalisation.  D'ailleurs, il est nécessaire d'inclure les principales sociétés extractives et entités gouvernementales.</p>
17	2015-2016	<p><b>Procédure d'assurance sur les données rapportées dans les formulaires de déclaration</b>  Nous recommandons que pour les prochains exercices, qu'en l'absence d'états financiers audités, la certification des formulaires de déclaration soumis soit intégrée dans les instructions soumises aux sociétés et aux entités gouvernementales afin de répondre à l'exigence 4.9 (a) de la norme ITIE.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  Certaines sociétés incluses dans le champ de la réconciliation ont indiqué que les travaux de leur Commissaire aux comptes (CAC) n'incluaient pas la certification du canevas et ce dernier refuse de le certifier. En effet, seule une société a pu certifier son canevas par son commissaire aux comptes.  De ce fait, le Comité National a validé lors de l'étude de cadrage que pour ce rapport, la signature du haut responsable appuyé par un rapport du CAC/ auditeur externe ou par un canevas certifié serait la garantie de fiabilité.</p>
18	2015-2016	<p><b>Publication des contrats</b>  Nous recommandons au Comité National d'engager une réflexion avec les parties prenantes dans le secteur pétrolier et minier afin en vue de permettre la divulgation électronique des conventions signées au public.</p>	<p><b>Recommandation partiellement maintenue</b>  A priori, il n'existe pas de contrat minier signé entre l'Etat et Ambatovy, dans la mesure où Ambatovy n'est pas régi par un contrat mais plutôt par la Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM), qui est disponible en ligne, notamment sur le site de l'EDBM.  Cependant, la constatation concernant la publication du cahier des charges environnemental est maintenue.</p>
19	2015-2016	<p><b>Harmonisation des textes règlementaires relatifs aux transferts infranationaux</b>  Nous recommandons une harmonisation des textes régissant le secteur extractif en matière de répartition des recettes au profit des différents bénéficiaires.  Nous recommandons au Comité ITIE d'encourager la DGTCFM à engager toutes les mesures nécessaires pour l'adoption de procédures claires concernant les modalités et les règles utilisées pour le transfert des revenus du secteur extractif aux communes et aux entités infranationales qui sont de nature à consacrer l'effectivité du transfert aux communautés riveraines de leurs quoteparts des revenus provenant du secteur extractif.  Dans l'objectif de sauvegarder les intérêts de ces communes et par conséquent les populations locales, nous recommandons aussi que cette réflexion prenne en considération l'affectation de ces revenus par nature et par société ce qui permettra de tracer les transferts infranationaux depuis le paiement par les sociétés extractives jusqu'à la réception de la quote-part au niveau de chaque commune.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  La même constatation est observée pour la période concernée par le rapport. En effet, les contradictions de certains textes n'ont pas encore été levées.</p>
20	2015-2016	<p><b>Utilisation par les entités gouvernementales d'un identifiant commun pour les sociétés</b>  Nous recommandons que le BCMM continue les démarches d'amélioration de sa base de données afin de mettre à disposition du public une base d'informations actualisée à travers une meilleure coordination avec les autorités fiscales afin d'actualiser les NIF.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  Le BCMM doit continuer à assainir la base de données des sociétés en ce qui concerne les NIF.</p>

N°	Période	Recommandations	Aperçu des réponses du GMP
21	2015-2016	<p><b>Publication de statistiques récentes et plus approfondies sur le secteur extractif</b>  Nous recommandons une collaboration entre l'INSTAT, le MPMP et le Secrétariat de l'ITIE dans la publication périodiquement des données sur la production, les exportations et les revenus générés par le secteur extractif Madagascar. Il est également recommandé que ces données soient accessibles sur un support permettant de faciliter l'exploitation et la consultation par le grand public.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  La même constatation est observée pour la période concernée par le rapport. En particulier, les données des Directions Régionales des Mines doivent pouvoir remonter rapidement au niveau central en vue de l'établissement de statistiques.</p>
22	2015-2016	<p><b>Amélioration du processus de rapportage des entités déclarantes.</b>  Nous recommandons le Secrétariat Exécutif de l'ITIE à Madagascar avec l'appui du Comité National de sensibiliser les entités déclarantes sur l'importance à se conformer aux instructions fournies le remplissage des formulaires de déclaration et sur l'importance de renseigner de manière exhaustive les informations demandées. Nous recommandons également pour les prochaines réconciliations de laisser un délai plus large aux entités déclarantes pour préparer leurs formulaires de déclaration tout en respectant scrupuleusement les instructions de remplissage fournies par l'Administrateur Indépendant.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  Une formation a été dispensée par l'Administrateur indépendant. Toutefois, la cause de certains écarts provient de la non-conformité aux directives mentionnées dans le guide de remplissage. Notons que le calendrier de l'exercice de réconciliation est très serré pour la période concernée par ce rapport.</p>
23	2015-2016	<p><b>Fiabilisation des données sur la production</b>  Nous recommandons à la DGM de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ instaurer des procédures qui permettent d'assurer le rapportage des données sur la production par les sociétés extractives d'une manière mensuelle afin d'assurer l'exhaustivité des données sur la production. Ce qui permettrait à la DGM de recouper le montant des redevances minières et d'analyser les écarts éventuels ;</li> <li>▸ fournir au Comité National une base de comparaison des données sur la production déclarées par les compagnies extractives avec celles de la DGM.</li> </ul> <p>D'autre part, nous recommandons au Comité National d'inclure dans les termes de références de l'Administrateur Indépendant des prochains exercices la réconciliation des données sur la production dans le but d'analyser les écarts éventuels pour permettre une divulgation de données statistiques fiables sur le volume de la production du pays.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  Nous avons constaté au cours de nos travaux que la base de données centralisée incluant les données des Directions Régionales et Centrales n'existe pas au niveau de la DGM. Une base fiable et exploitable n'est donc pas disponible auprès de la DGM afin de procéder à un exercice de réconciliation. En effet, chaque Direction Inter Régionale ou Centrale a son propre système de rapportage des données de production. Néanmoins, chaque Direction a envoyé ses données respectives suite à l'assistance de la DGM.</p>
24	2015-2016	<p><b>Centralisation de l'information sur les revenus extractifs</b>  Nous recommandons que la DGM procède à une réorganisation procédurale afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ adapter l'organisation et la structure actuelle au système d'information dont l'implémentation est projetée ;</li> <li>▸ améliorer le système de contrôle interne ainsi que la mise en place de procédures financières systématiques à la collecte et la centralisation de tous les impôts et taxes perçus (au niveau de la direction générale et des bureaux régionaux) avant le lancement de la conciliation ITIE.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  La même constatation est observée pour la période concernée par le rapport.</p>
25	2017-2018	<p><b>Manque de stabilité et d'effectif pour le Secrétariat Exécutif</b>  Nous recommandons au Ministère de tutelle du Secrétariat Exécutif et du Comité National de prendre la décision pour la pérennisation de la structure.</p>	<p><b>Recommandation suivie partiellement</b>  Cette recommandation est mise en oeuvre avec l'affectation de personnel en 2019 et en 2020, la modification du rattachement au MMRS au lieu de la Primature en 2019 et l'attribution d'une quote-part sur les FA et sur les redevances. Concernant particulièrement l'aspect financier de la pérennisation du Secrétariat exécutif, il est à noter que le financement n'est pas effectif et ne prend pas en compte les besoins du PTA. La concrétisation du financement est bloquée par le refus par l'Etat même de virer des fonds à l'EITI Madagascar à cause de sa forme et de son organisation particulière. Dans ce cadre le collège des Industries extractives a particulièrement exprimé sa volonté de garder et de mettre en oeuvre les statuts actuels de l'EITI Madagascar.</p>

N°	Période	Recommandations	Aperçu des réponses du GMP
26	2017-2018	<p><b>Préparation de l'étude de cadrage</b>  Nous recommandons au Comité National de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Définir au moins 12 semaines pour l'étude de cadrage. Ceci permettra d'avoir des données exploitables et complètes des régies compte tenu du contexte particulier de Madagascar où les données des régies ne sont pas automatisées et centralisées.</li> <li>▸ Renforcer les actions de sensibilisation pour une divulgation systématique des données des entités concernées par la réconciliation afin que les données sont disponibles avant même l'arrivée de l'administrateur Indépendant.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  Selon le contexte de l'élaboration des rapports ITIE, le délai n'est pas toujours respecté et la divulgation systématique prévue dans le PTA 2020 est en cours de renforcement. Les activités de sensibilisation dans ce cadre devraient être renforcées également.</p>
27	2017-2018	<p><b>Insuffisance de sensibilisation plus poussée et d'une base de données des entités</b>  Nous recommandons à l'EITI de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Etendre le champ d'action de sensibilisation aux entités privées (MICTSL, etc.) et publiques (SPAT, SMMC ...) ainsi que ces démembrements (Direction Régionale...) des principaux sites d'implantation des sociétés extractives.</li> <li>▸ Tenir une base de donnée de contact incluant entre autres le numéro de téléphone, l'adresse physique, le nom du premier responsable de l'entité et celui de l'administration financière des principales sociétés extractives et de toutes les régies financières. La base devra être mis à jour périodiquement ou pour chaque nouveau remaniement gouvernemental.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  Ces activités devraient être mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des prochains rapports</p>
28	2017-2018	<p><b>Procédure d'assurance et divulgation systématique sur les données rapportées dans les formulaires de déclaration</b>  Nous avons noté que les travaux des Commissaires aux comptes des sociétés extractives n'incluent pas la certification du canevas. Bien que le Comité National a pris la décision de ne pas rendre obligatoire la certification du canevas cette année, il serait opportun d'engager une action de sensibilisation avec le Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) afin d'inclure dans leurs travaux la certification du canevas.  Notons que la même activité a été déjà réalisée auprès du Cour des Comptes pour la période concernée par le rapport.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  La discussion avec l'OEFCM sera intégrée dans le PTA et mise en œuvre en fonction des priorités identifiées par l'EITI Madagascar.</p>
29	2017-2018	<p><b>Réconciliation des données avec les données des sociétés non étatiques</b>  Nous recommandons à ce que les entités non étatiques comme MICTSL qui reçoivent des fonds et effectuent par la suite des transferts de fonds aux collectivités décentralisées donnent le détail des paiements par société.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  Ces activités devraient être mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des prochains rapports</p>
30	2017-2018	<p><b>Mise en œuvre du budget participatif</b>  Nous recommandons au Comité National de l'EITI - entreprises extractives, organisations de la société civile, ministère chargé de la décentralisation - d'inclure dans son programme d'activités la réalisation d'actions de formations et de sensibilisations auprès des communes pour la mise en place ou la poursuite du système de budget participatif.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  Ces activités sont prévues dans le PTA 2020 mais n'ont pas été mises en œuvre au cours de la période</p>
31	2017-2018	<p><b>Typologie de TVA</b>  Nous recommandons au Comité National de l'EITI de faire mener une étude fiscale spécifique, avant le prochain exercice de réconciliation, concernant les types de TVA à inclure dans la réconciliation. L'étude devra s'attacher à respecter la Norme EITI et les principes fiscaux, tout en examinant les points de vue des différentes parties prenantes</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b>  L'étude fiscale sera intégrée dans le PTA et à mettre en œuvre en fonction des priorités identifiées par le CN</p>

## 6.2 Suivi des recommandations par exigences du Secrétariat International suite à la deuxième validation (2019)

N°	Exigences	Mesures correctives et recommandations proposées	Aperçu des réponses du GMP
1	Exigence 1.1 Engagement du gouvernement	<p>Conformément à l'Exigence 1.1.c), le Gouvernement doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ démontrer une participation pleine, active et efficace à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE à Madagascar</li> <li>▶ contribuer au fonctionnement du secrétariat national, ainsi qu'à d'autres activités de l'ITIE énoncées dans le plan de travail du Groupe multipartite, grâce à un financement durable</li> <li>▶ veiller à ce que tous ses représentants soient nommés au sein du Groupe multipartite et qu'ils participent activement à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE, notamment par une sensibilisation accrue des entités gouvernementales concernées.</li> </ul> <p>Pour renforcer la mise en œuvre, le gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ est encouragé à se servir de la plateforme de l'ITIE Madagascar pour organiser des consultations multipartites sur le développement de réformes juridiques et réglementaires clés, telles que la révision du Code minier</li> <li>▶ pourra également souhaiter tirer parti de la plateforme de l'ITIE pour entretenir un dialogue direct avec l'industrie, la société civile et les partenaires au sujet de la gestion du secteur et de la contribution de ce dernier aux revenus de l'État</li> <li>▶ est encouragé à s'appuyer sur les recommandations stratégiques tirées de la Validation relatives aux Exigences 2 à 6 pour passer à la divulgation systématique des données requises par la Norme ITIE par le biais des systèmes gouvernementaux habituels de manière ponctuelle, fiable et désagrégée.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> Ces activités sont prévues dans le PTA 2020 et leurs mises en œuvre sont en cours</p>
2	Exigence 1.3 Engagement de la société civile	<p>Conformément à l'Exigence 1.3.a), la société civile doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ démontrer une participation pleine, active et efficace à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE, y compris la sensibilisation des organisations de la société civile en dehors de la capitale et la diffusion des résultats de l'ITIE</li> <li>▶ veiller à ce que tous ses représentants soient nommés au sein du Groupe multipartite et participent activement à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE.</li> </ul> <p>Les représentants de la société civile doivent veiller à entreprendre des activités de collecte de fonds efficaces, afin de garantir des capacités techniques et financières adéquates qui permettent une participation pleine, active et efficace aux activités de l'ITIE.</p> <p>Toutes les parties prenantes, y compris les partenaires au développement, sont encouragées à s'assurer que les représentants du collège de la société civile bénéficient du renforcement des capacités disponible sur les questions liées à l'ITIE.</p> <p>Pour renforcer la mise en œuvre de l'Exigence 1.3, la société civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ est fortement encouragée à tirer parti de l'infrastructure de consultation multipartite de l'ITIE Madagascar, y compris les réunions du GMP et les consultations avec les communautés concernées par les activités extractives, afin de discuter des questions relatives à la gestion des industries extractives présentant un grand intérêt pour le public</li> <li>▶ pourra souhaiter tirer parti des nouvelles dispositions des Exigences 6.1 et 6.4 de la Norme ITIE 2019 sur l'impact environnemental des activités extractives, en vue d'assurer une plus grande transparence concernant les paiements environnementaux par les entreprises, les pratiques de l'industrie liées à la gestion environnementale et le rôle et les activités des entités gouvernementales concernées.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> Ces activités sont prévues dans le PTA 2020 et leurs mises en œuvre sont en cours</p>
3	Exigence 1.4 Gouvernance du Groupe multipartite	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conformément à l'Exigence 1.4.b.vii, le Groupe multipartite devra s'assurer que les réunions sont annoncées suffisamment à l'avance et que les documents circulent en temps utile avant de faire l'objet d'un débat et d'une éventuelle adoption, afin de s'assurer que les membres du GMP ont les capacités de s'acquitter de leurs tâches.</li> <li>▶ Conformément à l'Exigence 1.4.b.viii, le Groupe multipartite doit garder des procès-verbaux de ses discussions et de ses décisions.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> Ces activités seront intégrées dans le PTA et mises en œuvre en fonction des priorités identifiées par le CN. Les priorités pour 2020 sont le renforcement du secrétariat et la motivation des membres du CN. La disponibilité publique des PV et fiches de présence reste à réaliser. Les outils de communication pouvant être utilisés devraient être définis et convenus par l'EITI Madagascar.</p>

N°	Exigences	Mesures correctives et recommandations proposées	Aperçu des réponses du GMP
		<p>Pour renforcer la mise en œuvre, le Groupe multipartite est invité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ rendre ces procès verbaux accessibles au public sur son site Internet</li> <li>▶ s'assurer que les écarts par rapport à ses Termes de Référence sont consignés et transparents.</li> </ul> <p>▶ Les collègues du gouvernement et de la société civile sont encouragés à veiller à ce que la participation de leurs représentants aux réunions du Groupe multipartite soit constante et d'un niveau suffisamment élevé pour permettre au Groupe multipartite de prendre des décisions et d'en assurer le suivi.</p> <p>▶ Les représentants des entreprises pourraient souhaiter revoir les fonctions de ceux représentants le sous collège pétrolier et gazier au sein du Groupe multipartite pour s'assurer qu'elles reflètent le secteur.</p>	
4	Exigence 2.2  Octroi de licence	<p>Conformément à l'Exigence 2.2, Madagascar :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ devra divulguer des informations sur le processus légal de transfert des licences dans le secteur pétrolier et gazier, ainsi qu'une évaluation des écarts potentiels non négligeables dans la pratique concernant le transfert des licences pétrolières, gazières et minières.</li> <li>▶ pourrait souhaiter donner la priorité à la divulgation systématique de ces informations par le biais des sites Internet de l'OMNIS et du BCMM.</li> </ul> <p>Pour renforcer la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Madagascar pourrait souhaiter s'inspirer des Rapports et recommandations de l'ITIE pour l'amélioration de la gestion des licences minières, notamment en fixant des critères techniques et financiers standards, clairs et accessibles au public concernant l'octroi et le transfert des licences.</li> <li>▶ le Groupe multipartite est invité à examiner les résultats et les conclusions de l'étude à venir de Transparency International sur les risques de corruption dans l'octroi de licences, afin de formuler des recommandations pour remédier à ces risques.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> Les activités sont à considérer dans le cadre de l'élaboration des prochains rapports. La divulgation systématique est prévue dans le PTA 2020 et en cours de mise en oeuvre</p>
5	Exigence 2.4  Politique sur la divulgation des contrats	<p>▶ Conformément à l'Exigence 2.4, Madagascar devra clarifier et documenter la politique du gouvernement sur la divulgation des contrats et des licences.</p> <p>Pour renforcer la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Madagascar est encouragé à divulguer le texte intégral de la totalité des contrats et des licences d'extraction.</li> <li>▶ Le gouvernement pourrait souhaiter inclure des dispositions sur la divulgation des contrats dans son examen de la législation du secteur et les entreprises opérant à Madagascar sont invitées à respecter les attentes des entreprises soutenant l'ITIE en démontrant leur soutien envers la divulgation des contrats.</li> </ul> <p>▶ Conformément à la Norme ITIE 2019 et compte tenu, notamment, du manque de clarté de la politique du gouvernement, le Groupe multipartite devra inclure dans son plan de travail des plans de divulgation des contrats assortis d'un calendrier précis de mise en œuvre, avant l'échéance du 1er janvier 2021.</p> <p>▶ Madagascar pourrait souhaiter divulguer systématiquement sur le site Internet de l'OMNIS le texte intégral des licences minières par le biais du registre du BCMM, y compris le décret d'octroi et de transfert des licences et le cahier de charges auquel les entreprises souscrivent, ainsi que le texte intégral des CPP pétrolier et gazier.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b> Les activités sont à considérer dans le cadre de l'élaboration des prochains rapports. La divulgation systématique et la divulgation des contrats figurent parmi les priorités du CN depuis le PTA 2020</p>

N°	Exigences	Mesures correctives et recommandations proposées	Aperçu des réponses du GMP
6	Exigence 2.6 Participation de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conformément à l'Exigence 2.6.a.ii, Madagascar devra veiller à ce qu'une description exhaustive des conditions associées à la participation de l'État dans les industries extractives soit accessible au public tous les ans, y compris les participations détenues par les filiales des entreprises d'État, les joint ventures et les entreprises affiliées.</li> <li>▶ Madagascar devra convenir d'une définition des entreprises d'État aux fins de la déclaration ITIE qui soit conforme à la définition contenue dans l'Exigence 2.6.a.i, à savoir « une entreprise dont le capital appartient exclusivement ou majoritairement à l'État et qui est engagée dans des activités extractives pour le compte de l'État ».</li> <li>▶ Pour renforcer la mise en œuvre, Madagascar pourrait envisager des manières de divulguer systématiquement des informations sur les règles et pratiques relatives aux relations financières légales entre KRAOMA, l'OMNIS et l'État, par exemple en publiant les statuts des entreprises d'État et l'ensemble des autres lois, règlements et décrets pertinents codifiant les relations financières entre les entreprises d'État extractives et l'État, ainsi qu'en publiant régulièrement les états financiers audités des entreprises d'État sur leurs sites Internet respectifs.</li> <li>▶ Madagascar pourrait envisager d'améliorer les états financiers audités des entreprises d'État en les faisant accompagner d'une description supplémentaire sur les pratiques de chaque entreprise d'État en matière de répartition des bénéfices, de bénéfices non répartis, de réinvestissement dans leurs opérations et de financement par des tiers, conformément à l'Exigence 2.6.a.i.</li> <li>▶ Pour renforcer la mise en œuvre, Madagascar pourrait souhaiter s'assurer qu'une description de tout changement dans la participation de l'État soit systématiquement divulguée tous les ans par le biais des systèmes du gouvernement et des entreprises d'État, y compris les conditions de chaque transaction.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> Les activités sont à considérer dans le cadre de l'élaboration des prochains rapports. La divulgation systématique prévue dans le PTA 2020 est en cours de mise en œuvre mais devrait être accélérée.</p>
7	Exigence 4.1 Exhaustivité	<p>Pour renforcer la mise en œuvre, Madagascar est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ encouragé à appliquer l'utilisation de numéros d'identification fiscale de manière systématique entre les différents ministères, afin de s'assurer que le gouvernement est en mesure de faire un suivi annuel des paiements totaux (fiscaux et non fiscaux) qui lui sont versés par chacune des entreprises détenant des licences minières, pétrolières et gazières.</li> <li>▶ instamment prié de démontrer de manière concluante que toutes les entreprises pétrolières, gazières et minières effectuant des paiements significatifs au gouvernement ont divulgué ces paiements de manière exhaustive conformément au périmètre d'application convenu.</li> <li>▶ Pour renforcer la mise en œuvre, Madagascar est instamment invité à divulguer publiquement des informations sous forme agrégée sur le montant total des revenus provenant de chaque flux financier et économique convenu dans le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE, y compris sur les revenus inférieurs aux seuils de matérialité convenus des contributeurs plus petits aux revenus fiscaux et non fiscaux</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> Ces activités devraient être mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des prochains rapports et dans le PTA.</p>
8	Exigence 4.4 Revenus issus du transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour renforcer la mise en œuvre, Madagascar pourrait souhaiter examiner les aspects environnementaux du transport des matières premières dans les prochains Rapports ITIE.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> La divulgation de l'aspect environnemental est à considérer dans le cadre de l'élaboration des prochains rapports</p>
9	Exigence 4.6 Paiements directs infranationaux	N/A	

N°	Exigences	Mesures correctives et recommandations proposées	Aperçu des réponses du GMP
10	Exigence 4.7 Désagrégation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conformément à l'Exigence 4.7, Madagascar devra veiller à publier des données ITIE désagrégées par projet, pour les impôts qui sont perçus par licence (p. ex., non fiscales).</li> <li>▶ Madagascar est tenue de s'assurer que sa définition du terme « projet » est cohérente avec celle stipulée dans l'Exigence 4.7, à savoir que par projet on entend « des activités opérationnelles qui sont régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou tout accord de nature juridique similaire, définissant la base des obligations de paiement envers l'Etat.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> Ces activités devraient être mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des prochains rapports.</p>
11	Exigence 4.9 Qualité des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si le Conseil d'administration ne prend pas en considération les nouvelles informations divulguées après le début de la Validation, Madagascar devra prendre la mesure corrective suivante : Conformément à l'Exigence 4.9.b et aux Termes de Référence standard pour les Administrateurs Indépendants, Madagascar devra s'assurer que l'Administrateur Indépendant fournit une évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données (financières) présentées dans les prochains Rapports ITIE.</li> <li>▶ Pour renforcer la mise en œuvre, Madagascar pourrait souhaiter envisager des canaux de divulgation systématique des informations sur les procédures légales d'audit et d'assurance pour les entreprises extractives, les entreprises d'État et les entités gouvernementales par le biais des systèmes habituels du gouvernement et des entreprises. Ces divulgations pourraient aider le public à mieux comprendre les réformes en cours et prévues dans les procédures d'audit des secteurs public et privé.</li> <li>▶ Pour renforcer la mise en œuvre, Madagascar est encouragée à envisager des moyens de publier systématiquement les états financiers audités des entreprises extractives, des entreprises d'État et des entités gouvernementales par le biais des systèmes de divulgation habituels.</li> <li>▶ Pour renforcer la mise en œuvre, Madagascar est encouragée à veiller à ce que les garanties de qualité convenues pour assurer la crédibilité des données financières déclarées par les entreprises et les entités gouvernementales soient solides et n'accordent pas de pouvoir discrétionnaire aux entités déclarantes sur les garanties spécifiques à fournir.</li> <li>▶ Pour renforcer la mise en œuvre, Madagascar est encouragée à veiller à ce que les données ITIE résumées soient systématiquement publiées en même temps que ses Rapports ITIE, afin de soutenir les efforts de données ouvertes de Madagascar et d'utilisation des données.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> Les activités sont à considérer dans le cadre de l'élaboration des prochains rapports. La divulgation systématique prévue dans le PTA 2020 est en cours de mise en œuvre.</p>
12	Exigence 5.1 Répartition des revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour renforcer la mise en œuvre, Madagascar est encouragée à divulguer systématiquement sur leurs sites Internet respectifs les états financiers audités des entités gouvernementales de perception de revenus provenant des industries extractives non inscrits au budget national.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> La divulgation systématique prévue dans le PTA 2020 (mais la publication des Etats financiers n'est pas spécifiquement soulevée) est en cours de mise en œuvre.</p>
13	Exigence 5.2 Transferts infranationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conformément à l'Exigence 5.2, Madagascar doit divulguer les écarts entre les parts statutaires de frais d'administration minière (FAM) et de ristournes et les transferts effectifs désagrégés par administration locale, pour toutes les entreprises extractives.</li> </ul> <p>Pour renforcer la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Madagascar pourrait souhaiter envisager de divulguer systématiquement des informations sur les transferts infranationaux de FAM sur le site Internet du BCMM, y compris les décrets qui déterminent les calculs des transferts à chaque administration locale.</li> <li>▶ Les parties prenantes sont encouragées à utiliser les données ITIE sur les transferts infranationaux pour favoriser le débat au niveau infranational et renforcer la gestion des revenus extractifs par les autorités locales, afin d'assurer la contribution du secteur à un développement local plus inclusif et durable.</li> </ul>	<p><b>Recommandation maintenue</b> La divulgation systématique prévue dans le PTA 2020 est en cours de mise en œuvre.</p>

N°	Exigences	Mesures correctives et recommandations proposées	Aperçu des réponses du GMP
14	Exigence 6.2 Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État	<p>► Si le Conseil d'administration ne prend pas en considération les nouvelles informations divulguées après le début de la Validation, Madagascar devra prendre la mesure corrective suivante : Conformément à l'Exigence 6.2, Madagascar est tenue d'élaborer un processus de déclaration des dépenses quasi budgétaires, y compris par l'OMNIS, le BCMM, KRAOMA et ses filiales et joint ventures, afin d'atteindre un niveau de transparence correspondant aux paiements et revenus rapprochés.</p> <p>► Madagascar est invité à explorer des moyens de divulguer systématiquement les dépenses quasi budgétaires par le biais des systèmes habituels (p. ex., les sites Internet) d'entités gouvernementales indépendantes et d'entreprises d'État telles que l'OMNIS et KRAOMA.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b> La divulgation systématique prévue dans le PTA 2020 est en cours de mise en œuvre.</p>
15	Exigence 7.4 Résultats et impact de la mise en œuvre	<p>Pour renforcer la mise en œuvre :</p> <p>► Madagascar est encouragée à évaluer chaque année l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE, en sollicitant activement les contributions des parties prenantes ne siégeant pas au GMP et issues des régions extractives.</p> <p>► Comme souligné par les parties prenantes consultées, Madagascar pourrait souhaiter se concentrer sur l'augmentation de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur les questions que le Groupe multipartite a identifiées comme prioritaires, y compris la gestion des revenus et l'impact environnemental des industries extractives au niveau local.</p>	<p><b>Recommandation maintenue</b> Des activités pour suivre les progrès effectués par rapport aux exigences sont prévues dans le PTA 2020. Elles sont en cours de mise en œuvre et devraient être réalisées de manière régulière.</p>

## 7. Composition et organisation de l'EITI Madagascar

### 7.1 Composition détaillée du Groupe Multipartite

Le Décret n°2017-736 du 30 août 2017 portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement, fixe la composition du Groupe Multipartite ou Comité National (CN). Il est constitué par 24 membres, représentant respectivement les trois collèges de l'Administration, des Industries extractives et de la Société civile, élus ou désignés conformément aux dispositions de l'article 7 du Décret n°2017 -736. Concernant la nomination des membres du CN, le Règlement Intérieur de l'EITI Madagascar (article 4) prévoit l'officialisation de la liste des membres du CN par un arrêté du Premier Ministre et sa publication sur le site internet de l'EITI Madagascar. Toutefois, cette officialisation n'a pas encore pu être faite, en raison de la vacance de certains sièges.

La composition du CN en 2019 et en 2020 est présentée dans le tableau ci-après :

Composition du CN suivant Décret n°2017-736			2019	Commentaires	2020	Commentaires
Champion			M. RAVOKATRA Fidiniavo, MMRS <sup>7</sup>	Nomination par Décret n°2019-174 du 20/02/2019	M. RAVOKATRA Fidiniavo, MMRS	
			(suppl) Mme RAJAOARISOA Nirisoa Fanjaniaina, CT, MMRS	Nomination par le MMRS par lettre du 18/02/2019	(suppl) Mme RAJAOARISOA Nirisoa Fanjaniaina, CT, MMRS	Remplacée par Mme AMINA Ahmed Couronne, CSSE, MMRS du 19 /11/2020 à 23/02/2021
Collège Administration	1	Représentant permanent de la <b>Présidence de la République</b> ou son suppléant permanent	Vacant	En attente organisation interne de la Présidence suivant Note d'information du MMRS du 21/10/2019 sur l'absence de nomination	Vacant	
	2	Représentant permanent de la <b>Primature</b> ou son suppléant permanent	M. TSABOTO Roger, CT M. KASSIMO Jaotombo, Chargé de mission	Nomination par Note du PM du 02/03/2019	M. TSABOTO Roger, CT M. KASSIMO Jaotombo, Chargé de mission	
	3	Directeur Général <b>chargé des Ressources Minières</b> ou son suppléant permanent	M. RAZAFINTSALAMA Lalalison, DGM	Nomination par Note du MMRS du 18/02/2019	M. RAZAFINTSALAMA Lalalison, DGM	Abrogé en Septembre 2020 et remplacé par Mme RANDRIAMIHARISOA Hajanirina, DGM

<sup>7</sup> Monsieur RABARY-NJAKA Henry a assuré ce rôle jusqu'au 20 février 2019

Composition du CN suivant Décret n°2017-736			2019	Commentaires	2020	Commentaires
						(Nomination en tant que représentant EITI, sortie en 2021)
			(suppl) M.RAKOTONDRAVALY Désiré Alphonse, assistant DGM/ M. MARC Sergio Clerc, collabo DGM		(suppl) M. MARC Sergio Clerc, collabo DGM	Abrogé en Septembre 2020 et remplacé par Mme RAZANAKOLONA Fenosoa, Directeur Environnement (Nomination en tant que représentant EITI, sortie en 2021)
4	Directeur Général chargé des <b>Ressources Pétrolières</b> ou son suppléant permanent	M. VELONARIVO Pascal Clovis, DGRS	(suppl)Mme NOMENJANAHARY Harivola,DSRRS	Nomination par Note du MMRS du 18/02/2019	M. VELONARIVO Pascal Clovis, DGRS	
					(suppl)Mme NOMENJANAHARY Harivola,DSRRS	
5	Représentant permanent du <b>Ministère chargé des Finances et du Budget</b> ou son suppléant permanent	M. RAZAKANTOANINA Alain Falisoa, Chef de service RCF/DCP	(suppl) Mme RAJAONARIVELO Mbolatiana Verohanitra, chef DSC/DCP	Nomination par Note du MEF du 15/11/2019	M. RAZAKANTOANINA Alain Falisoa, Chef de service RCF/DCP	
					(suppl) Mme RAJAONARIVELO Mbolatiana Verohanitra, chef DSC/DCP	
6	Représentant permanent du <b>Ministère chargé de l'Intérieur et de la Décentralisation</b> ou son suppléant permanent	Mme RATIANIRINA Christine, Responsable cellule environnementale	Mme DAMY Vonisoa Nadège, Chef de service ACA	Nomination par Note du MID du 26/12/2019	Mme RATIANIRINA Christine, Responsable cellule environnementale	
					Mme DAMY Vonisoa Nadège, Chef de service ACA	
7	Représentant permanent du <b>Ministère chargé de</b>	Mme RAJAONARIVELO Mbolatiana Verohanitra, Chef DSC/SSEPC/DCP		Nomination par Note du MEF du 16/07/2019	Mme RAJAONARIVELO Mbolatiana Verohanitra, Chef DSC/SSEPC/DCP	

Composition du CN suivant Décret n°2017-736			2019	Commentaires	2020	Commentaires
		<b>l'Economie et du Plan</b> ou son suppléant permanent	(suppl) Mme RAVELOMANANA Tantely Sitraka Shirley, coordo UPF/SG MEF		(suppl) Mme RAVELOMANANA Tantely Sitraka Shirley, coordo UPF/SG MEF	
	8	Représentant permanent du <b>Ministère chargé de l'Environnement</b> ou son suppléant permanent	M. AMPILAHY Laurent, DG ONE M.RANDRIANARISOA Jean Romain, DIDDD	Nomination par Note du SG MEDD du 26/12/2019	M. AMPILAHY Laurent, DG ONE M.RANDRIANARISOA Jean Romain, DIDDD	
Collège Industries extractives	9	Représentant no1 d'entreprises pétrolières amont, élues parmi les membres de l'APPAM	M. RAMBOASALAMA Fanomezana, Représentant résident, OMV	Nomination par lettre 008/17-APPAM/PRT du 28/09/2017 (Suppléant : M. RANDRIANARISOA Justin)	Mme RATSIMANDRESY Odile , Représentant résident Pura vida	Nomination par lettre 005-19 APPAM/PRT de l'APPAM le 24/10/2019
			Mme RATSIMANDRESY Odile , Représentant résident Pura vida	Nomination par lettre 005-19 APPAM/PRT de l'APPAM le 24/10/2019		
	10	Représentant no 2 d'entreprises pétrolières amont, élues parmi les membres de l'APPAM	M; RAMANDIMBIARISON Njaka, représentant résident, SAPETRO	Nomination par lettre 008/17-APPAM/PRT du 28/09/2017	M. LALAHARISAINA Elie Zo, PCM Organizer, Madagascar Oil	Nomination par lettre 005-19 APPAM/PRT de l'APPAM le 24/10/2019
			M. LALAHARISAINA Elie Zo, PCM Organizer, Madagascar Oil	Nomination par lettre 005-19 APPAM/PRT de l'APPAM le 24/10/2019		
	11	Représentant d'une des entreprises pétrolières amont non membres de l'APPAM, élues par ses pairs	Mme. DANE Marcelle, PDG Tullow Oil Madagascar,	Nomination par lettre de la société chinoise MIEL non retrouvée	Mme. DANE Marcelle, PDG Tullow Oil Madagascar,	Nomination par lettre de la société chinoise MIEL non retrouvée
	12	Représentant no1 d'entreprises minières élues parmi les membres de la CMM	Mme. FITZGERALD Winifred, Senior advisor government and external relations, Projet Ambatovy,	Nomination par CMM	Mme. FITZGERALD Winifred, Senior advisor government and external relations, Projet Ambatovy,	
13	Représentant no2 d'entreprises minières	Mme. BOARLAZA Lydia, DG, MCM	Nomination par CMM Nommé Chef de file le 20/02/2018	Mme. BOARLAZA Lydia, DG Madagascar Consolidated Mining,		

Composition du CN suivant Décret n°2017-736			2019	Commentaires	2020	Commentaires
		élus parmi les membres de la <b>CMM</b>				
	14	Représentant no3 d' <b>entreprises minières</b> élus parmi les membres de la <b>CMM</b>	M. MARQUETOUX Jean Luc, Gérant, MADA AUST,	Nomination par CMM	M. MARQUETOUX Jean Luc, Gérant de MADA AUST,	
	15	Représentant no4 d' <b>entreprises minières</b> élus parmi les membres de la <b>CMM</b>	Mme. ANDRIANARIJAONA Tiana, DAF, Toliara Sands,	Nomination par CMM	Mme. ANDRIANARIJAONA Tiana, DAF Toliara Sands,	Remplacée par Jean Bruno RAMAHEFA ARIVO (modification du représentant mais même entreprise minière)
	16	Représentant d' <b>entreprises minières non</b> membres de la <b>CMM</b>	Vacant	Appel à candidatures lancé en 2019 mais non concluant	Vacant	Rapprochement au niveau de la CMM (petites mines)
Collège Société civile	17	Représentant no1 d'organisations élus parmi les organisations <b>membres</b> de la coordination nationale de la coalition <b>PCQVP</b>	M. RANDRIANANDRASANA Herinarahinjaka Eryck, Coordonateur ONG TARATRA	Nomination notifiée par email du CEM Taratra au SE le 07/11/2017	M. IHARIANTSOA Christian, Chargé de Projet Secteur Mines et Pétrole - Transparency International	Nomination par lettre du PCQVP en date du 20/07/2020
	18	Représentant no2 d'organisations élus parmi les organisations <b>membres</b> de la coordination nationale de la coalition <b>PCQVP</b> (avec bureaux en région)	Mme. RAFOLISISOA Haingo, Président UNMDH		M. RAZAKAMANARINA Ndrantomahefa, Président de l'Alliance Voary Gasy	
	19	Représentant no1 d'organisations élus parmi les organisations <b>membres des OSCIE</b>	M. RAZAKAMANARINA Ndrantomahefa, Président de l'Alliance Voary Gasy	Nomination par PV OSCIE du 24/10/2017	M. RABENANDRASANA Clement, Secrétaire exécutif de l'OSCIE	Nomination par email OSCIE du 30 juillet 2020 (Démission AVG et TI des OSCIE le 20/07/2020)
	20	Représentant no2 d'organisations élus parmi les organisations <b>membres des OSCIE</b> (avec bureaux en région)	M. IHARIANTSOA Christian, Chargé de Projet Secteur Mines et Pétrole - Transparency International		M. ANDRIATSIMAROFY Benjamin, Juriste ROHY	

Composition du CN suivant Décret n°2017-736		2019	Commentaires	2020	Commentaires	
	21	Représentant no1 d'autres organisations de la Société Civile sélectionnée à la suite d'un <b>appel à candidatures</b>	Vacant	Appel à candidatures lancé en 2019 mais infructueux	Mme RABEMIAFARA Rindra, Présidente AIMIMA	Nomination par lettre de nomination en date 04 novembre 2020, suite à l'élection des Sociétés civiles non PCQVP/ OSCIE le 31 septembre 2020 - Participation effective en 2021
	22	Représentant no2 d'autres organisations de la Société Civile sélectionnée à la suite d'un <b>appel à candidatures</b>	Vacant		Vacant	
	23	Représentant des <b>journalistes</b> élu par l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM)	Vacant	Appel à candidatures lancé en 2019, suite aux difficultés exprimées par l'OJM pour la tenue d'une Assemblée Générale en vue de la nomination d'un représentant mais annulé après email de rappel de l'OJM sur l'irrégularité de l'Appel à candidatures lancé.	Vacant	
	24	Représentant des <b>ingénieurs</b> élu par l'Ordre des Ingénieurs de Madagascar (OIM)	M. RAKOTOVAO Hery, Ingénieur des Mines	Nomination non retrouvée, Démission par appel téléphonique en 2019 - à <b>régulariser par le SE</b>	Vacant	

## 7.2 Composition détaillée du Secrétariat exécutif

Le Décret n°2017-736 du 30 août 2017 prévoit que le Secrétariat exécutif (SE) de l'EITI Madagascar soit dirigé par un Secrétaire exécutif nommé par décret pris en Conseil des Ministres (art.14) et comprend 3 cellules (art.15). Les membres du personnel du SE sont tous des fonctionnaires détachés, affectés à l'EITI Madagascar par Note du MMRS, suite à une demande formulée par le SE auprès du Service des Ressources Humaines du MMRS <sup>8</sup>

Le tableau ci-après retrace la composition du SE en 2019 et en 2020 :

Cellule	Période	Nom	Fonction	Ref nomination	Commentaires
<b>Secrétaire exécutif</b>	Jusqu'en Novembre 2019	Mme RANDRIAFENO Rajo Daniela Tolotrandry	SE	Non retrouvée	-
	Novembre 2019- Aout 2020	Mme DANE Marcelle	SE p.i	Nomination par Décret 2019-2222 du 11 /12/ 2019	SE par intérim, suite à la démission Mme Randriafeno
	Depuis Septembre 2020	M. RANDRIANANDRASANA Herinarahinjaka Eryck,	SE	Nomination par Décret 2020-1130 du 09/09/ 2020	Après un appel à candidature
<b>Cellule Administrative et Financière</b>	Depuis Octobre 2019	Mme ANDRIAMAHEFA Elisoa	Responsable administratif et financier	Note de service 1369-219/MMRS/SG/DRH du 02/10/2019	Fonctionnaires détachés
<b>Cellule Technique</b>	Octobre 2019- Mars 2020	Mme RAHERIMALALA Soneita	Assistante technique	-	Discussion avec SE mais n'a pas reçu de Note d'affectation
	Novembre 2019- Décembre 2019	Mme RAMBININTSAOTRA Erycka	Stagiaire	-	Discussion avec SE
	Depuis Décembre 2019	Mme DOLININY	Responsable juridique	Note de service 1671-2019/MMRS/SG/DRH du 27/12/2019	Fonctionnaires détachés
	Depuis Décembre 2019	M. RAMAROSON Tovo	Responsable informatique	Note de service 1672-2019/MMRS/SG/DRH du 27/12/2019	

<sup>8</sup> Selon l'article 16 du décret, les membres du personnel du SE peuvent être des agents de droit privé ou des fonctionnaires détachés

Cellule	Période	Nom	Fonction	Ref nomination	Commentaires
	Depuis Décembre 2020	Mme RAKOTOBÉ Mirana	Assistante technique	Note de service 919-2020/MMRS/SG/DRH du 08/12/2020	
<b>Cellule Information et Communication</b>	Depuis Décembre 2020	M. JAONARY Gerald	Responsable communication	Note de service 951-2020/MMRS/SG/DRH	

### 7.3 Réunion du CN et présence

Sur la base des PV et fiches de présence retrouvés, le CN s'est réuni 15 fois en 2019 et 13 fois en 2020. Les détails concernant ces réunions sont donnés en Annexe IV.

	2019	2020
<b>Nombre total de réunions CN</b>	15	13
<b>Réunions avec le Champion</b>	3	3
<b>Réunions avec le représentant du Champion</b>	12	13

Le niveau de participation de chaque collège aux réunions du CN est présenté ci-après :

- **Pourcentage de participation des collèges aux réunions du CN** (Moyenne annuelle du nombre de représentants par collège présent par rapport au nombre total de membres du CN présents au cours de chaque réunion) :

	2019	2020
<b>Participation Collège Administration</b>	28%	28%
<b>Participation Collège Industries extractives</b>	47%	45%
<b>Participation Collège Société civile</b>	25%	27%
<b>Total (nombre total de nombre de CN présent)</b>	100%	100%

Au cours des deux années, la participation du Collège des Industries extractives aux réunions est la plus importante, avec une présence représentant respectivement 47% puis 45% du nombre total des membres du CN présents aux réunions.

- **Pourcentage des représentants présents par collège aux réunions<sup>9</sup> du CN** (Moyenne annuelle du nombre de représentants par collège présents aux réunions par rapport au nombre de représentants par collège nommés) :

	2019		2020	
	Nombre de représentants nommés (100%)	Participation moyenne	Nombre de représentants nommés (100%)	Participation moyenne
<b>Collège Administration</b>	4/7 <sup>10</sup>	48%	7	29%
<b>Collège Industries extractives</b>	7	64%	7	58%
<b>Collège Société civile</b>	5	39%	5	38%

Les représentants du collège des Industries extractives sont également les plus assidus car plus de la moitié (64% en 2019 et 58% en 2020) de ses représentants élus ou nommés participent régulièrement aux réunions.

<sup>9</sup> Dans le cadre de cette statistique, le représentant principal et son suppléant comptent pour une présence même lorsqu'ils sont tous deux présents à la réunion.

<sup>10</sup> Etant donné que 3 sur 7 des représentants du collège de l'Administration ont été nommés en fin d'année (novembre et décembre 2019), seulement 4 représentants sont considérés dans le cadre de la statistique.

## 8. Coûts totaux de la mise en œuvre

Suivant le Décret n° 2017-736 (art.20), les ressources de l'EITI Madagascar sont :

- Les dotations ou les subventions du budget général de l'Etat ;
- Les quote-parts sur les Frais d'administration minières et pétrolières ;
- Le financement des bailleurs de fonds et autres bailleurs ;
- Les dons, legs, ou subventions, approuvés par le CN.

Pour 2019, les activités de l'EITI Madagascar ont été financées par :

- La **Banque Mondiale**, à travers le projet d'amélioration des cadres de gestion dans le secteur extractif (AEITF), cloturé en juin 2019 :

Le financement à travers le projet AEITF a été inclus dans le cadre de la composante C du projet, intitulé « Appui aux mécanismes de transparence et de traçabilité ». Ce financement n'est pas passé sur le compte bancaire de l'EITI Madagascar. Les activités financées sont la réalisation des rapports ITIE 2017 et 2018 et les activités d'appui dans la mise en œuvre du plan de travail 2018-2019 de l'EITI Madagascar. Ci-après un extrait de l'état des ressources et emplois relative à cette composante C annexée [au rapport d'audit de l'exercice arrêté en décembre 2019 du projet AEITF](#) (p.11) publié par la Banque Mondiale :

Projet d'Amélioration des Cadres de Gestion dans le Secteur Extractif  
PROJET AEITF - N°P158889

ETAT DES RESSOURCES ET EMPLOIS PAR COMPOSANTE  
Exercice arrêté au Décembre 2019

Rubriques	Report à nouveau 31 Décembre 2018		Total mouvements Octobre à Décembre 2019		Cumul Projet au 6 Décembre 2019	
	USD	MGA	USD		USD	
<b>RESSOURCES</b>						
<i>Fonds IDA</i>						
Banque mondiale	443 699,87	1 523 806 973,34	627 728,15	2 277 875 054,86	1 071 428,02	3 801 682 028,20
<i>Autres ressources</i>						
Etat Malagasy (dépenses inéligibles sur financement IDA)	-	-	822,04	2 962 500,00	822,04	2 962 500,00
Autres ressources	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>443 699,87</b>	<b>1 523 806 973,34</b>	<b>628 550,19</b>	<b>2 280 837 554,86</b>	<b>1 072 250,07</b>	<b>3 804 644 528,20</b>
<b>EMPLOIS PAR COMPOSANTE</b>						
<b>Composante C - Appui aux mécanismes de transparence et de traçabilité</b>	<b>480,21</b>	<b>1 641 895,00</b>	<b>171 781,80</b>	<b>616 844 738,82</b>	<b>172 262,00</b>	<b>618 486 633,82</b>
C.1 Réconciliation des revenus extractifs (rapport EITI 2017)	480,21	1 641 895,00	129 730,90	466 705 444,57	130 211,11	468 347 339,57
C.2 Ateliers et formations ITIE	-	-	13 922,43	49 648 379,00	13 922,43	49 648 379,00
C.3 Appui au Secrétariat Exécutif	-	-	15 760,22	55 875 000,00	15 760,22	55 875 000,00
C.4 Missions et Conférences EITI	-	-	5 663,90	20 480 800,00	5 663,90	20 480 800,00
C.5 Acquisition de matériels et consommables informatiques et fournitures de bureau	-	-	6 704,34	24 135 115,25	6 704,34	24 135 115,25

- Une **subvention provenant de l'Etat de MGA 140,000,000**, viré sur le compte de l'EITI Madagascar le 18 novembre 2019. Cette subvention résulterait de l'inscription de l'EITI Madagascar dans le budget de l'Etat - à travers le MMRS (non spécifiquement mentionné). L'EITI Madagascar devrait en bénéficier chaque année.

En 2020, aucun financement effectif n'a été recensé. En principe, l'EITI Madagascar aurait dû bénéficier de la subvention de l'Etat prévue dans la LF 2020 depuis son inscription dans le budget de l'Etat en 2019 ; et des quote-parts de FAM et de redevances minières attribuées par le Décret n° 2020- 1000. Toutefois, le versement des fonds sur le compte de l'EITI Madagascar, par le MEF, a été refusé par la Direction de la Comptabilité publique (DCP) par la Lettre n°913 -2020-MEF/SG/DGT/DCP/SRCF/DREG.Tsi. Le rejet est motivé par la non-confirmité du décret d'institutionnalisation de l'EITI Madagascar au Décret n°2005-003 du 04 janvier 2005 portant Règlement général sur la Comptabilité de l'Exécution Budgétaire des Organismes Publics et la Loi n° 2018-037 du 08 février 2019 fixant les principes régissant les établissements publics ainsi que les règles de création des catégories d'Etablissement public.

En matière de dépense, le Décret n°2017- 736 (art.20) prévoit les frais de fonctionnement et d'équipement et toutes les dépenses nécessaires à ses activités. En 2019, ils ont consisté en des dépenses pour les activités prévues dans le PTA 2018 - 2019 et pour le fonctionnement de l'EITI Madagascar (salaires). En 2020, les dépenses ont été principalement ceux de fonctionnement. Faute de déblocage du financement, ces dépenses ont été prises en charges par le MEF sur demande du SE en date du 18 décembre 2020 et après la signature d'une convention entre l'EITI Madagascar et le MEF.

Il est à noter que l'Etat assure les dépenses de fonctionnement de l'EITI Madagascar ci-après :

- Les bureaux dans l'Ex Batiment IGM ;
- L'électricité ;
- Le salaire des fonctionnaires détachés.

Les fonds de l'EITI Madagascar sont déposés sur un compte auprès d'une banque primaire. Les signataires du compte bancaire de l'EITI Madagascar étaient :

- M. Gérard Rakototafika (Collège Administration) ;
- M. Ndranto Razakamanarina (Collège de la Société civile) ;
- Mme. Tiana Andrianarijaona (Collège des Industries extractives) ;

Ils auraient dû être remplacés le 13 janvier 2020 par :

- M. Lalalison Razafintsalama (Collège Administration) ;
- M. Eryck Randrianandrasana (Collège de la Société civile) ;
- M. Lydia Boarilaza (Collège des Industries extractives) ;

Cependant, faute de transmission de certains dossiers à la banque, ce remplacement n'a pas pu être effectif.

L'état des emplois et ressources se présente comme suit :

En 2019

EMPLOIS	31/12/18	31/12/19	RESSOURCES	31/12/18	31/12/19
Frais bancaires	-	180,540.00	Solde au 31/12/2018	140,259.83	-
Arriéré salaire		134,100,000.00	Subvention de l'Etat Malagasy		140,000,000.00
Réalisation des rapports EITI 2017 et 2018	-	466,705,444.00	Paiement Direct effectué par l'AIETF/Banque Mondiale	-	616,844,738.25
Atelier et formation ITIE	-	49,648,379.00			
Appui et secrétariat exécutif	-	55,875,000.00			
Mission et conférence ITIE	-	20,480,800.00			
Acquisition de matériels informatique et bureautiques	-	24,135,115.25			
<b>Total Emplois</b>	-	<b>751,125,278.25</b>	<b>Total Ressources</b>	<b>140,259.83</b>	<b>756,844,738.25</b>
			Solde au 31/12/2019		5,859,719.83

En 2020

EMPLOIS	31/12/19	31/12/20	RESSOURCES	31/12/19	31/12/20
Frais bancaires	-	110,040.00	Solde au 31/12/2019	5,859,719.83	-
<b>Total Emplois</b>	-	<b>110,040.00</b>	<b>Total Ressources</b>	<b>5,859,719.83</b>	-
			Solde au 31/12/2020		5,749,679.83

## 9. Points forts et faiblesses identifiées dans le processus ITIE en 2019 et 2020

### 9.1 Points forts

Les points forts du processus résident principalement dans la volonté commune des trois collèges de poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE à Madagascar et d'accomplir un « progrès satisfaisant » dans le cadre de la validation. Cette volonté s'est concrétisée notamment par :

- ▶ L'adoption par décret des statuts de l'EITI Madagascar et du bénéfice de quote-parts de FAM et de redevances minières ;
- ▶ L'octroi de subvention à l'EITI Madagascar dans le budget de l'Etat dans le cadre des lois de finance ;
- ▶ L'environnement politique s'alignant avec les principes de l'ITIE (transparence, lutte contre la corruption et digitalisation) ;
- ▶ Une implication significative des Industries extractives et de la Société civile ;
- ▶ La représentation de chaque collège au sein du CN ;
- ▶ La tenue régulière des réunions du CN malgré la pandémie de COVID-19 ;
- ▶ La continuité du secrétariat exécutif entre la démission du secrétaire exécutif alors en fonction et le recrutement d'un nouveau secrétaire exécutif ;
- ▶ Le renforcement du secrétariat exécutif par l'affectation de fonctionnaires détachés du MMRS ;
- ▶ Les efforts de dépassement des exigences de la Norme ITIE concernant l'environnement, le genre et la propriété réelle, un projet de décret a été soumis à l'Etat ;
- ▶ L'engagement de discussion et de travaux afin de mettre en œuvre la divulgation des contrats ;
- ▶ L'effort des parties prenantes de mettre en œuvre les activités malgré l'insuffisance de financement ;
- ▶ La participation des membres du CN et du SE aux formations organisées par l'ITIE internationale ;
- ▶ La nomination des chefs de file pour faciliter les échanges entre les membres du collège et avec le SE.

Les points forts du processus se retrouvent également dans :

- ▶ Le soutien de l'initiative par les partenaires financiers ;
- ▶ L'intérêt des régions, des communautés extractives pour les données ITIE comme l'ont démontré les ateliers régionaux.

### 9.2 Faiblesses

Les faiblesses identifiées ont trait à l'organisation interne de l'EITI Madagascar et à la mise en œuvre à temps des activités revenant à l'Etat :

- ▶ La vacance de certains sièges de représentant du collège des Industries extractives (Représentant d'entreprises minières non-membres de la CMM), du collège de la Société civile (Représentant d'autres organisations de la Société civile sélectionnée à la suite d'un appel à candidatures, Représentant des journalistes élu par l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM) et Représentant des ingénieurs élu par l'Ordre des Ingénieurs de Madagascar (OIM)) et du collège de l'Administration (Représentant de la Présidence) ;
- ▶ L'insuffisance d'opportunité d'apprentissage de la nouvelle Norme ITIE en raison de la COVID-19 ;
- ▶ L'inexhaustivité des passations entre les différents Secrétaires exécutifs entrants et sortants (archives incomplètes) ;
- ▶ La confusion des rôles entre les parties prenantes, dont le Champion, le CN et le SE de l'EITI Madagascar ;
- ▶ La non-réalisation d'une partie des activités prévues dans les PTAs ;
- ▶ La limitation du soutien de l'Etat à la mise en œuvre de l'ITIE (retard dans le déblocage des financements et dans l'adoption du décret relatif à la propriété réelle) ;
- ▶ La non-consultation par l'Etat de l'EITI Madagascar dans la réforme du code minier.

## Annexe I : Suivi de la mise en œuvre des mesures correctives issues de la deuxième validation

#	Exigence	Mesures correctives		Commentaires sur la mise en œuvre en 2020		
		Objectifs	Activités			
1	1.1 Engagement de l'État (c)	Le gouvernement doit faire preuve d'un engagement plein, actif et effectif dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE à Madagascar	<b>Le Gouvernement:</b>		Partiellement réalisée- Financement durable octroyé (subvention annuelle à travers une ligne budgétaire dans la Loi de finances et quote part de FAM, redevances et ristournes minières suivant le Décret 2020-1000) mais la concrétisation a été retardée	
			- Contribuer au fonctionnement du secrétariat national, ainsi qu'aux autres activités ITIE telles que définies dans le plan de travail du Groupe multipartite, au moyen d'un financement durable			
			- Veiller à ce que tous ses représentants au GMP soient nommés et participent activement à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE, notamment en sensibilisant davantage les instances publiques compétentes			Non réalisée
			- Faire appel à la plateforme de l'ITIE Madagascar afin de procéder à des consultations multipartites lors de la rédaction de réformes légales et réglementaires cruciales, telles que la modification du Code minier			Non réalisée
			- Employer la plateforme ITIE pour entretenir un dialogue direct avec l'industrie, la société civile et les partenaires au sujet de la gestion du secteur et de la contribution de ce dernier aux revenus de l'État		Non réalisée	
		- S'appuyer sur les recommandations stratégiques découlant de la Validation et portant sur les Exigences 2 à 6 afin d'opérer sa transition vers la divulgation systématique des données de façon ponctuelle, fiable et ventilée, comme l'exige la Norme ITIE, par le biais des systèmes routiniers du gouvernement		Partiellement réalisée- Des discussions sur la divulgation systématique ont été engagées.		
2	1.3. Engagement de la société civile (a)	La société civile doit faire preuve d'un engagement plein, actif et	<b>La Société civile:</b>		Partiellement réalisée- Nomination en 2020 mais il reste des sièges vacants	
			- Veiller à ce que tous ses représentants au GMP soient nommés et participent activement à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE			

#	Exigence	Mesures correctives		Commentaires sur la mise en œuvre en 2020
		Objectifs	Activités	
		effectif dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE, y compris la sensibilisation des organisations de la société civile en dehors de la capitale et la diffusion des conclusions de l'ITIE	- Faire en sorte d'entreprendre des activités efficaces de collecte de fonds afin de s'assurer des capacités techniques et financières qui leur permettront de prendre part pleinement, activement et efficacement aux activités ITIE	Non réalisée
			- Documenter continuellement les activités menées par les OSC au sein des communautés affectées par les activités d'extraction	Réalisée- Documentation des activités partagées par email au SE - A poursuivre
			- Mobiliser l'infrastructure de consultation multipartite de l'ITIE Madagascar, notamment les réunions du GMP et les consultations avec les communautés affectées par les activités d'extraction, afin de discuter de sujets touchant à la gestion du secteur extractif qui sont d'un grand intérêt pour le public	Non réalisée
			- Faire usage des nouvelles dispositions introduites aux Exigences 6.1 et 6.4 dans la Norme ITIE 2019, portant sur l'impact environnemental des activités d'extraction, afin d'apporter plus de transparence aux paiements des entreprises relatifs à l'environnement, aux pratiques du secteur en matière de gestion environnementale ainsi qu'au rôle et aux activités des instances publiques compétentes	Non réalisée
			<b>Le GMP:</b>	
3	1.4 Groupe multipartite (b vii)		- Veiller à ce que ses réunions soient annoncées suffisamment à l'avance et que les documents soient diffusés bien avant leur discussion et leur adoption éventuelle, ce afin de garantir que les membres du GMP soient à même de remplir leurs obligations	Réalisée- A poursuivre l'annonce et la diffusion de documents dépend généralement des circonstances
			- Conserver des procès-verbaux de ses débats et de ses décisions	Partiellement réalisée- PV tenus par le SE mais non systématiquement partagés et validés au/par le CN
			- Mettre ces documents à la disposition du public sur son site Internet	Non réalisée
			- Faire en sorte que ses réunions soient planifiées à l'avance, qu'elles aient lieu à une fréquence raisonnable et qu'elles traitent de questions clés du suivi de la mise en œuvre de l'ITIE	Réalisée - Il existe des tentatives de planifier des réunions à l'avance mais elles peuvent être améliorées
			-S'assurer que tous les écarts constatés par rapport à ses Termes de Référence soient consignés de façon transparente	Non réalisée

#	Exigence	Mesures correctives		Commentaires sur la mise en œuvre en 2020
		Objectifs	Activités	
			<b>Les collèges du Gouvernement et de la Société civile:</b>	
			- Veiller à ce que la participation de leurs représentants aux réunions du Groupe multipartite soit régulière et suffisamment fréquente pour que le GMP soit à même de prendre des décisions et d'en assurer le suivi.	Partiellement réalisée - Tous les collèges sont représentés aux réunions du CN mais la participation du Gouvernement et de la Société civile peut être améliorée
			<b>Les représentants des entreprises:</b>	
			- Réexaminer les points de vue et positions des sous-collèges pétrolier et gazier au GMP pour veiller à ce qu'ils reflètent bien ceux de l'industrie	Non réalisée
4	2.2 Octroi des licences et des contrats		<b>Madagascar:</b>	
			- Publier des informations sur le processus statutaire afférent au transfert de licences dans le secteur pétrolier et gazier, ainsi qu'une évaluation des éventuels écarts non négligeables en pratique qui pourraient exister dans le cadre des transferts de licences d'exploitation pétrolière et gazière, aussi bien que minière.	Non réalisée
			- Donner systématiquement la priorité à la divulgation de telles informations par le biais des sites Internet de l'OMNIS et du BCMM	Non réalisée
			- S'appuyer sur les Rapports et recommandations ITIE visant à améliorer la gestion des licences d'exploitation minière, notamment en fixant, pour l'octroi et le transfert des licences, des critères techniques et financiers normalisés, clairs et accessibles au public	Non réalisée
			<b>Le GMP:</b>	
- Se pencher sur les observations et conclusions de l'étude de Transparency International à venir portant sur les risques de corruption liés à l'octroi des licences, afin de formuler des recommandations pour se prémunir contre ces risques	Non réalisée			
5	2.4 Contrats	-	<b>Madagascar:</b>	
			- Préciser et documenter la politique gouvernementale en matière de divulgation des contrats et licences	Non réalisée
			- Divulguer le texte intégral de tous les contrats et licences d'extraction	Non réalisée

#	Exigence	Mesures correctives		Commentaires sur la mise en œuvre en 2020	
		Objectifs	Activités		
			- Divulguer systématiquement, à travers le registre du BCMM, le texte intégral des licences d'exploitation minière, y compris le décret octroyant ou transférant les licences et le cahier des charges auquel adhèrent les entreprises, ainsi que, sur le site Internet de l'OMNIS, le texte intégral des accords de partage de production pétroliers ou gaziers	Non réalisée	
			<b>Le Gouvernement:</b>		
			- Intégrer des dispositions de divulgation des contrats dans son réexamen de la législation du secteur	Non réalisée	
			<b>Les Entreprises:</b>		
			- Se montrer à la hauteur des attentes vis-à-vis des entreprises soutenant l'ITIE en manifestant leur soutien à la divulgation des contrats	Partiellement réalisée - L'APPAM est en faveur d'une divulgation par étape mais la divulgation en soi reste à faire	
			<b>Le GMP:</b>		
		- Faire paraître dans son plan de travail, avant l'échéance du 1er janvier 2021, des plans visant à divulguer les contrats, assortis d'un calendrier prévisionnel clair de leur mise en œuvre	Non réalisée- L'élaboration de plan de travail pour la divulgation de contrat est prévue dans le PTA 2020 mais le plan de divulgation n'apparaît pas encore dans ledit PTA		
6	2.6 Participation de l'État (a.i et a.ii)	-	<b>Madagascar:</b>		
			- Adopter, aux fins du rapportage ITIE, une définition d'« entreprise d'État » qui soit conforme à celle qu'on trouve dans l'Exigence 2.6.a.i	Non réalisée	
			- Veiller à ce qu'une description exhaustive des conditions liées à la participation de l'État dans les industries extractives soit accessible au public à un rythme annuel, et qu'y figure une mention des intérêts des fonds propres détenus par les filiales, joint-ventures et associés des entreprises d'État	Non réalisée	
			- Envisager des moyens de divulguer de façon systématique les informations sur les relations financières statutaires entre Kraoma, l'OMNIS et l'État, en publiant les statuts des entreprises d'État ainsi que tous les autres textes pertinents (lois, réglementations, décrets) codifiant les relations financières entre l'État et les entreprises d'État	Non réalisée	

#	Exigence	Mesures correctives		Commentaires sur la mise en œuvre en 2020
		Objectifs	Activités	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explorer des moyens de divulguer systématiquement les informations sur les relations financières existant en pratique entre l'État et les entreprises extractives d'État (Kraoma et OMNIS), par exemple en publiant de façon routinière, sur leurs sites Internet respectifs, leurs états financiers audités, accompagnés d'une description des pratiques de chaque entreprise d'État en matière de distribution des profits, de rétention des bénéfices, de réinvestissement dans leurs activités et de financement par des organismes tiers, conformément à Exigence 2.6.a.i</li> </ul>	Non réalisée
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à ce qu'une description de tous les changements qui ont pu survenir dans la participation de l'État soit publiée de façon systématique et annuelle par le biais des systèmes du gouvernement et des entreprises d'État, avec notamment les conditions de chaque transaction</li> </ul>	Non réalisée
7	4.7 Niveau de désagrégation	-	<b>Madagascar:</b>	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>-Veiller à publier les données ITIE en les ventilant par rapport à chaque projet, pour les impôts qui sont prélevés sur la base des licences (ex. recettes non fiscales)</li> </ul>	Non réalisée
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que sa définition de « projet » est conforme à celle qu'on trouve dans l'Exigence 4.7</li> </ul>	Non réalisée
8	5.2 Transferts infranationaux	-	<b>Madagascar:</b>	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publier les incohérences constatées entre, d'une part, les parts statutaires des frais d'administration minière (FAM) et les ristournes minières et, d'autre part, les transferts effectifs, ventilés par unité gouvernementale locale, pour toutes les entreprises extractives</li> </ul>	Non réalisée
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envisager de divulguer de façon systématique les informations sur les transferts infranationaux correspondant aux FAM sur le site Internet du BCMM, y compris les décrets déterminant le calcul des transferts en faveur de chaque unité gouvernementale locale</li> </ul>	Non réalisée
			<b>Les Parties prenantes:</b>	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se servir des données ITIE sur les transferts infranationaux pour favoriser le débat à l'échelle infranationale et renforcer la gestion des revenus extractifs par les autorités locales, de telle sorte que le secteur puisse contribuer à un développement local plus inclusif et durable</li> </ul>	Réalisée mais à poursuivre

## Annexe II : Suivi de la mise œuvre des PTA

### PTA 2019

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
Suivi par le Groupe Multipartite	1.1 Engagement de l'Etat	Assurer une part du financement de l'EITI Madagascar par l'Etat	Confirmer le rattachement de l'EITI Madagascar à la Primature ou au Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques;	Décret portant organigramme de la Primature ou du MMP avec le rattachement de l'EITI Madagascar	Réalisée	Rattachement au MMRS suivant Décret n°2019-362 du 20/03/19 modifiant certaines dispositions du Décret n°2017-736 du 30/08/17 portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement
			Faire le transfert des fonds prévus pour l'EITI inscrit sur le budget du Ministère des Mines et du Pétrole vers celui de la Primature ou vice versa	Déblocage d'un fonds pour l'EITI Madagascar	Réalisée	Relevé bancaire 2019 relate le bénéfice d'un montant de 140,000,000 MGA
			Faire inscrire le budget de l'EITI dans le budget de la Primature ou du MMP à travers la procédure classique	Inscription de la ligne EITI Madagascar dans la prochaine Loi de Finances rectificatives 2019	Réalisée	L'inscription aurait été effective à partir de 2019 mais non spécifiquement mentionnée dans les Lois de finances
			Faire du Lobbying au niveau du Ministère des Finances et du Budget et de la Commission des Finances du Parlement pour accélérer l'inscription de l'EITI dans la prochaine loi de finances rectificatives et initiales		Non réalisée	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
			Sensibiliser l'OMNIS et le BCMM à travers le Champion pour la réaffectation d'une partie de Frais de formation pour les activités de renforcement de capacité de l'EITI	Déblocage d'un fonds pour l'EITI Madagascar de la part de l'OMNIS et le BCMM	Non réalisée	
			Intégrer dans les listes d'entités à sensibiliser les PTFs et les autres organismes (ANOR, CNM...)	Autres sources de financement pour l'EITI Madagascar	Non réalisée	
		Assurer un engagement plein, effectif et actif du Gouvernement	Nommer les représentants de l'administration au sein du Comité National pour les sièges vacants	Désignation de tous les représentants de l'Administration	Réalisée	Absence de nomination du représentant de la présidence (Note d'information du MMRS du 21/10/2019 sur l'absence de nomination)
			Redynamiser la participation des représentants de l'administration au sein du Comité National	Fiche de Présence des réunions du CN	Réalisée	Participation renforcée vers la fin de l'année avec les nominations de l'ensemble des membres de l'administration
			Faire valider un plan d'action pour le collège de l'administration	Plan d'action validé	Réalisée	Plan d'action du collège de l'Administration adoptée en 2019
			Organiser des séances de formation pour les agents de l'administration	Nombre d'ateliers de formation réalisés	Non réalisée	
		Assurer le leadership dans la mise en œuvre de l'EITI	Régulariser la nomination du Champion	Publication du décret présidentiel de nomination du Champion	Réalisée	Nomination par Décret 2019-174 du 20/02/2019
			Organiser des réunions périodiques pour les hauts dirigeants sur la mise en œuvre de l'EITI	Nombre de réunions avec le Champion Nombre de réunion interministérielle	Partiellement réalisée	Le Champion a été présent ou représenté durant toutes les réunions du CN mais aucune réunion interministérielle n'a été retracée.

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
	1.2 Engagement des entreprises extractives	Renforcer l'engagement des entreprises	Organiser des séances de sensibilisation et de formation pour les entreprises	Nombre d'ateliers de formation réalisés	Non réalisée	
			Organiser les appels à candidatures pour les postes vacants au sein du Comité National	Désignation de tous les représentants des Industries extractives	Réalisée	Appels à candidature lancés en Octobre 2019 et relancés en Novembre 2019 mais infructueux
			Mettre en place un système d'auto-déclaration à jour (Exercice N-1)	Atelier d'information organisée Cellule de collecte et de publication	Partiellement réalisée	Cas Rio Tinto et Ambatovy sur le site
			Sensibiliser les entreprises sur le financement des activités de l'EITI Madagascar	Nombre d'activités financées par les entreprises	Réalisée	La CMM a été saisie et a débattu de la question lors de son AGO du 26 avril 2019 et décidé que le financement de la CMM et de ses membres n'est pas approprié pour éviter le conflit d'intérêt (Email de la réunion CMM et APPAM)
	Faire valider un plan d'action pour les industries extractives	Plan d'action validé	Non réalisée			
1.3 Engagement de la Société Civile	Assurer la consultation entre les pairs	Organiser des ateliers-débats et sensibilisation dans les régions minières	Nombre de réunions organisées par le collège des OSC	Réalisée	Voir annexe 2 du rapport sur la dissémination et la vulgarisation <sup>11</sup>	

<sup>11</sup> TI : Publication d'un article portant sur "[La corruption dans la gestion des ressources naturelles à Madagascar : les dossiers brûlants](#)"

OSCIE : Session de formation sur la législation, la réglementation et les régimes contractuels dans le secteur extractif des OSCs, de la région Atsimo-Andrefana en collaboration avec WWF Atsimo-Andrefana (Tuléar - 25 OSC régionales Atsimo-Andrefana, 05 membres des réseaux d'acteur et 10 STDs) ; Séance de formation sur la LGIM et le code et le contrat pétrolier (Antananarivo- 20 OSCs nationales ; Conférence sur le potentiel pétrolier de Madagascar (Antananarivo- Etudiants de l'Ecole polytechnique d'Antananarivo à Vontovorona) ; Organisation d'un dialogue multipartite sur le projet d'exploitation des terres rares d'Ambanja (Ambanja - 10 OSC régionales DIANA, 04 ONG environnementales et 10 STDs et CTDs et 50 personnes issues des communautés locales) ; Atelier de formation sur le secteur des industries extractives et de ses enjeux (Ambanja - 30 OSC régionales DIANA, 04 ONG environnementales et 05 STDs)

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
			Organiser des ateliers d'échange entre les organisations de la société civile membres et non membres du Comité National	Nombre de communiqué de presse par la société civile/ Nombre d'évènements organisés avec l'EITI	Réalisée	Conférence - débat sur la gouvernance des ressources naturelles et les priorités du gouvernement en décembre 2019: <a href="https://lexpress.mg/23/12/2019/gouvernance-des-ressources-naturelles-absence-de-vision-commune-et-transversale/?fbclid=IwAROFyZ29cRCwDPxfsbzyAAiZ6FNivyZLD46q5J8A198ay2DC5cAYt2KQBvc">https://lexpress.mg/23/12/2019/gouvernance-des-ressources-naturelles-absence-de-vision-commune-et-transversale/?fbclid=IwAROFyZ29cRCwDPxfsbzyAAiZ6FNivyZLD46q5J8A198ay2DC5cAYt2KQBvc</a>
			Organiser des ateliers nationaux et régionaux de formation pour les OSC	Nombre d'OSC formé	Réalisée	Voir annexe 2 du rapport sur la dissémination et la vulgarisation <sup>12</sup>
		Assurer la contribution et la participation de la Société civile au processus EITI	Redynamiser la participation des représentants des OSC au sein du Comité National	Fiche de Présence des réunions du CN	Partiellement réalisée	Nomination par PV (OSC régional, problème contraintes budgétaires)
			Organiser les appels à candidatures pour les postes vacants au sein du Comité National	Désignation de tous les représentants des OSCs	Réalisée	Appels à candidature lancés en Octobre 2019 et relancés en Novembre 2019 mais infructueux
			Faire valider un plan d'action pour le collège de la Société civile	Plan d'action validé	Réalisée	Plan d'action du collège de la Société civile adoptée en décembre 2019
			Rechercher des financements pour réaliser les activités du Collège des Organisations de la Société Civile	Sources de financement des OSC	Non réalisée	

<sup>12</sup> (Cf note de bas de page 4)

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
	1.4 Gouvernance du Groupe Multipartite	Assurer le bon fonctionnement du Groupe Multipartite	Sensibiliser les membres pour la redynamisation du Groupe multipartite	Taux d'assiduité aux réunions	Partiellement réalisée	Tous les collèges sont représentés lors des réunions mais la participation et les apports de chaque collège devraient être évalués.
			Etudier les facteurs de motivation des membres (indemnités, représentativité...)	Politique d'Indemnités de réunion validée	Réalisée	Administration a bénéficié d'une indemnité en 2019 (AEITF)
			Acquérir les matériels et fournitures pour le fonctionnement du Secrétariat Exécutif et du CN	Fournitures et matériels disponibles	Non réalisée	Listing des équipements disponibles auprès du SE
			Recruter les personnels clés du Secrétariat prévus dans le décret portant institutionnalisation	Personnel disponible Secrétariat exécutif opérationnel	Non réalisée	Pas de recrutement externe
			Demander des mises à disposition de personnel de la part des Ministères	Détachement de personnel à l'EITI	Réalisée	Affectation à partir d'octobre 2019
			Réaliser les activités de communications urgentes de l'EITI	Communiqué de presse et parutions	Non réalisée	
			Régulariser les arriérés de l'EITI Madagascar	Factures appurées	Réalisée	Facture des honoraires du SE Paieement des arriérés SE 2019
			Assurer la liaison avec le Secrétariat International EITI	Paieement de la participation de Madagascar	Partiellement réalisée	Correspondances régulières avec le représentant pays mais participation non payée (10,000 USD/an: engagement pays)

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
	1.5 Plan de travail	Avoir un bon plan de travail	Intégrer les mesures correctives et les recommandations dans le plan de travail	Publication du PTA 2019	Réalisée	PTA 2018 et 2019
			Harmoniser le financement avec les bailleurs et les partenaires techniques et financiers	Financement des activités du PTA 2019	Réalisée	Projet AEITF
Licence et contrats	2.1 Cadre légal et régime fiscal	Améliorer la compréhension du cadre légal et du régime fiscal régissant secteur extractif	Diffuser et vulgariser le cadre légal et le régime fiscal	Site web à jour Supports de communication diffusés	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
			Publier les informations sur le site web de l'EITI, BCMM, OMNIS		Réalisée	Rapports 2017 et 2018 sur site EITI Madagascar, publication du cadre légal sur le site du BCMM et de l'OMNIS
	2.2 Octroi des licences	Mettre à la disposition du public les critères techniques et financiers pour les octrois de licences	Suivre les recommandations du rapport de diagnostic du Bureau du Cadastre Minier (BCMM)	Description du processus de transfert ou d'octroi de la licence	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
	2.3 Registre des licences	Mettre en place le registre des licences pour le secteur pétrolier	Etablir un registre à partir de la base de données au niveau de l'OMNIS et le publier sur le site web de l'OMNIS pour le secteur pétrolier	Registre mis en place	Non réalisée	
			Continuer la mise à jour et la gestion du Cadastre en ligne du BCMM	Registre mis à jour	Réalisée	
	2.4 Contrats	Clarifier la politique du gouvernement au sujet de la	Organiser des réunions sur la divulgation des contrats	Déclaration publique de la politique de l'Etat sur la publication des contrats	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
		divulgar les contrats	Publier sur le site web de l'EITI Madagascar les titres miniers et pétroliers pour les principales compagnies	Liens web disponible	Non réalisée	
	2.5 Propriété réelle	Réaliser les activités prévues dans la feuille de route nationale	Mettre en place et opérationnaliser un Comité de pilotage pour superviser la mise en œuvre jusqu'en 2020	Nombre de réunions du CoPil	Réalisée	Rapport sur l'appui à la mise en œuvre du Plan d'activités 2019 de l'EITI Madagascar
			Valider des définitions claires pour Madagascar	Définitions publiées	Réalisée	Rapport sur l'appui à la mise en œuvre du Plan d'activités 2019 de l'EITI Madagascar
			Publier le cadre juridique et réglementaire ainsi que définir les institutions pour la tenue du registre de divulgation	Adoption du décret	Non réalisée	Projet de décret élaboré mais non encore adopté
		Divulguer les propriétés réelles d'ici 2020	Faire un projet pilote de divulgation des propriétaires réels dans les prochains rapports de réconciliation EITI	Rapport pilote publié	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
	2.6 Participation de l'Etat	-	-	-	-	-
	Suivi de la Production	3.1. Exploration (prospection)	Divulguer les données sur la prospection	Continuer la mise à jour des informations contextuelles dans les rapports de réconciliation EITI	Rapport de réconciliation EITI publié	Réalisée
Continuer le suivi des recommandations issues du rapport sur le diagnostic des informations géo scientifiques				Rapport de suivi	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
3.2 Production		Divulguer les données sur la production	Etablir un mécanisme régulier de divulgation des volumes et des valeurs de production pour tous les minerais	Faisabilité de la divulgation systématique	Non réalisée	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
	3.3 Exportation	Divulguer les données sur l'exportation	Etablir un mécanisme régulier de divulgation des volumes et des valeurs des exportations	Faisabilité de la divulgation systématique	Non réalisée	
Collecte des revenus	4.1 Divulgation exhaustive des taxes et revenus	Améliorer l'exhaustivité des données dans les rapports de réconciliation EITI	Intégrer une méthodologie claire de l'étude de matérialité dans les prochains rapports de réconciliation EITI	Etude de cadrage et de matérialité	Réalisée	Rapport de cadrage des Rapports ITIE 2017 et 2019
	4.2 Revenus en nature	N/A	Vérifier l'applicabilité dans les prochains rapports de réconciliation EITI	N/A	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
	4.3 Infrastructures et Accords de troc	N/A	Vérifier l'applicabilité dans les prochains rapports de réconciliation EITI	N/A	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
	4.4 Revenus issus du Transport	Améliorer les divulgations des revenus issus des transports dans les rapports de réconciliation EITI	Définir de la matérialité des recettes publiques provenant du transport de minerais	Rapport de réconciliation EITI	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
	4.5 Transactions des Entreprises d'Etat	Améliorer la transparence des entreprises d'Etat		Déterminer qui sont les entreprises publiques	Liste des entreprises à participation de l'Etat	Réalisée
			Améliorer les divulgations de la part de ces sociétés dans les Rapports de réconciliation EITI	Publication des Procès-Verbaux des conseils d'administration ou communiqués de presse sur les principales décisions du conseil de ces compagnies	Non réalisée	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
Affectation des revenus				Publication des rapports financiers Adhoc et les états de comptes des entreprises publiques	Réalisée	Rapport financier de Kraoma relatif à l'exercice 2017 publié
	4.6 Paiements directs infranationaux	Augmenter les revenus du secteur extractif	Intégrer les informations sur les paiements infranationaux dans les Rapports de réconciliation EITI	Rapports de réconciliation EITI	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
			Suivre les recommandations du rapport sur les paiements infranationaux	Rapports de réconciliation EITI	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
	4.7 Désagrégation	Améliorer le niveau de désagrégation des données	Introduire la notion de déclaration par projet dans la réalisation des prochains rapports de réconciliation EITI	Rapports de réconciliation EITI	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
	4.8 Ponctualité des données	Publier à temps les Rapports de réconciliation EITI	Réaliser une réconciliation des flux financiers entre les industries extractives et l'Etat - pour les années fiscales 2017 et 2018	Rapports de réconciliation EITI	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
			Mettre en place une cellule de collecte des données à jour au niveau de l'administration (Exercice N-1)	Données systématiques	Non réalisée	
	4.9 Qualité des données	Améliorer la fiabilité des données des Rapports de réconciliation EITI	Mettre en œuvre le protocole d'accord avec la Cour des comptes dans la réalisation des prochains rapports de réconciliation EITI	Certification des données de l'administration	Réalisée	Rapport de la Cour des Comptes n° 05/19-RAP/ADM/APA sur la certification des revenus issus des Industries extractives Exercices couverts : 2017 et 2018
5.1 Répartition des revenus	Optimiser les retombées du secteur extractif	Publier sur le site web de l'EITI Madagascar les rapports financiers du BCMM et de l'OMNIS sur la réaffectation des fonds	Liens web disponible et Rapports de réconciliation EITI	Réalisée	BCMM 2017: <a href="http://eitimadagascar.org/rapport-daudit-bureau-du-cadastre-minier-de-madagascar-2017/">http://eitimadagascar.org/rapport-daudit-bureau-du-cadastre-minier-de-madagascar-2017/</a> OMNIS 2017 et 2018:	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre		
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation	
			qu'ils prélèvent et leurs utilisations			<a href="http://eitimadagascar.org/rapports-dauidit-2017-et-2018-de-loffice-des-mines-nationales-et-des-industries-strategiques-omnis/">http://eitimadagascar.org/rapports-dauidit-2017-et-2018-de-loffice-des-mines-nationales-et-des-industries-strategiques-omnis/</a>	
	5.2 Transferts infranationaux	Suivre les recommandations des rapports sur les paiements et les transferts infranationaux	Divulguer les informations sur les transferts infranationaux	Rapport de réconciliation EITI publié	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019	
			Créer un logiciel en ligne par le BCMM qui serait consultable par les communes à travers un identifiant	Liens web sur l'état des transferts du BCMM	Réalisée	<a href="http://bcmm.mg/">http://bcmm.mg/</a>	
	5.3 Gestion des revenus et des dépenses	Améliorer la transparence de la redistribution des revenus issus du secteur notamment ceux des grands projets	Organiser des ateliers d'information sur la fiscalité minière et pétrolière	Nombre d'atelier organisé	Réalisée	Fiscalité soulevée dans le cadre des ateliers régionaux de Tuléar, Fort- Dauphin, Moramanga et Tamatave	
			Elaborer un Guide de la fiscalité minière et pétrolière	Guide de la fiscalité publié	Non réalisée		
			Promouvoir et appuyer la mise en œuvre du budget participatif dans les zones minières	Rapport de réconciliation EITI	Non réalisée		
			Réaliser un documentaire radio télévisé sur le Guide de la fiscalité minière et pétrolière	Nombre de diffusion des documentaires/emissions audio visuelles	Non réalisée		
	Dépenses sociales et économiques	6.1 Dépenses sociales et environnementales	Documenter les retombées sociales du secteur extractif	Continuer et améliorer la publication des dépenses sociales dans les prochains rapports	Rapport de réconciliation EITI	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
		6.2 Dépenses quasi budgétaires	Améliorer la transparence sur l'utilisation des	Définir les dépenses fiscales et intégrer la divulgation des dépenses quasi fiscales dans les	Rapport de réconciliation EITI	Réalisée	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
	(depenses quasi fiscales)	revenus collectés par les entreprises d'Etat	prochains rapports de réconciliation EITI			
			Sensibiliser l'opinion publique et le gouvernement pour faciliter les déclarations quasi - fiscales	Rapport de réconciliation EITI	Réalisée	Visite OMNIS avec le Secrétariat international- Viste OMNIS et KRAOMA: Documentation non retrouvée mais publication de ses charges hors effectifs par l'OMNIS : <a href="https://www.omnis.mg/images/documents/Charges-hors-effectif.pdf">https://www.omnis.mg/images/documents/Charges-hors-effectif.pdf</a>
	6.3 Contribution économique	Evaluer la contribution économique du secteur extractif à Madagascar	Assurer la divulgation des contributions économiques du secteur dans les prochains rapports de réconciliation EITI	Rapports de réconciliation EITI	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
			Intégrer l'approche genre dans les informations contextuelles lors de la réalisation des rapports de réconciliation EITI	Rapports de réconciliation EITI	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
6.4 Impact environnemental des activités extractives	-	-	-		(Aspect environnement traité dans les Rapports ITIE 2017 et 2018)	
Résultats et Impacts	7.1 Débat public	Promouvoir l'EITI en tant que plateforme de débats et de réflexion pour la bonne gouvernance du secteur extractif	Publier des rapports synthétiques sur les Rapports de réconciliation EITI	Rapport de réconciliation EITI résumé	Réalisée	Un résumé en malgache et en français des rapports ITIE 2017 et 2018 en malgache ont été élaborés
			Organiser des émissions de débats audio visuels sur les résultats des Rapports de réconciliation EITI	Nombre d'émissions réalisées	Non réalisée	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre		
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation	
			Organiser des ateliers thématiques au niveau national et régional	Nombre d'ateliers réalisés	Réalisée	Rapport et PV d'ateliers Tulear, Fort-Dauphin, Moramanga et Tamatave	
			Organiser une conférence nationale EITI	Rapport sur les recommandations de la Conférence	Réalisée	Atelier de formation des parties prenantes et de présentation du Rapport Annuel d'Avancement du 28 mars 2019	
			Elaborer une stratégie de communication EITI	Stratégie de communication EITI	Non réalisée		
	7.2 Accessibilité des données	Améliorer la transparence du secteur extractif malgache		Publier sur le site web de l'EITI Madagascar les résultats des Rapports de réconciliation EITI en format données ouvertes (xlsx or csv)	Liens web sur les données ouvertes	Réalisée	2017: <a href="http://eitimadagascar.org/wp-content/uploads/2020/01/eiti_2017_donnees_societes.xlsx">http://eitimadagascar.org/wp-content/uploads/2020/01/eiti_2017_donnees_societes.xlsx</a> 2018: <a href="http://eitimadagascar.org/wp-content/uploads/2020/01/eiti_2018_donnees_societes.xlsx">http://eitimadagascar.org/wp-content/uploads/2020/01/eiti_2018_donnees_societes.xlsx</a>
				Résumer et comparer la part de chaque flux de revenus au revenu total obtenu par chaque niveau des entités de l'État	Statistiques et Graphiques sur le secteur extractif	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019
				Finaliser la cartographie des données disponibles et faire une étude de faisabilité si nécessaire	Etude de faisabilité	Partiellement réalisée	Cartographie des données et recommandation pour la divulgation systématique (Rapports ITIE 2017 et 2018) mais pas d'étude de faisabilité
				Publier la feuille de route pour la divulgation systématique	Feuille de route publiée	Non réalisée	
	7.3 Suivi des recommandations	Initier les réformes pour améliorer la	Faire le suivi des recommandations des Rapports de réconciliation EITI	Fiche de commentaires du Comité National sur le suivi des recommandations	Réalisée	Rapports ITIE 2017 et 2018 publiés en 2019	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2019			Situation de la mise en oeuvre	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Situation des activités	Documentation
		transparence du secteur extractif	Faire le suivi des mesures correctives issues de la validation	Progrès de la validation	Réalisée	Tableau de suivi : <a href="https://eiti.org/files/documents/situation_documents_collectes_sur_le_dropbox_au_281219_lb-ezl-sm_final.xlsx">https://eiti.org/files/documents/situation_documents_collectes_sur_le_dropbox_au_281219_lb-ezl-sm_final.xlsx</a>
			Evaluer les niveau de progrès réalisé pour chaque recommandation	Tableau d'évaluation dans le rapport annuel d'avancement	Réalisée	Rapport d'avancement 2017 et 2018 publié en 2019
	7.4 Résultats et impacts de la mise en œuvre	Améliorer les résultats et les impacts de l'EITI à Madagascar	Prendre une ou deux recommandations pertinentes de l'administrateur indépendant et les transformer en une réforme gagnante	Publication sur les résultats et les impacts	Non réalisée	
			Faire le suivi et la traçabilité des transferts des ristournes minières et des frais d'administration (Cas des grands projets)	Publication et émission audio visuelle	Réalisée	
			Consulter les parties prenantes sur le rapport annuel d'avancement	Atelier de consultation sur le rapport annuel d'avancement	Réalisée	Consultation publique sur le RAA 2017-2018 le 28 mars 2019 dans le cadre de l'Atelier de formation des parties prenantes et de présentation du Rapport Annuel d'Avancement
			Documenter les impacts de la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar	Rapport annuel d'avancement	Réalisée	Rapports d'avancement 2017 et 2018 publiés en 2019

# PTA 2020

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
Suivi par le Groupe Multipartite	1.1 Engagement de l'Etat	Assurer un engagement plein, effectif et actif du Gouvernement	Voir la possibilité de réaffectation d'une partie des Frais de formation (OMNIS/Frais d'Administration (OMNIS/BCMM/ANOR/CNM) pour les activités de renforcement de capacité de l'EITI et l'inscrire dans le code minier	Déblocage d'un fonds pour l'EITI Madagascar de la part de l'OMNIS, BCMM, ANOR, CNM....	Partiellement réalisée	Adoption du Décret 2020-1000 du 20/08/2020 portant réaffectation des 1% du Quote part des Frais d'Administration et 1% des Redevances Minières du BCMM pour EITI Madagascar mais déblocage non effectif
			sensibiliser les PTFs et les autres organismes (ANOR, CNM,...)	Autres sources de financement pour l'EITI Madagascar	Réalisée	Effectivité du Don EGPS de la Banque Mondiale dont un fonds pour le recrutement d'un consultant en appui
			Mettre en oeuvre le plan d'action pour le collège de l'administration	Continuation de la mise en oeuvre du Plan d'Action validé	Réalisée	La mise en œuvre à commencer en 2019 - voir : <a href="https://www.dropbox.com/sh/t8ff8zyyasg937i/AABoEbvGFE7e80oVW-yKeU2Ua/15%20Mesures%20correctives/Recommandation%201/EXIGENCE%208.3.c.i.?dl=0&amp;preview=Plan+Action+College+Administration.pdf&amp;subfolder_nav_tracking=1">https://www.dropbox.com/sh/t8ff8zyyasg937i/AABoEbvGFE7e80oVW-yKeU2Ua/15%20Mesures%20correctives/Recommandation%201/EXIGENCE%208.3.c.i.?dl=0&amp;preview=Plan+Action+College+Administration.pdf&amp;subfolder_nav_tracking=1</a>
			Organiser des séances de formation et de sensibilisation pour les agents de l'Administration	Nombre d'ateliers de formation réalisés au niveau central et régional	Réalisée	1 webinaire pour tout le CN et le SE " Atelier sur la mise en œuvre de l'ITIE et le Rapport 2019-2020" organisé et animé par le SI le 9/10/20
			Organiser des réunions périodiques pour les hauts	Nombre de réunions avec le Champion	Partiellement réalisée	Le Champion a été présent ou représenté durant toutes les réunions du CN mais aucune

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
	1.2 Engagement des entreprises extractives		dirigeants sur la mise en œuvre de l'EITI	Nombre de réunions avec les Ministères		réunion interministérielle n'a été retracée.
			Finaliser le recrutement de l'entité pour le poste vacant au sein du Comité National	Désignation de tous les représentants des Industries extractives	Non réalisée	Discussion sur les candidatures reçues en 2020 mais infructueuse
			Mettre en place un système d'auto-déclaration à jour (Exercice N-1)	Atelier d'information organisé Cellule de collecte et de publication	Partiellement réalisée	Cas Rio Tinto et Ambatovy sur le site
			Mettre en place un mécanisme pour sensibiliser les entreprises à contribuer au financement des activités de l'EITI Madagascar	Nombre d'activités financées par les entreprises	Non réalisée	Financement non approprié suivant AGO du CMM du 26 avril 2019
			Mettre en œuvre le Plan d'Action pour les industries extractives	Continuation de la mise en œuvre du Plan d'Action validé	Non réalisée	
	1.3 Engagement de la Société Civile	Renforcer l'engagement de la société civile	Organiser des ateliers-débats et sensibilisation dans les régions minières	Regions concernees: Toliara, 2 autres	Réalisée	Voir annexe 2 du rapport sur la dissémination et la vulgarisation <sup>13</sup>

<sup>13</sup> ONE- AVG : Organisation d'atelier de formation des OSC sur la gouvernance environnementale (Antananarivo - OSC)

OSCIE- PCGVP MG : Publication d'une lettre ouverte de la société civile au Premier Ministre concernant la révision du Code Minier de Madagascar

OSCIE : Organisation d'un débat télévisé sur la contribution du secteur industries extractives (Antananarivo) ; Organisation d'une session de formation sur la norme ITIE (Antsiranana - OSC) ; Organisation d'un atelier de sensibilisation et d'éducation sur la norme ITIE (Antananarivo - Comité Nationale Secrétariat Exécutif, Parties prenantes) ; Organisation d'un atelier de sensibilisation et d'information sur la norme ITIE (Antananarivo - OSCIE/ MMRS) ; Plaidoyer commun avec la plateforme OSCIE sur le dégel transparent des permis miniers avec le Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques ; Analyse de la contribution fiscale du secteur des industries extractives en se basant sur les rapports de réconciliation publiés par l'ITIE Madagascar pour l'exercice 2010 à 2018 (Antananarivo - Toutes les parties prenantes) ; Débat télévisé sur TV Plus Madagascar dans l'émission Don-dresaka entre les acteurs du secteur minier sur le thème "La relance économique par le secteur minier après la pandémie de covid-19" (Antananarivo - tous publics) ; Conférence sur « les ressources minières stratégiques » (Antsiranana - OSC, CTD, Etudiants de l'Université d'Antsiranana) ;...

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
			Organiser des ateliers d'échange entre les organisations de la société civile membres et non membres du Comité National <b>(inclure dans les Ateliers/sensibilisation des regions minières)</b>	Nombre de communiqués de presse par la société civile/ Nombre d'évènements organisés avec l'EITI (à demander à Clément)	Réalisée	
			Organiser des ateliers nationaux et régionaux de formation pour les OSC <b>(inclure dans les ateliers/sensibilisation des regions minières)</b>	Nombre d'OSC formé	Réalisée	Conférence nationale du 31 septembre 2020 à l'Hotel Le Pavé avec nomination représentant non PCQVP et OSCIE
			Finaliser la selection des entites pour les postes vacants au sein du Comité National	Désignation de tous les représentants des OSCs	Partiellement réalisée	
			Mettre en oeuvre le Plan d'Action pour le collège de la Société civile	Continuation de la mise en oeuvre du Plan d'Action validé	Réalisée	La mise en œuvre à commencer en 2019 - voir : <a href="https://www.dropbox.com/sh/t8ff8zzyasg937i/AACvexLUVqphhdj kj4rK5WAgA/15%20Mesures%20correctives/Recommandation%202/EXIGENCE%208.3.c.i.?dl=0&amp;preview=Plan+Action+Societe+Civile.pdf&amp;subfolder_nav_tracking=1">https://www.dropbox.com/sh/t8ff8zzyasg937i/AACvexLUVqphhdj kj4rK5WAgA/15%20Mesures%20correctives/Recommandation%202/EXIGENCE%208.3.c.i.?dl=0&amp;preview=Plan+Action+Societe+Civile.pdf&amp;subfolder_nav_tracking=1</a>
	1.4 Gouvernance du Groupe Multipartite	Assurer le bon fonctionnement du Groupe Multipartite	Revoir les documents relatifs a l'institutionnalisation de l'EITI et le reglement interieur afin de prendre en compte l'equilibre homme - femme, les consultations tournantes par mail...	Reglement interieur mis a jour	Non réalisée	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
			Etudier les facteurs de motivation des membres (indemnités, représentativité...)	Politique d'Indemnités de réunion validée	Partiellement réalisée	Indemnisation discutée mais non adoptée
			Effectuer l'inventaire des équipements/matériels octroyés au Secrétariat Exécutif	Liste d'inventaire à jour	Réalisée	Inventaire effectué dans le cadre de la passation de Septembre 2020
			Réaliser l'audit financier et organisationnel du Secrétariat Exécutif	Amélioration du fonctionnement du Secrétariat Exécutif	Non réalisée	Discuter à plusieurs reprises durant les réunions du CN
			Recruter le Secrétaire Exécutif	Recrutement effectif fin Mars, 2020	Réalisée	Nouveau SE recruté en Septembre 2020
			Assurer le bon fonctionnement du Secrétariat Exécutif	Paiement des salaires, fournitures de bureau, frais de communications...	Partiellement réalisée	Efforts réalisés mais concrétisation non effective étant donné l'absence de virement provenant de l'Etat en 2020.
			Poursuivre les actions de communications au niveau national et surtout dans les régions/communes impactées par les projets extractifs	Communiqués de presse. Débats télévisés, panneaux...	Non réalisée	
			Former le personnel détaché du MMRS, les membres du Comité National sur les attentes du Secrétariat Exécutif et la norme EITI	Bonne gouvernance du Secrétariat Exécutif	Réalisée	1 webinar pour tout le CN et le SE " Atelier sur la mise en œuvre de l'ITIE et le Rapport 2019-2020" organisé et animé par le SI le 9/10/20
			Assurer la liaison avec le Secrétariat International EITI	Paiement de la participation de Madagascar	Partiellement réalisée	Correspondances régulières avec le représentant pays mais participation non payée

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
	1.5 Plan de travail	Avoir un bon plan de travail	Finaliser le Plan de Travail 2020, a faire approuver par le CN	Publication du PTA 2020 sur le site web	Réalisée	PTA approuvé et publié au mois de Février 2020 et mis à jour en juin car plusieurs activités n'ont pu être réalisées (suivant PV CN du 24/06/20)
			Chercher un financement aupres des bailleurs et des partenaires techniques et financiers	Financement des activités du PTA 2020	Réalisée	Don EGPS de la Banque Mondiale dont un fonds pour le recrutement d'un consultant en appui
Licence et contrats	2.1 Cadre légal et régime fiscal	Etre a jour par rapport aux changements	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation	Rapport de reconciliation 2019	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
		Mise en oeuvres de la propriete effective	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation	Decret applique	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration et Décret non adopté
	2.2 Octroi des licences	Mettre à la disposition du public les critères techniques et financiers pour les octrois de licences	Faire suivi de la mise en oeuvre des recommandations du rapport sur le diagnostic du Bureau du Cadastre Minier (BCMM)	Rapport d'evaluation du progres realise sur la mise en oeuvre des recommandations	Non réalisée	
			Programmer les actions pour renforcer la divulgation systematique	Acces facile aux informations	Réalisée	Discussion sur TDr consultant lors des Réunions CN de septembre à novembre 20 et webinaire SI d'octobre 2020
	2.3 Registre des licences	Mettre en place le registre des licences pour le secteur pétrolier	Etablir un registre à partir de la base de données au niveau de l'OMNIS - prévoir le calendrier pour la mise a disposition gratuite des informations par voie electronique	Registre mis en place	Non réalisée	
			Continuer la mise à jour et la gestion du Cadastre en ligne du BCMM	Registre mis à jour	Réalisée	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
	2.4 Contrats	Clarifier la politique du gouvernement au sujet de la divulgation des contrats	Organiser des réunions avec les parties prenantes sur la divulgation des contrats	Déclaration publique de la politique de l'Etat sur la publication des contrats	Réalisée	Webinaire du 11/12/20 "Table ronde des partenaires sur la transparence des contrats" animé par le SI
			Elaborer un plan de divulgation des contrats à compter du 1er Janvier, 2021	Divulgation effective des contrats au 1er Janvier, 2021	Non réalisée	Discussion dans le cadre de réunion du CN (PV réunion du 24/06/20)
	2.5 Propriété réelle	Divulguer les propriétaires effectifs à compter du 1er Janvier, 2020	Soumettre le projet de Decret pour adoption, au Conseil du Gouvernement	Adoption du décret	Non réalisée	Suivi de l'adoption du décret par email de renvoi du projet de décret (email "EITI: Propriété réelle" du 09/12/20) et d'un projet de communiqué verbal (email "communication verbale" du 10/12/20) au représentant du Champion
			Appliquer le Decret sur la propriete effective	Rapport de reconciliation EITI 2019	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration et Decret non adopté
	2.6 Participation de l'Etat	Divulguer les informations relatives aux relations entre le gouvernement et les entreprises d'Etat	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation	Publication sur site des informations dont les etats financiers	Réalisée	Visite OMNIS avec le Secrétariat international- Viste OMNIS et KRAOMA : Documentation non retrouvée mais publication par l'OMNIS de ses participations sur : <a href="https://www.omnis.mg/images/documents/Participation-OMNIS-MINES.pdf">https://www.omnis.mg/images/documents/Participation-OMNIS-MINES.pdf</a>
					Non réalisée	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
Suivi de la Production	3.1. Exploration (prospection)	Faire comprendre aux parties prenantes le potentiel du secteur	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation	Transparence dans les activites d'exploration - Travaux d'exploration detailles		Rapport ITIE 2019 en cours d'elaboration
	3.2 Production	Continuer à divulguer les données sur la production	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation	Faisabilité de la divulgation systématique	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'elaboration
	3.3 Exportation	Divulguer les données sur l'exportation en clarifiant les methodes de calcul des volumes et des valeurs a l'exportation	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation	Faisabilité de la divulgation systématique	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'elaboration
Collecte des revenus	4.1 Divulgation exhaustive des taxes et revenus	Divulguer tous les versements significatifs par le gouvernement et les entreprises via site et rapports annuels	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation	Possibilite debat public concernant la gouvernance dans les industries extractives sur la base d'informations completes et fiables	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'elaboration
		Convenir des montants des paiements et revenus consideres comme significatifs et en donner une definition	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation	Definition de ce que sont les flux de revenus	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'elaboration

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
	4.2 Revenus en nature	N/A	N/A	N/A	-	
	4.3 Infrastructures et Accords de troc	Obtenir toutes informations relatives aux paiements en nature	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation 2019	Transparence dans les transactions	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
	4.4 Revenus issus du Transport	Améliorer les divulgations des revenus issus des transports dans les rapports de réconciliation EITI	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation 2019	Transparence des accords et conventions	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
		Adopter une procedure permettant d'assurer la qualite des donnees sur les revenus du transport	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation 2019	Donnees fiables	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
	4.5 Transactions des Entreprises d'Etat	Améliorer la transparence des entreprises d'Etat	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation 2019	Divulgation des paiements significatifs que les entreprises versent aux entreprises d'Etat...	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
	4.6 Paiements directs infranationaux	Ameliorer la qualite des informations	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation 2019	Obtention d'informations fiables	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
Continuer a suivre les recommandation s sur les paiements infranationaux		Integrer ce point dans le rapport de reconciliation 2019	Obtention d'informations fiables et exploitables	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
	4.7 Désagrégation	Améliorer le niveau de désagrégation des données	Integrer ce point dans le rapport de reconciliation	Details des paiements par permis/licence don't les Frais d'Administration	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
	4.8 Ponctualité des données	Publier à temps les Rapports de réconciliation EITI	Realisation du rapport de reconciliation relatif a l'exercice 2019	Rapports de réconciliation 2019 publie a temps	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
		-	Mettre en place une cellule de collecte des données à jour au niveau de l'administration (Exercice N-1)	Données systématiques	Non réalisée	
		Faciliter le contact avec les entites declarantes	Éditer et mettre à jour periodiquement un annuaire des contacts des sociétés extractives et entités gouvernementales/regies financieres. Inclure les principales sociétés extractives et entités gouvernementales	Contacts a jour des entites declarantes lors des travaux de reconciliation 2019	Non réalisée	Annuaire des contacts en cours de constitution dans le cadre de l'élaboration des rapport 2019 et 2020
	4.9 Qualite des donnees	Ameliorer la qualite des informations	Formation des entites declarantes au remplissage du canevas et les sensibiliser sur l'importance de se conformer aux instructions pour le remplissage des formulaires	Rapport de reconciliation EITI 2019	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
		Ameliorer la qualite des informations	Formation des departements administratifs concernes	Rapport de reconciliation EITI 2019	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
			Sensibiliser l'ordre des Experts Comptables et Financiers en vue d'inclure la certification des canevas dans leurs travaux de commisariat aux comptes/audit	Rapport de reconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
			Sensibiliser les sociétés afin qu'elles négocient auprès de leur CAC	Rapport de réconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
			Sensibiliser les entités privées (MICTSL...) et publiques (SPAT, SMMC...) sur le remplissage des formulaires	Rapport de réconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
			Sensibiliser les Directions Régionales, voire communes des principaux sites d'implantation des sociétés extractives sur l'importance de la réconciliation	Rapport de réconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
			TVA : Faire mener une étude fiscale spécifique sur les types de TVA à inclure dans la réconciliation avant le prochain exercice de réconciliation, dans le respect de la norme EITI, des principes fiscaux et des points de vue des différentes parties prenantes.	Rapport de réconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
		Améliorer la fiabilité des données des Rapports de réconciliation EITI	Mettre en œuvre le protocole d'accord avec la Cour des comptes dans la réalisation des prochains rapports de réconciliation EITI	Données de l'administration fiables	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
Affectation des revenus	5.1 Répartition des revenus	Optimiser les retombées du secteur extractif	Publier sur le site web de l'EITI Madagascar les rapports financiers du BCMM et de l'OMNIS sur la réaffectation des fonds qu'ils prélèvent et leurs utilisations	Recrutement du Webmaster pour le site web et Liens web disponible et Rapports de réconciliation EITI	Non réalisée	Dernières publications concernent 2017 et 2018

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
			Détailler les FAM transférés par société dans le système de suivi de transfert des FAM	Liens web disponible et Rapports de réconciliation EITI	Non réalisée	Les informations sur les FAM publiées par le BCMM ne sont pas détaillées par société
			Mettre à jour la base de données des sociétés en ce qui concerne les NIF	Rapport de réconciliation EITI	Non réalisée	Base de données non disponible - en cours de constitution dans le cadre de l'élaboration des rapports 2019 et 2020
	5.2 Transferts infranationaux	Suivre les recommandations des rapports sur les paiements et les transferts infranationaux	Divulguer les informations sur les transferts infranationaux	Rapport de réconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
		-	Créer un logiciel en ligne par le BCMM qui serait consultable par les communes à travers un identifiant	Liens web sur l'état des transferts du BCMM	Réalisée	Pas d'identifiant: <a href="http://bcmm.mg/">http://bcmm.mg/</a>
	5.3 Gestion des revenus et des dépenses	Utilisation adéquate des revenus provenant des industries extractives	Intégrer les informations dans le rapport de réconciliation 2019	Promotion et appui de la mise en œuvre du budget participatif dans trois zones minières/pétrolières (Toliara, Tsimiroro, Nord de Mcar)	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration et pas d'activité de promotion et d'appui recensée
Dépenses sociales et économiques	6.1 Dépenses sociales et environnementales	Documenter les retombées sociales du secteur extractif	A intégrer dans le rapport de réconciliation 2019	Amélioration des informations sur les dépenses sociales	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
		Documenter les paiements du secteur extractif relatifs à l'environnement	Divulguer la loi/réglementation/contrat exigeant les entreprises à verser à l'état des paiements significatifs relatifs à l'environnement	Rapport de réconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
		Atteindre un niveau de transparence au meme titre que les autres divulgations	Mettre en place une procedure de declaration afin de garantir la qualite des informations conformement a l'exigence 4.9	Rapport de reconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
	6.2 Dépenses quasi budgétaires (depenses quasi fiscales)	Améliorer la transparence sur l'utilisation des revenus collectés par les entreprises d'Etat	Définir les dépenses fiscales et intégrer la divulgation des dépenses quasi fiscales dans les prochains rapports de réconciliation EITI	Rapport de réconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
			Sensibiliser l'opinion publique et le gouvernement pour faciliter les déclarations quasi - budgétaires	Rapport de réconciliation EITI	Réalisée	Visite OMNIS avec le Secrétariat international- Viste OMNIS et KRAOMA : Documentation non retrouvée mais publication de ses charges hors effectifs par l'OMNIS : <a href="https://www.omnis.mg/images/documents/Charges-hors-effectif.pdf">https://www.omnis.mg/images/documents/Charges-hors-effectif.pdf</a>
	6.3 Contribution économique	Evaluer la contribution économique du secteur extractif à Madagascar	Continuer à assurer la divulgation des contributions économiques du secteur dans les prochains rapports de réconciliation EITI	Rapports de réconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
			Intégrer l'approche genre dans les informations contextuelles lors de la réalisation des rapports de réconciliation EITI	Rapports de réconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
	6.4 Impact environnemental des activites extractives	-	Integrer dans le rapport les dispositions legales, reglementaires relatives a la gestion et le suivi environnemental y compris	Rapport de reconciliation EITI	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités	
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation
			sanction et obligations environnementales ...			
Résultats et Impacts	7.1 Débat public	Promouvoir l'EITI en tant que plateforme de débats et de réflexion pour la bonne gouvernance du secteur extractif	Publier des rapports synthétiques sur les Rapports de réconciliation EITI	Rapport de réconciliation EITI résumé	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration - Le résumé des rapports 2017 et 2018 élaboré en 2019
		Favoriser les débats publics	Organiser un atelier pour analyser et débattre le contenu du rapport de réconciliation	Rapport sur les débats relatifs aux informations publiées dans le rapport de réconciliation	Réalisée	Débat télévisé (don-dresaka du 11/1020) sur la contribution du secteur minier: <a href="https://www.youtube.com/watch?v=8d6Y-EeT008&amp;t=49s">https://www.youtube.com/watch?v=8d6Y-EeT008&amp;t=49s</a>
	7.2 Accessibilité des données	Améliorer la transparence du secteur extractif malgache	Résumer et comparer la part de chaque flux de revenus au revenu total obtenu par chaque niveau des entités de l'État (inclus dans le rapport de réconciliation)	Statistiques et Graphiques sur le secteur extractif	Non réalisée	Rapport ITIE 2019 en cours d'élaboration
			Finaliser la cartographie des données disponibles et faire une étude de faisabilité si nécessaire (inclus dans le rapport de réconciliation)	Etude de faisabilité	Non réalisée	

CATEGORIES	EXIGENCES	PTA 2020			Situation de la réalisation des activités		
		Objectifs principaux	Activités	Indicateurs	Etat de réalisation	Documentation	
			Publier sur le site web de l'EITI Madagascar les résultats des Rapports de réconciliation EITI en format données ouvertes (xlsx or csv)	Liens web sur les données ouvertes	Réalisée	Pour 2017: <a href="http://eitimadagascar.org/wp-content/uploads/2020/01/eiti_2017_donnees_societes.xlsx">http://eitimadagascar.org/wp-content/uploads/2020/01/eiti_2017_donnees_societes.xlsx</a> et pour 2018: <a href="http://eitimadagascar.org/wp-content/uploads/2020/01/eiti_2018_donnees_societes.xlsx">http://eitimadagascar.org/wp-content/uploads/2020/01/eiti_2018_donnees_societes.xlsx</a>	
	7.3 Suivi des recommandations	Initier les réformes pour améliorer la transparence du secteur extractif	Faire le suivi des recommandations des Rapports de réconciliation EITI (inclus dans le rapport de réconciliation)	Fiche de commentaires du Comité National sur le suivi des recommandations	Non réalisée	Rapport d'avancement 2019-2020 en cours d'élaboration	
			Evaluer les niveau de progrès réalisé pour chaque recommandation (inclus dans le rapport de réconciliation)	Tableau d'évaluation dans le rapport annuel d'avancement	Non réalisée	Rapport d'avancement 2019-2020 en cours d'élaboration	
	7.4 Résultats et impacts de la mise en œuvre	Suivre les progres effectues par rapport aux exigences	Améliorer les résultats et les impacts de l'EITI à Madagascar	Prendre une ou deux recommandations pertinente de l'administrateur indépendant et les transformer en une réforme gagnante	Publication sur les résultats et les impacts	Non réalisée	
			Elaborer le rapport annuel d'avancement	Publication du rapport annuel d'avancement	Non réalisée	Rapport d'avancement 2019-2020 en cours d'élaboration	
			Consulter les parties prenantes sur le rapport annuel d'avancement	Atelier de consultation sur le rapport annuel d'avancement	Non réalisée	Rapport d'avancement 2019-2020 en cours d'élaboration	
			Continuer le suivi des recommandations issues du rapport sur le diagnostic des informations géo scientifiques	Rapport de suivi	Non réalisée	Rapport d'avancement 2019-2020 en cours d'élaboration	

## Annexe III : Liste des réunions du CN

N°	Date	Objet de la réunion	Fiche de présence	Procès-Verbal	Observation
<b>2019</b>					
1	14 Février 2019	Réunion du Comité National (CN) de l'EITI Madagascar, pour : - la présentation du Plan de travail (1er livrable) axé sur la collecte des données et la rectification du rapport et du canevas partie A, - la détermination du calendrier de mission, - la proposition d'objectifs pour la redynamisation des activités de l'EITI Madagascar	X	X	
2	06 mars 2019	Réunion du Comité National EITI pour la validation de l'étude de pré-cadrage et de matérialité	X	X	
3	26 mars 2019	Réunion du Comité National (CN) de l'EITI Madagascar pour la préparation de la deuxième validation	X	X	
4	19 avril 2019	Réunion sur la validation du rapport d'avancement 2017-2018 et sur l'état d'avancement de la mission de l'Administrateur Indépendant et des travaux additionnels	X	X	
5	03 Mai 2019	Réunion sur l'approbation du PV de la réunion du CN en date du 19 avril 2019 ; sur la validation du rapport de pré-cadrage et information contextuelle et des rapports de rapprochement initial 2017 et 2018 et sur la validation de la cartographie ;	X	X	Email " EITI Madagascar - Livrables et PV de la réunion du 03 mai 2019"
6	31 Mai 2019	Réunion du Comité National EITI pour la présentation des rapports provisoires 2017 et 2018 suivi d'une discussion et validation des points de décision sur la propriété réelle.	X	X	
	19 Septembre 2019	Visio conférence avec le SI sur les préparatifs requis pour la prochaine validation			Email "Invitation pour une visio conférence avec le Secrétariat International de l'EITI" du 17 septembre 2019
7	01 Octobre 2019	Réunion de Comité National sur la préparation de la prochaine validation et sur la situation de l'EITI Madagascar	X	X	
8	11 Octobre 2019	Réunion du Comité National sur la propriété réelle	X		
9	22 Octobre 2019	Réunion Du Comité National sur la gouvernance de l'EITI Madagascar	X	X	
10	31 Octobre 2019	Réunion sur la finalisation des documents pour la mise en œuvre effective de l'exigence sur la divulgation des propriétés réelles.	X	X	

N°	Date	Objet de la réunion	Fiche de présence	Procès-Verbal	Observation
11	12 Novembre 2019	Réunion de la validation finale des livrables (rapport 2017-2018), sur la proposition d'un calendrier et sur le rapport de réconciliation	X	X	
12	25 Novembre 2019	Réunion sur la situation du Secrétariat Exécutif et sur les Rapports 2017 et 2018	X		
13	05 Décembre 2019	Réunion du Comité National (CN) de l'EITI Madagascar, sur <ul style="list-style-type: none"> <li>- la démission du SE, nomination volontaire du SE par intérim (Marcelle Dane),</li> <li>- l'organisation de la passation,</li> <li>- le Point d'éclaircissement et d'amélioration du rapport de réconciliation 2018 ( rapport d'audit non finalisé pour certaines entités et proposition de demande de report de validation par le Champion auprès du secretariat international)</li> <li>- la; finalisation du rapport de réconciliation 2017 ;</li> <li>- l'appel à candidature pour la société civile</li> </ul>	X	X	
14	19 Décembre 2019	Réunion sur la préparation de la validation	X		
15	27 Décembre 2019	Réunion sur la préparation de la validation	X		
<b>2020</b>					
1	07 Janvier 2020	Réunion du Comité National sur la mise au point de la validation, sur la situation bancaire, sur le fonctionnement du bureau du Secrétariat EITI, sur l'inventaire de matériel du bureau du Secrétariat, et sur l'Audit avant lancement de l'appel d'offre pour le recrutement du Secrétaire Exécutif	X	X	
2	13 Janvier 2020	Réunion du Comité National sur la situation bancaire de l'EITI		X	
3	24 Janvier 2020	Réunion du Comité National sur la préparation de la mission du Secrétaire Internationale à Madagascar		X	
4	27 Janvier 2020	Réunion du Comité National sur la mise en œuvre des mesures correctives relatives à l'engagement des parties prenantes et au fonctionnement du Groupe multipartite, sur la mise en œuvre des mesures correctives relatives à la divulgation et à l'impact, sur la divulgation systématique et sur la présentation de la norme 2019	X	X	
5	12 Février 2020	Réunion sur la mise à jour de la validation (suivi des e-mails d'Indra concernant la mission du Secrétariat International de l'ITIE), sur le Plan de travail pour l'année 2020, sur le fonctionnement du Secrétariat Exécutif, sur la préparation de l'audit technique et financier du Secrétariat Exécutif et sur le recrutement du Secrétaire Exécutif	X	X	
6	06 Mars 2020	Réunion du Comité National sur la procédure comptable de SE, sur la désignation d'un agent comptable, sur le recrutement Auditeur externe et sur l'annonce dans les journaux pour appel à candidature du SE de l'EITI Madagascar	X	X	

N°	Date	Objet de la réunion	Fiche de présence	Procès-Verbal	Observation
7	19 Mai 2020	Réunion du Comité National sur la procédure comptable de SE, sur la désignation d'un agent comptable, sur le recrutement Auditeur externe et sur l'annonce dans les journaux pour appel à candidature du SE de l'EITI Madagascar	X	X	Erreur sur le contenu du PV (Contenu du 6 mars)
8	09 Juin 2020	Réunion du Comité National sur la présentation des résultats relatifs au recrutement du Secrétaire Exécutif avant validation et sur l'audit du Secrétariat Exécutif	X	X	
9	24 Juin 2020	Réunion du Comité National sur le résultat de la deuxième validation de Madagascar, sur une revue de l'ensemble des actions à entreprendre concernant le plan de travail 2020, sur la propriété réelle, sur la divulgation contrat pétrolier, sur l'assouplissement de la déclaration ITIE en réponse au Covid-19, sur la nomination d'un Agent Comptable, sur l'organisation d'une séance d'infos pour familiariser le CN en matière de comptabilité publique, sur le recrutement de l'auditeur externe et sur l'état d'avancement du processus de recrutement du SE	X	X	
10	30 Juillet 2020	Réunion du Comité National sur le Rapport EITI 2019 et sur le recrutement du Secrétaire Exécutif		X	
11	27 Aout 2020	Réunion sur la décision finale pour le recrutement SE		X	
12	25 Septembre 2020	Réunion du Comité National sur le TDR sur rapport de réconciliation assoupli, sur le PTA 2020, sur l'audit financier et matériel de l'EITI et sur la gouvernance de l'EITI Madagascar : (validation des chefs de file de chaque collègue et le contrat du SE)	X	X	
	09 Octobre 2020	Atelier sur la mise en œuvre de l'ITIE et le Rapport 2019-2020 organisé et animé par le SI			Email "Activité WEBINAIRE 2020 - TR: FW: TDRs rapport assoupli et formation Secrétariat" du 13 et 14/ 10/20
13	23 Novembre 2020	Réunion sur la validation du TDR assoupli, sur la réponse aux questions posées par le Secrétariat International, sur l'évaluation annuelle de l'impact en accord avec l'exigence, sur l'atelier en décembre sur la transparence des contrats et sur la mise à jour du PTA.		X	Non identifiées si même réunion ou erreur sur la date et l'ordre du jour
	24 Novembre 2020	Réunion sur la validation du TDR assoupli, sur la réponse aux questions posées par le Secrétariat International, sur l'évaluation annuelle de l'impact en accord avec l'exigence, sur l'atelier en décembre sur la transparence des contrats et sur la mise à jour du PTA.	X	X	